



**Qualité
des eaux
Distribuées**

**Département
des Landes**

Bilan 2020



AVANT-PROPOS

Assurer, en permanence, aux consommateurs, une eau en quantité suffisante et de qualité satisfaisant aux critères de potabilité est une nécessité de santé publique dans laquelle sont engagés de multiples acteurs dont l'Agence régionale de santé à travers l'organisation et la mise en œuvre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Le présent rapport, issu de l'exploitation des résultats de l'application du programme de contrôle sanitaire de l'année 2020, s'il permet d'identifier des points d'amélioration restant à mettre en œuvre à court ou moyen termes, confirme la bonne qualité de l'eau distribuée dans le département des Landes.

Bien évidemment, cette nécessité de respecter les normes de qualité doit s'accompagner de toutes les mesures garantes qu'aucun évènement perturbateur ne puisse remettre en cause cette qualité tout au long de la chaîne, de la ressource au robinet du consommateur.

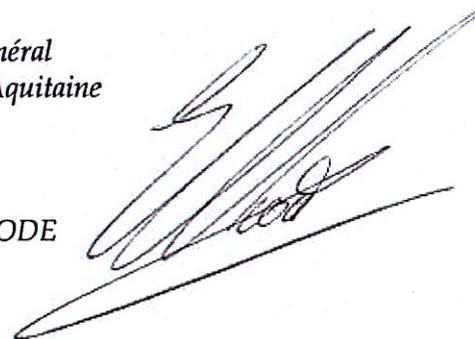
La mise en œuvre d'un plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) visant à identifier à chaque étape, allant de la ressource au robinet du consommateur, les points à risque, afin d'anticiper d'éventuels dysfonctionnements ou insuffisances, est un enjeu majeur que doivent s'approprier les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau d'alimentation. Il s'agit d'un axe fort de la nouvelle directive européenne de 2020 relative à la qualité de l'eau d'alimentation renforçant également les paramètres et normes applicables à l'eau potable

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine est pleinement engagée auprès des personnes responsables de la production et de la distribution d'eau pour favoriser la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et la juste confiance des consommateurs dans l'eau du robinet.

L'Agence régionale de santé, en collaboration avec les services de l'Etat, continuera à soutenir les collectivités dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurisation de l'alimentation.

Le Directeur Général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Benoît ELLEBOODE

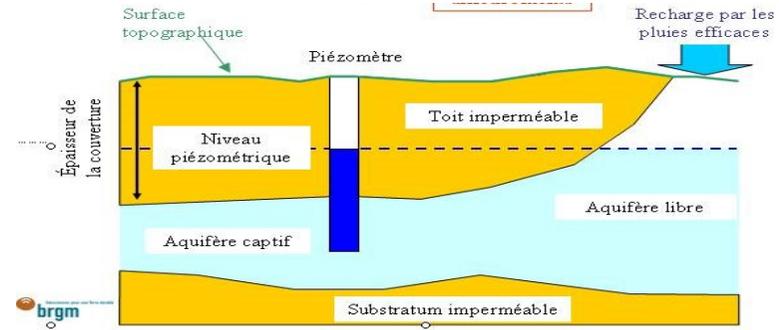


Quelques termes de géologie

Nappe d'eau souterraine : partie saturée en eau du sol ; c'est-à-dire là où les interstices entre les grains sont entièrement remplis d'eau

Nappe libre : nappe dont la partie supérieure n'est pas limitée par une couche imperméable. L'eau est en équilibre avec la pression atmosphérique

Nappe captive : nappe d'eau souterraine qui circule entre 2 couches de terrains imperméables ; la nappe est « sous pression »



Echelle simplifiée des temps géologiques

Précambrien	Paléozoïque										Mésozoïque										Cénozoïque		Quaternaire
						Trias	Jurassique					Crétacé					Paléogène	Néogène					
	Cambrien	Ordovicien	Silurien	Dévonien	Carbonifère		Permien	inférieur	moyen		supérieur	inférieur	supérieur										
540	500	435	408	355	295	250	203	Aalénien	Bajocien	Bathonien	Callovien	154	135	96	92	88	87	83	72	65	23	1,76	
																						Ma (*)	

(*) Ma : millions d'années

INTRODUCTION

Après une **présentation succincte de l'organisation administrative et technique (ressources, traitements)** de la distribution d'eau et de l'état d'avancement des procédures de mise en place des **périmètres de protection** des captages, le présent document dresse le bilan du **contrôle sanitaire** des eaux distribuées par les réseaux publics du département au cours de l'année 2020 pour les principaux paramètres :

- la qualité microbiologique,
- les nitrates,
- les pesticides,
- la dureté,
- la matière organique – carbone organique total (COT),
- les sous produits de chloration – Trihalométhanes (THM),
- le fluor,
- le chlorure de vinyle monomère (CVM).

Une présentation cartographique, dès lors qu'elle s'avère pertinente, permet de visualiser ces résultats.

Pour cette synthèse, on entendra par le terme « unité de distribution », un secteur géographique où l'eau distribuée est de qualité homogène, le réseau appartenant à un même maître d'ouvrage et étant géré par un même exploitant.

En fin de document figure un **tableau récapitulatif des principales données descriptives** des installations de distribution d'eau landaises :

- collectivités distributrices,
- nom de l'unité de distribution,
- communes desservies dans l'unité de distribution,
- exploitant,
- origine de l'eau distribuée.

Des informations complémentaires sont consultables sur le site internet de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>.

Par ailleurs, l'ensemble des résultats du contrôle sanitaire réalisé dans les Landes est en ligne sur le site national du ministère chargé de la santé à l'adresse suivante : <http://www.eapotable.sante.gouv.fr/>.

LE CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est réalisé en application des dispositions du Code de la Santé Publique (CSP) – notamment ses articles R1321-1 à R1321-63.

Le programme d'analyses d'échantillons d'eau réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire vise plusieurs objectifs :

- vérifier que la qualité de l'eau respecte les exigences de qualité,
- donner des éléments d'appréciation de la situation pour évaluer les risques sanitaires en cas de dépassement des exigences de qualité des eaux,
- fournir des éléments permettant l'information des consommateurs et des responsables de la distribution d'eau (maires, présidents de syndicats des eaux, distributeurs d'eau, etc.).

Deux types d'exigence de qualité :

Les limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques, telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

Les références de qualité pour des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Les critères de choix des points de contrôle, la fréquence des analyses (proportionnelle aux débits des installations et aux populations desservies) et la nature des paramètres contrôlés sont définis par l'arrêté du 11 janvier 2007, modifié par arrêté du 21 janvier 2010.

On distingue généralement 2 types de contrôle :

- les **contrôles de routine** qui ont pour but de fournir de manière régulière des informations sur la qualité organoleptique et microbiologique des eaux, ainsi que sur l'efficacité du traitement des eaux, notamment l'étape de désinfection,
- les **contrôles complets** dont l'objectif est de fournir les informations nécessaires pour déterminer si l'ensemble des autres exigences de qualité fixées par le code de la santé publique sont respectées.

Les paramètres analysés fournissent des informations sur :

- le risque microbien à court terme : c'est le cas des indicateurs de contamination fécale (*Escherichia coli*, entérocoques), dont la présence dans l'eau révèle l'éventuelle présence de germes pathogènes pour l'homme,
- le risque chimique à moyen ou long terme (arsenic, pesticides, nitrates, etc.),
- la structure naturelle des eaux (pH, dureté, sulfates, sodium, etc.),
- les caractéristiques organoleptiques des eaux (couleur, odeur, saveur),
- le fonctionnement des stations de traitement (turbidité, chlore, bactéries coliformes, carbone organique total, etc.),
- les éventuelles évolutions sur le réseau de distribution et les réseaux intérieurs notamment en ce qui concerne la diffusion de métaux (plomb, nickel, etc.) qui sont maintenant surveillés au robinet de l'utilisateur.

La surveillance s'applique aux 3 étapes de la production et distribution d'eau :



Parallèlement au contrôle régalién, les exploitants doivent assurer en permanence une surveillance des installations, se traduisant par leur examen régulier et un programme de tests et d'analyses adapté aux risques préalablement identifiés. Cette surveillance comprend également la tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble de l'information collectée à ce titre (article R1321-23 du CSP).

Organisation du contrôle dans Les Landes :

La responsabilité du contrôle sanitaire est assurée sur le département par l'Agence régionale de santé (ARS).

Les analyses et tests de terrain sont réalisées par le laboratoire « Laboratoires des Pyrénées et des Landes - LPL », regroupant les laboratoires départementaux des Landes et des Pyrénées Atlantiques, accrédité (et agréé par le ministère chargé de la santé), choisi par l'ARS, après appel d'offres.

Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge des exploitants.

En 2020, le nombre de prélèvements réalisés dans Les Landes a été de :

- 177 à la ressource (eau brute),
 - 402 aux points de mise en distribution (eau traitée),
 - 1 503 sur les réseaux de distribution (eau distribuée) aux robinets utilisés par les usagers (habitations, restaurants scolaires, maisons de retraite, campings...).
- ⇒ Soit un total de 2082 prélèvements et 75 939 paramètres analysés.

Information :

Les résultats du contrôle sanitaire sont exploités par l'ARS et font l'objet d'une information par les moyens suivants :

- affichage des résultats d'analyse en mairie,
- mise à disposition, par le ministère chargé de la santé, des résultats d'analyses en eau distribuée sur un site Internet national (www.eaupotable.sante.gouv.fr),
- information spécifique en cas de situation de non-conformité,
- mise à disposition, par l'ARS, d'un bilan annuel, détaillé pour chaque collectivité et d'un document annuel de synthèse sur la qualité de l'eau à transmettre aux usagers avec la facture d'eau,
- diffusion d'un bilan global départemental, objet du présent document.

Exigences de qualité et contenu des analyses pour les eaux distribuées

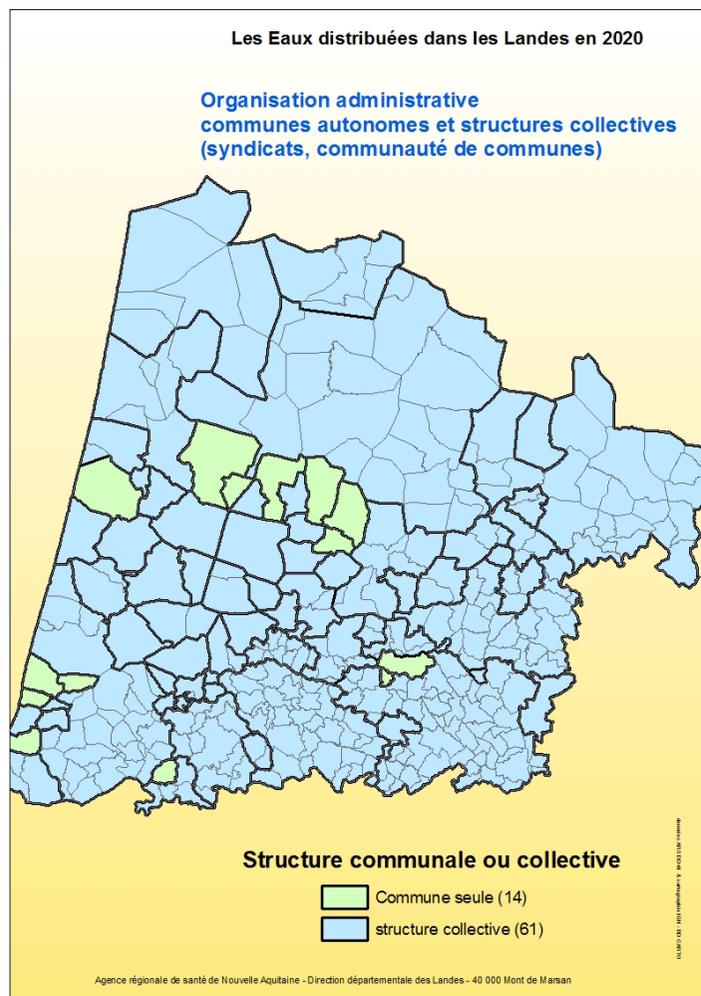
(aux points de mise en distribution – types P, aux robinets des usagers – types D)

Code de la Santé publique : exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêtés du 11 janvier 2007 modifié)															
Paramètres	Unités	Eau traitée et eau distribuée		Types d'analyses				Paramètres	Unités	Eau traitée et eau distribuée		Types d'analyses			
		Limites de qualité	Références de qualité	P1	P2	D1	D2			Limites de qualité	Références de qualité	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques							Substances minérales								
Germes aérobies revivifiables à 22°C			Variation dans un rapport de 10					Ammonium	mg/l		0,1 (0,5 si origine naturelle)				
Germes aérobies revivifiables à 37°C			par rapport à la valeur habituelle					Sodium	mg/l		200				
Coliformes			0 / 100 ml					Chlorures	mg/l		250	xx			
Escherichia coli		0 / 100 ml						Nitrates	mg/l	50			xxx		
Entérocoques		0 / 100 ml						Nitrites	mg/l	0,5 (0,1 sortie traitement)					
Bactéries sulfurogénéatrices à croissance lente			0 / 100 ml	ESU		ESU		Sulfates	mg/l		250				
Paramètres organoleptiques							Aluminium								
Couleur	mg/l Pt		10 Acceptable et aucun changement anormal					Antimoine	µg/l	5					
Odeur			Acceptable, pas d'odeur au taux de 3 à 25°C					Arsenic	µg/l	10		x			
Saveur			Acceptable, pas de saveur au taux de 3 à 25°C	non fait		non fait		Baryum	µg/l	700					
Paramètres physico-chimiques							Bore								
Température	°C		25					Cadmium	µg/l	5					
pH			6,5 à 9					Chrome	µg/l	50					
Conductivité	µS/cm à 20°C		180 à 1000					Chrome	µg/l	2000	1000				
Turbidité au point de mise en distribution (ESU)	NFU	1	0,5					Cuivre	µg/l						
Turbidité autres cas	NFU		2					Fer total	µg/l		200	si traitement		si traitement	
Equilibre calcocarbonique			à l'équilibre ou légèrement excrétaire					Manganèse	µg/l		50	si traitement	x		
TH				xx				Mercurie total	µg/l	1			x		
TAC				xx				Nickel	µg/l	20					
Carbone organique total COT	mg/l O2		2 *					Plomb	µg/l	25 et 10 en 2013					
Carbonates	mg/l							Sélénium	µg/l	10			x		
Hydrogencarbonates	mg/l							Cyanures totaux	µg/l	50			x		
Produits de désinfection							Fluorures								
Chlore libre et total	µg/l		Absence d'odeur et de saveur désagréables*					Calcium	mg/l	1500			x		
Bromates	µg/l	25 et 10 fin 2008			ESU			Substances organiques							
Chlorites	µg/l		200		si ClO2			Acrylamide	µg/l	0,1					
Trihalométhane (T.H.M.)	µg/l	150 et 100 en 2008					si rechloration	Chlorure de vinyle	µg/l	0,5					
Indicateurs de radioactivité							Epichlorhydrine								
Activité alpha globale	Bq/l		0,1		x xx			Benzène	µg/l	1					
Activité bêta globale résiduelle	Bq/l		1					Benzo(a)pyrène	µg/l	0,01					
Dose totale indicative	mSv/an		0,1					Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	µg/l	0,1					
Tritium	Bq/l		100		x xx			Tétrachloroéthylène et trichloréthylène	µg/l	10					
* Aucun changement anormal							1,2-dichloroéthane								
x : adaptation possible pour les UDI < 500 hab.							µg/l								
xx : si stabilité dans le temps, possibilité de réduire							3								
xxx : si traitement de dénitratation, mélange de plusieurs ressources dont une avec teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ou présence significative sur le réseau							0,1								
							Pesticides								
							Aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachloroépoxide								
							µg/l								
							0,03								
							Total Pesticides								
							µg/l								
							0,5								
							Microcystine-LR								
							µg/l								
							1								
							si digues								

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU EN 2020

Les communes sont responsables du service public de distribution d'eau potable. Elles assument cette responsabilité (maîtrise d'ouvrage) directement ou la transfèrent à un **groupement de communes**, il peut s'agir d'un syndicat dédié (syndicat intercommunal d'adduction en eau potable - SIAEP) ou à vocation multiple (SIVOM) ou d'une communauté de communes.

Chaque collectivité maîtresse d'ouvrage choisit d'exercer en régie directe la gestion des installations de production et distribution ou de confier cette gestion à une société privée en affermage. Dans ce dernier cas, l'exploitant (la société) est le responsable direct de la qualité de l'eau distribuée.



Population du département	407 444 (2017)
Nombre de communes du département	327
Nombre de collectivités distributrices d'eau potable	75
dont syndicats, com. de com.	61 (*)
dont communes seules	14
Nombre de syndicats ou communes <u>en régie</u> (dont 47 en gestion par le SYDEC)	62
Nombre de syndicats ou communes <u>en affermage</u>	13
Nombre d'unités de distribution	112
Nombre de captages en service en 2020 (dont 1 prise d'eau en lac)	188
(*) : 47 sont des structures en gestion par le SYDEC	

LES RESSOURCES UTILISEES POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

L'eau distribuée provient de 187 captages en eau souterraine et d'une prise d'eau dans un lac (lac d'Ispe à BISCARROSSE).

La prise d'eau dans le lac d'Ispe alimente, en mélange avec un appoint d'eau souterraine, la commune de BISCARROSSE (Syndicat de Parentis), soit 12 000 habitants (plus de 50 000 en période estivale). Tout le reste du département est alimenté par des eaux uniquement d'origine souterraine.

LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Le contexte réglementaire

L'institution de périmètres de protection autour des captages d'eau est une obligation fixée par les dispositions des articles L 1321-2 et L 1321-3 du code de la santé publique. L'objectif de cette démarche est en premier lieu d'assurer une protection autour des points de prélèvement d'eau potable contre les risques de pollutions accidentelles provenant des activités exercées à proximité. Elle ne constitue pas, à elle seule, une réponse aux risques de pollutions diffuses. La lutte contre la pollution diffuse nécessite des opérations intégrées à l'échelle des bassins versants pour les eaux superficielles et des bassins d'alimentation pour les nappes souterraines.

L'acte portant déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines détermine autour du point de prélèvement deux voire trois périmètres.

Ces périmètres sont établis sur la base de critères géologiques, hydrogéologiques et environnementaux après avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique :

1. Le périmètre de protection immédiate à l'intérieur duquel se trouve l'ouvrage de prélèvement. Il est acquis par la collectivité et clôturé. Toute activité autre que celle liée à l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage y est interdite.
2. Le périmètre de protection rapprochée correspond à une zone de forte sensibilité. Cette zone représente tout ou partie de la zone d'appel du forage. A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être interdits ou réglementés toutes activités, dépôts et installations de toute nature, susceptibles de nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. Certains périmètres rapprochés sont divisés en une zone sensible dite centrale et une zone moins sensible dite périphérique.
3. Le périmètre de protection éloignée, facultatif, qui doit être envisagé seulement dans le cas où certaines activités peuvent être à l'origine de

pollutions importantes et lorsque l'instauration de prescriptions particulières paraît de nature à réduire les risques de façon significative.

Les prescriptions spécifiques liées directement à la protection des points d'eau se traduisent par des servitudes pouvant donner lieu à indemnisation, conformément aux dispositions des articles L 1321.2 et L 1321.3 du code de la santé publique.

La notification de l'arrêté préfectoral de DUP est effectuée à l'initiative de la collectivité auprès de chaque propriétaire concerné. La publication des servitudes au bureau des hypothèques est également à l'initiative de la collectivité, à l'issue de la signature de l'acte de DUP ; elle n'est toutefois plus obligatoire (article R.1321-13-1 du CSP).

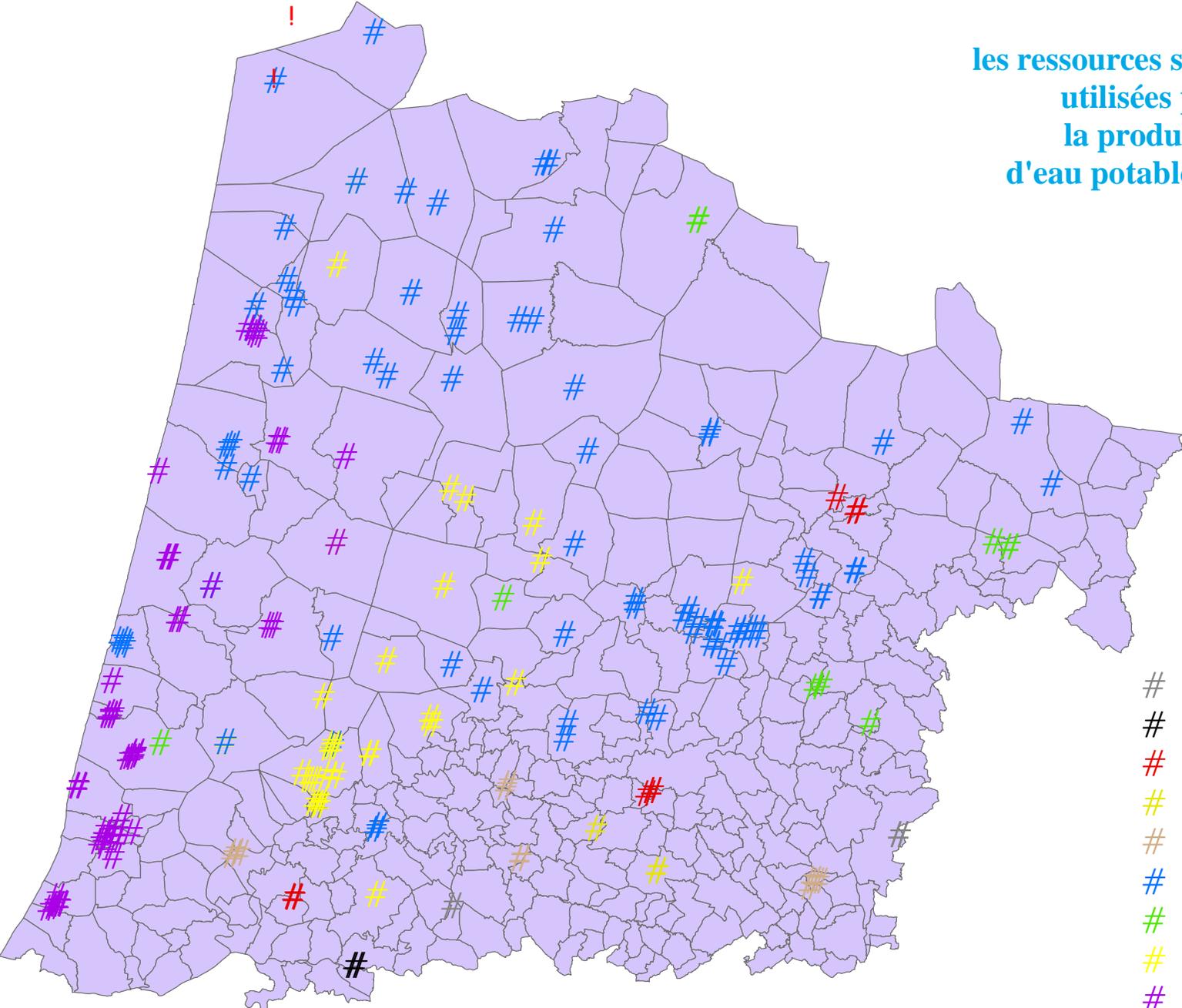
Afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pollutions provenant des activités exercées à proximité et assurer une pérennité des points d'approvisionnement en eau du département, il est donc obligatoire de mettre en place ces périmètres.

A tout moment, la collectivité qui distribue une eau à partir d'une ressource non protégée se trouve sous la menace d'une pollution accidentelle avec les conséquences que cela peut générer :

- Contamination accidentelle du réseau avec les implications possibles vis-à-vis de la santé publique ;
- Pollution irrémédiable d'une ressource qui devra être abandonnée.

La responsabilité de la collectivité peut être engagée pour imprudence ou négligence si l'eau distribuée se révèle impropre à la consommation. L'enjeu des périmètres est donc primordial tant d'un point de vue sanitaire qu'économique.

les ressources souterraines utilisées pour la production d'eau potable en 2020



- # ALLUVIONS DE L'ADOUR
- # ALLUVIONS DU GAVE DE PAU
- # CRETACE
- # DANO-PALEOCENE
- # EOCENE
- # MIOCENE AQUITANIEN
- # MIOCENE HELVETIEN
- # OLIGOCENE
- # PLIO-QUATERNAIRE
- ! Prise d'eau lac d'Ispe

données ARS DD40 & cartographie IGN - BD CARTO

La délimitation des périmètres de protection est réalisée à l'initiative de la collectivité responsable du service d'eau potable. Celle-ci doit engager toutes les démarches juridiques, techniques et financières nécessaires à leur établissement. La collectivité peut compter pour cette démarche sur l'aide des services de l'Etat.

La mise en place des périmètres de protection ne doit pas être une finalité mais s'inscrire dans une démarche plus globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Cette sécurisation doit intégrer la protection de la ressource, mais également le suivi de la qualité et le dispositif d'alerte, la diversification de l'alimentation, les

interconnexions, la prévention des effractions et la mise au point des plans de secours AEP.

Situation dans Les Landes :

Sur les 188 captages en service au 31 décembre 2020 :

- **183 ouvrages (97%) bénéficient d'un périmètre de protection ;**
- **5 ouvrages (3%) ont une procédure en cours.**

Les objectifs nationaux (100% en 2010) n'ont pas pu être atteints, mais la plupart des procédures en cours devraient aboutir dans un délai maximal de 2 années.

LES CAPTAGES PRIORITAIRES (« GRENELLE »)

Afin de reconquérir la qualité des ressources en eau des captages dégradés et au-delà des périmètres de protection dédiés principalement à lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, la mise en œuvre d'actions complémentaires vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole est apparue nécessaire. Une démarche d'identification des captages menacés par ces pollutions a été initiée fin 2007 pour repérer les territoires sur lesquels pourraient être lancés des programmes d'action (engagement 101 du Grenelle de l'environnement). Cette identification (507 captages à l'échelle nationale) s'est faite sur la base de deux critères : état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et/ou pesticides, caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie et de la substitutivité de la ressource. Il n'a pas été identifié, dans un premier temps, de captages AEP dans le département des Landes rentrant dans l'application de ces critères. Par contre, la mise en évidence plus récente de traces de métabolites issues de la dégradation de certains pesticides en eau souterraine a conduit à compléter la liste par certains ouvrages landais (liste complétée en 2015 par 500 nouveaux captages au niveau national).

Trois sites ont ainsi été retenus : les 3 forages d'ORIST, le forage de SAINT-GEIN et le forage de PUJO-LE-PLAN.

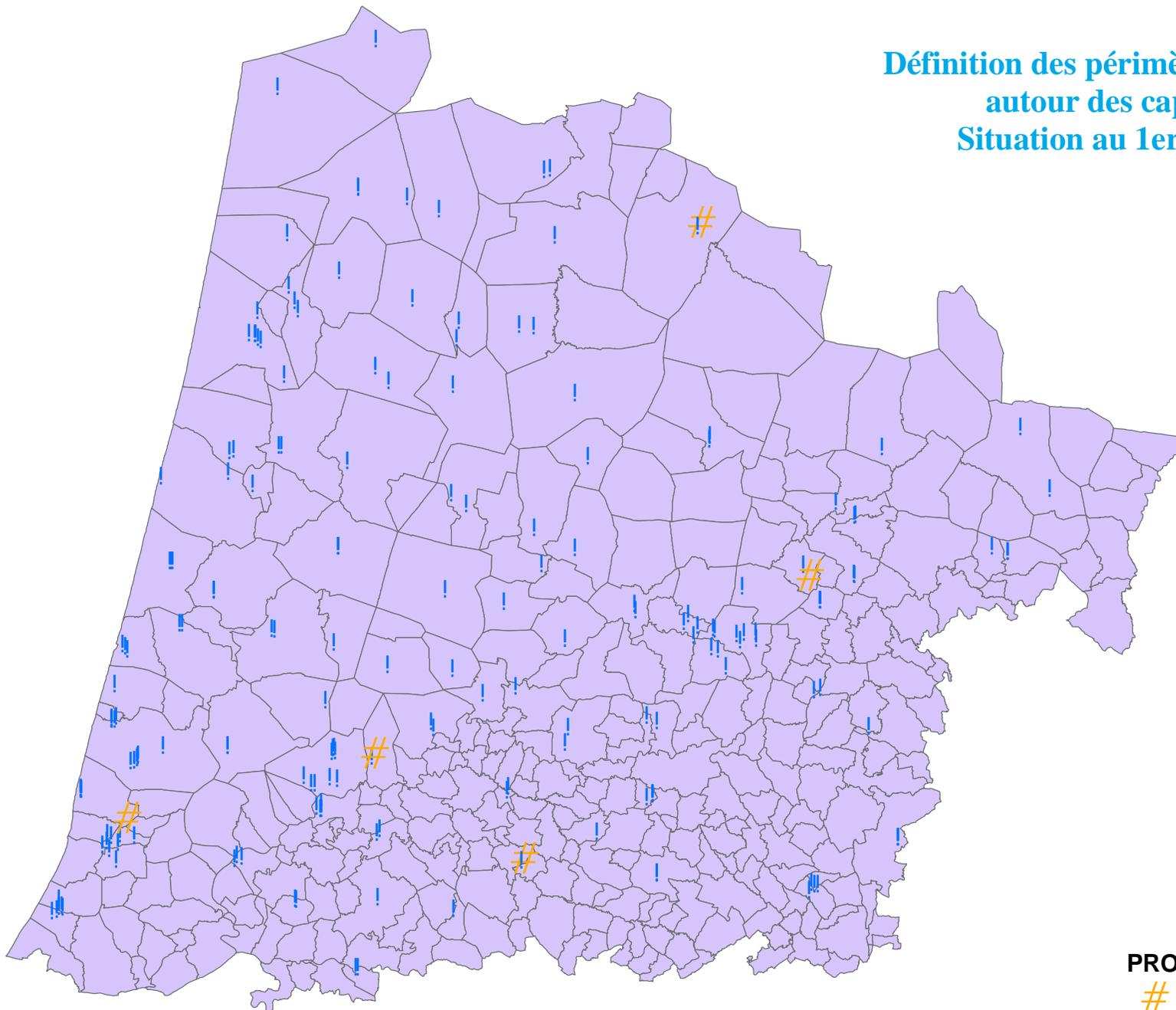
Pour chaque captage concerné, il faut :

1. définir l'aire d'alimentation du captage (AAC) ;
2. établir un diagnostic territorial des pressions agricoles ;
3. élaborer un programme d'actions, pour permettre la mise en place de mesures agro-environnementales.

Une information et une sensibilisation des acteurs, pour présenter l'intérêt, les modalités de mise en œuvre et susciter l'implication des acteurs, sont assurées par les services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

De nouveaux ouvrages dits « prioritaires » pourraient être identifiés au niveau, notamment, des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) initiés par Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), afin d'engager des actions à l'échelle de l'aire d'alimentation.

Définition des périmètres de protection autour des captages AEP Situation au 1er janvier 2021



PROCEDURE

- # En cours (5)
- ! Terminée (183)

LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DES EAUX DISTRIBUÉES

Sources d'exposition

Les germes capables de provoquer des maladies (germes pathogènes) présents dans l'eau sont essentiellement des bactéries, des virus ou des parasites. Ils proviennent pour la plupart de déjections humaines ou animales.

Les causes d'introduction de bactéries dans un réseau d'eau potable résultent le plus souvent d'un manque de protection des ressources, conjugué à un traitement de l'eau défaillant ou inexistant. De plus, une recontamination de l'eau est possible au niveau des conduites et des réservoirs mal entretenus.

Effets sur la santé

La qualité microbiologique des eaux demeure une préoccupation sanitaire essentielle du fait des risques potentiels immédiats. Les principales infections d'origine hydrique observées en France sont majoritairement des troubles digestifs (gastro-entérites) et sont généralement bénins. Les cas de typhoïdes, paratyphoïdes, hépatites virales et dysenteries, plus graves, sont beaucoup plus rares.

Toutefois, la présence de germes pathogènes dans une eau d'alimentation ne signifie pas que les consommateurs de cette eau seront malades. Le risque dépend aussi de l'état de santé général du consommateur et de sa sensibilité, de la nature et de la concentration des germes pathogènes présents dans l'eau et de la quantité d'eau ingérée.

Exigences de qualité

L'eau distribuée ne doit pas contenir de micro-organismes pathogènes. La réglementation actuelle prévoit la recherche de bactéries dites « témoins de contamination fécale ». La présence de ces germes révèle une probable contamination par des germes pathogènes. **Ainsi des limites de qualité sont fixées pour les paramètres *Escherichia coli* et entérocoques.**

Des références de qualité concernent d'autres indicateurs bactériologiques : bactéries coliformes, bactéries sulfito-réductrices y compris les spores, germes aérobies revivifiables.

Ces références ne sont pas considérées comme ayant une signification sanitaire mais sont établies pour mettre en évidence un dysfonctionnement éventuel des installations de traitement et de distribution.

Paramètres	Limites de qualité (nombre / 100 mL)	Références de qualité (nombre / 100 mL)
Escherichia coli	0	-
Entérocoques	0	-
Bactéries coliformes	-	0
Bactéries sulfito-réductrices	-	0
Germes aérobies revivifiables	-	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle

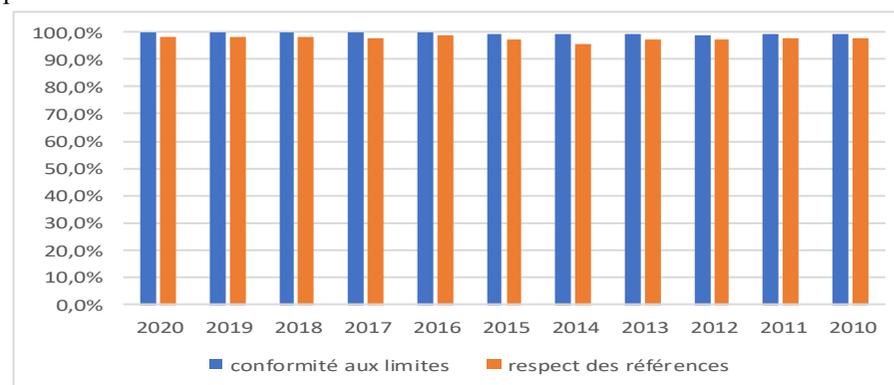
Situation dans les Landes

Les analyses bactériologiques effectuées sur les stations de traitement et réseaux de distribution montrent une qualité bactériologique très satisfaisante. Il n'a été observé que trois analyses non conformes sur 1662 contrôles en eau distribuée en 2020, présences ponctuelles, les analyses de confirmation réalisées dans les jours suivants étant conformes (difficultés de prise d'échantillons en milieu extérieur).

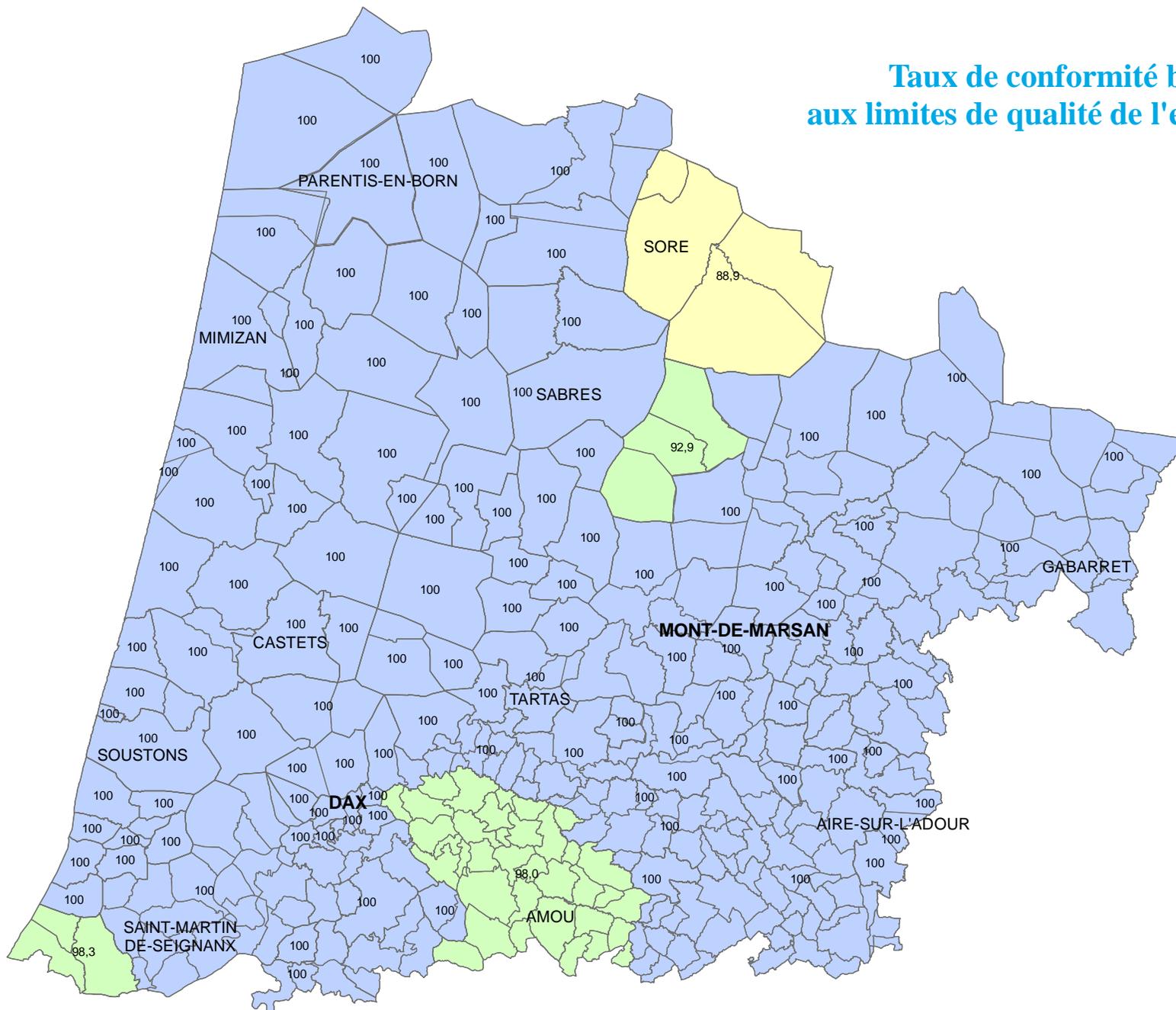
L'eau peut être qualifiée d'excellente qualité bactériologique.

Les références de qualité bactériologiques n'ont pas été respectées dans 28 échantillons sur les 1639 contrôles (0,02%), du fait de la présence ponctuelle de quelques bactéries coliformes, en l'absence systématique d'autres germes indicateurs de contamination fécale (*Escherichia coli* et entérocoques).

Bien que sans signification sanitaire réelle, des mesures sont systématiquement demandées pour vérifier le fonctionnement des installations de production, l'augmentation éventuelle de la chloration, la réalisation de purges et des recontrôles sont systématiquement mis en œuvre pour confirmer l'absence de problèmes particuliers.



Taux de conformité bactériologique aux limites de qualité de l'eau distribuée en 2020



Taux de conformité

- Moins de 90%
- entre 99 et 90 %
- 100 % de conformité

LES NITRATES

Sources d'exposition

L'azote est un constituant de base de la matière vivante qui se trouve présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, nitrates, azote gazeux, formes organiques.

Les concentrations naturelles en nitrates dans les eaux souterraines sont de quelques milligrammes par litre. Leur origine peut être naturelle mais est fortement liée aux activités humaines :

- entraînement de nitrates provenant de l'utilisation d'engrais vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau, du fait des lessivages par les pluies, notamment avec des sols nus entre cultures ;
- effluents agricoles (élevages), domestiques ou industriels ;
- minéralisation des matières organiques du sol, puis entraînement par la pluie, en particulier sur les sols nus ;
- fixation de l'azote atmosphérique par les plantes.

L'eau ne constitue pas le seul apport en nitrates dans l'exposition globale. On trouve également des nitrates dans :

- les légumes ; de fortes teneurs sont observées par exemple dans les carottes, le céleri, les salades, les bettes, les navets, les épinards et les radis ;
- d'autres produits alimentaires, comme les salaisons (charcuterie, conserves...) dans lesquels les nitrites sont utilisés comme conservateur.

Effets sur la santé

Du point de vue de la santé publique, il est important de souligner que les risques résultent de la totalité des nitrates consommés quotidiennement et par l'intermédiaire de l'eau et des aliments.

Lorsque la concentration des nitrates dans l'eau est supérieure à 50 mg/L, la part de l'eau peut devenir prépondérante.

Les nitrates ne sont pas directement dangereux. Leur toxicité éventuelle provient de leur transformation dans l'organisme en nitrites ou en nitrosamines :

- en présence d'hémoglobine du sang, les nitrites s'y fixent. La méthémoglobine ainsi formée ne peut plus assurer le transport de l'oxygène vers les tissus et provoque une cyanose (asphyxie). Le problème ne se pose pas chez l'adulte mais seulement chez les nourrissons de moins de 6 mois, soit directement, soit par l'intermédiaire de la mère au cours de la grossesse. Leur plus grande sensibilité aux nitrates s'explique par un poids corporel moindre et par la présence de bactéries réductrices dans leur appareil gastro-intestinal,
- à plus long terme, il est suspecté que les nitrates puissent participer à la formation de « nitrosamines » (supposées cancérogènes), notamment en présence dans l'estomac de certaines bactéries apportées par l'eau ou des aliments contaminés.

Exigences de qualité

La limite de qualité concernant les nitrates est de 50 mg/L.

Cette norme reprend les recommandations de l'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) qui a fixé la dose journalière admissible à 3,65 mg/kg de poids corporel.

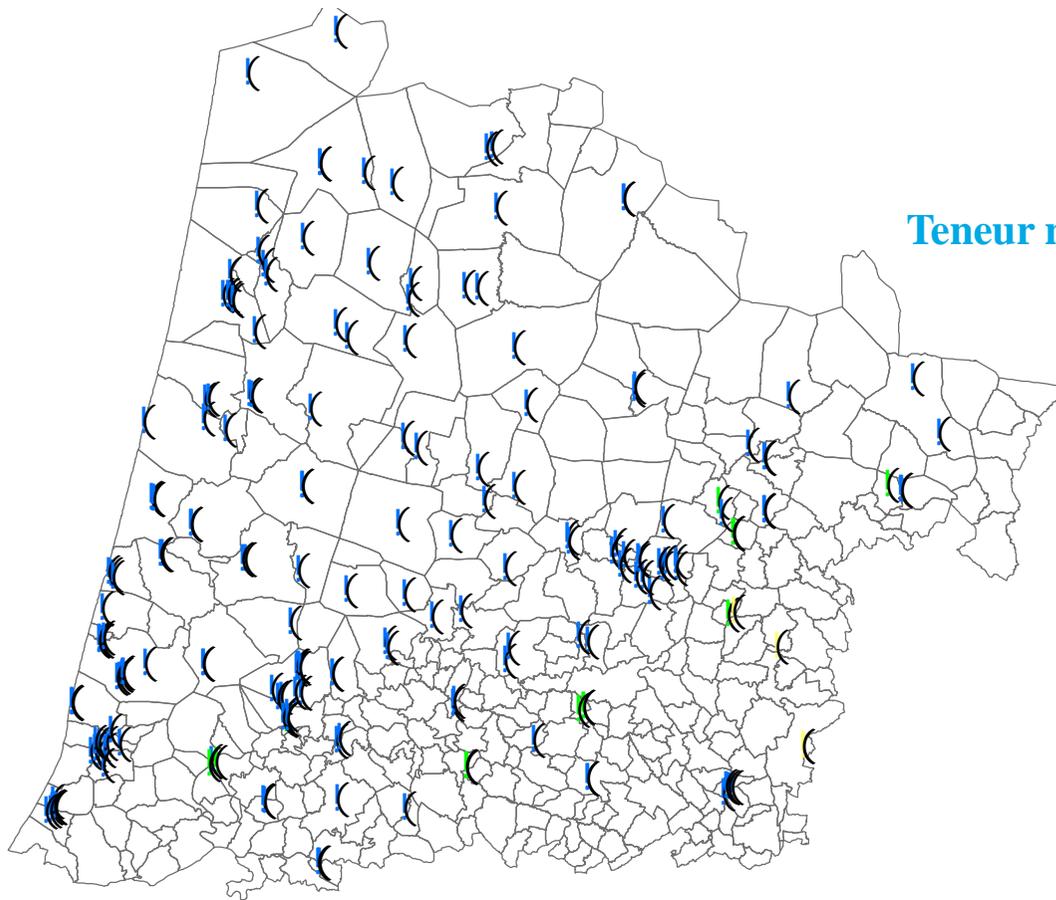
Ainsi un homme de 70 kg pourra consommer, tout au long de sa vie, sans risque, 255 mg de nitrates par jour dont 100 mg apportés par l'eau (2 L d'eau) ; d'où la norme de 50 mg/L.

Les normes sur l'eau brute sont respectivement de :

- 50 mg/L pour les eaux superficielles,
- 100 mg/L pour les eaux souterraines.

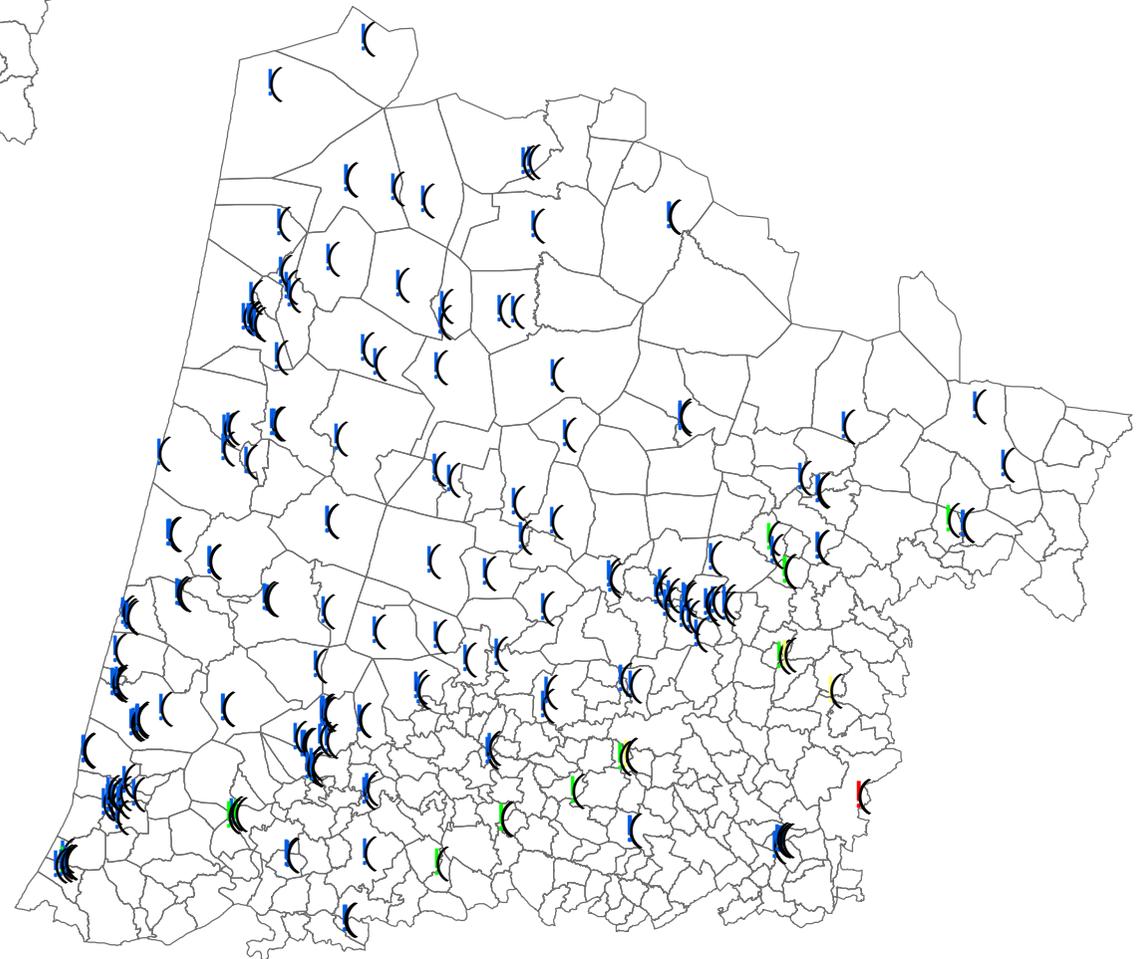
Ressources souterraines

Teneur moyenne en nitrates en eau brute



teneur en nitrates 2016-2020

-  inférieure à 10 mg/L
-  entre 10 et 25 mg/L
-  entre 25 et 50 mg/L
-  entre 50 et 100 mg/L



Teneur maximale en nitrates en eau brute

Situation dans Les Landes

1) Qualité de la ressource

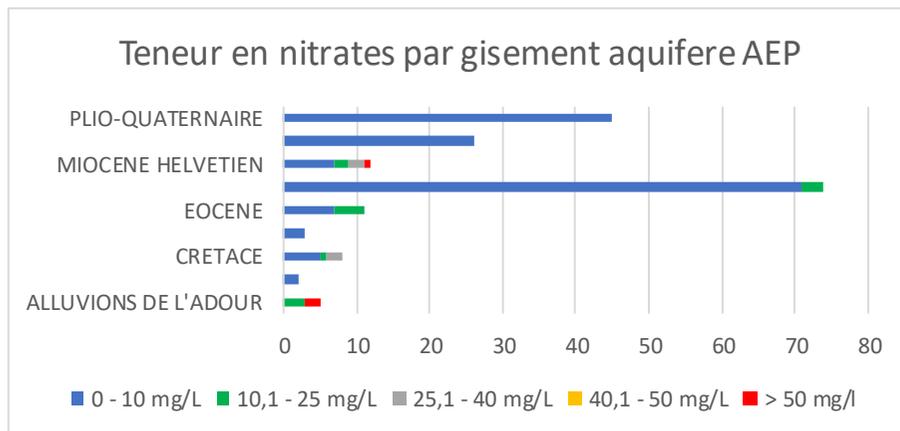
La qualité de la ressource ne sera abordée que sommairement dans le présent document par la présentation des cartes simplifiées faisant apparaître les teneurs moyennes et maximales pour les différentes ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable entre 2016 et 2020.

• **Eaux souterraines**

Sur cette période, 3 ouvrages utilisés pour la production d'eau potable ont présenté une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/L (2 forages d'Aire sur Adour et un forage d'Artassenx). Une limitation d'utilisation de ces ouvrages a été mise en œuvre pour garantir la distribution d'une eau conforme (ouvrage d'Artassenx arrêté en 2019).

Le graphique ci-dessous donne la répartition des captages par classe de qualité en fonction de l'origine géologique des eaux. La plupart des aquifères présentent une teneur en nitrates inférieure à 10 mg/L. Par contre, les nappes libres du Miocène-Helvétien et des alluvions de l'Adour sont les plus impactées.

Répartition du nombre de captages en eau souterraine en fonction de leur teneur maximale en nitrates 2016 - 2020 et de l'origine géologique des eaux captées



• **Eaux superficielles**

Pour l'eau superficielle (prise d'eau du lac d'Ispe), la limite de qualité de **50 mg/L** est respectée : absence de nitrates.

Prise d'eau	Moyenne (mg/L)	Maximum (mg/L)
Biscarrosse : le lac d'Ispe	0	0

2) Qualité de l'eau distribuée

▪ Teneurs moyennes

En 2020, 96,3 % de la population landaise a été desservie par des eaux dont la teneur moyenne en nitrates est inférieure ou égale à 25 mg/L, 3,7 % entre 25 et 40 mg/L. Aucune commune n'a délivré une eau dont la teneur moyenne a dépassé 40 mg/L.

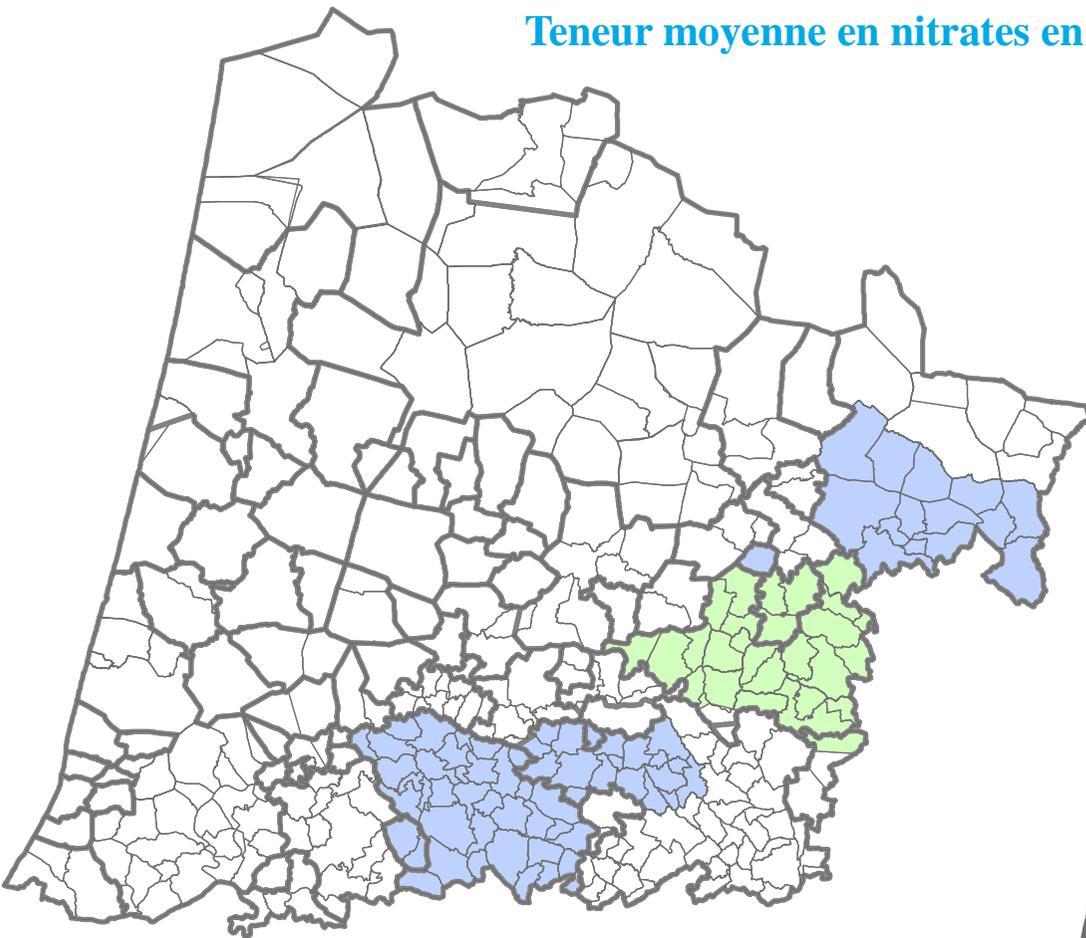
▪ Teneurs maximales

Pour ce qui est des teneurs maximales observées, la proportion de la population desservie par une eau dont la teneur en nitrates n'a pas dépassé 25 mg/L est de 94,5 %, 5,5 % entre 25 et 40 mg/L. Il n'y a pas eu de dépassement de la limite réglementaire fixée à 50 mg/L (ni même 40 mg/L).

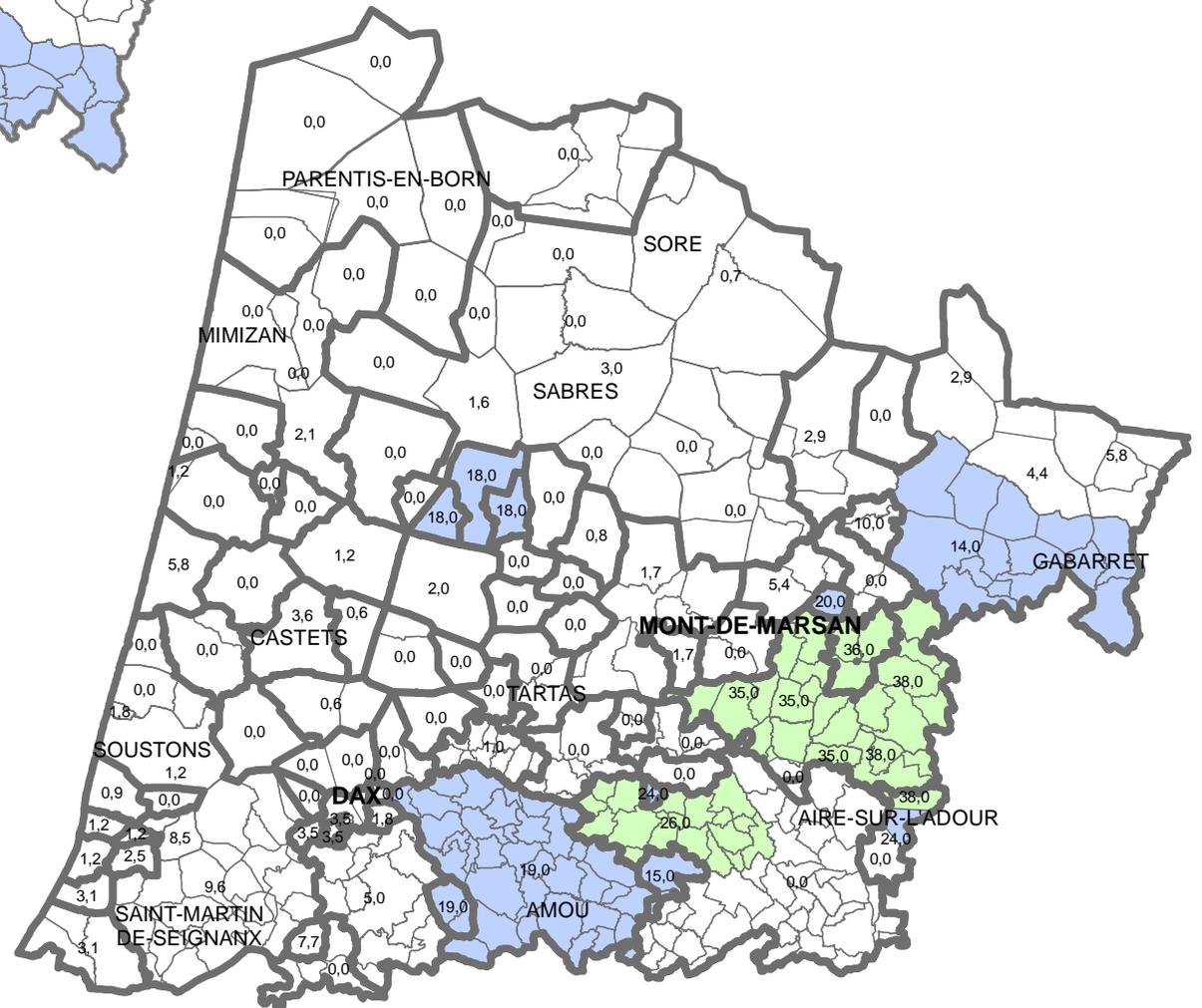
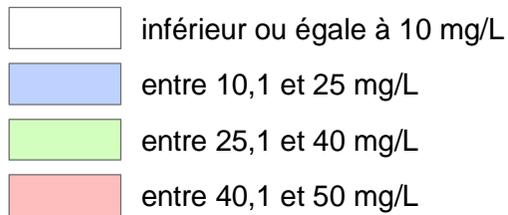
En conclusion, la situation des eaux distribuées dans Les Landes est satisfaisante. Cette situation ne doit pas cependant masquer le niveau de contamination important de certains aquifères, notamment l'aquifère des alluvions de l'Adour à Aire-sur-Adour.

Les captages dans ces aquifères vulnérables sont souvent abandonnés au profit, lorsque cela est possible, de l'exploitation de nappes captives.

Teneur moyenne en nitrates en eau distribuée en 2020



Teneur mesurée en nitrates



Teneur maximale en nitrates en eau distribuée

Captages AEP des Landes : moyenne en nitrates par période de 5 années

Ces données correspondent aux valeurs mesurées en eau brute, résultats susceptibles d'être différents des valeurs mesurées en eau distribuée du fait des mélanges et traitements mis en oeuvre

Commune	Captage	Moy_1996_2000	Moy_2001_2005	Moy_2006_2010	Moy_2011_2015	Moy_2016_2020	MAX_2016_20	appréciation de l'évolution par l'ARS	Aquifère	masse d'eau	Unité de gestion
AIRE-SUR-ADOUR	FORAGE LA SALIGUE F4	9,4			25,5	46,6	71,7	dégradation majeure	ALLUVIONS DE L'ADOUR	Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	SYDEC AIRE-SUR-ADOUR
ANGRESSE	FORAGE F2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC COTE SUD
ANGRESSE	FORAGE F3 BIS LE PIGNON	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC COTE SUD
ARENGOSSE	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	ARENGOSSE
ARTASSENX	FORAGE F1	31,6	33,6	41,0	46,5	53,7	65	très forte dégradation	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC ARBOUTS
ARUE	FORAGE LASSALLE	1,8	1,8	1,4	1,8	1,2	1,2	stable	CRETACE	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain	SI DU NORD-EST-LANDAIS
AUDIGNON	FORAGE F1 COULAOU	20,9	20,5	24,8	25,4	24,6	26	légère dégradation	CRETACE	Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	SI DU MARSEILLON
AUDIGNON	FORAGE F2 COULAOU	22,1	21,7	23,0	23,5	25,2	26	légère dégradation	CRETACE	Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	SI DU MARSEILLON
AUREILHAN	FORAGE STATION 1992	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	COMMUNES DE MIMIZAN
BANOS	CAPTAGE COUIT				20,0	23,0	23	stable	CRETACE	Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	BANOS
BEGAAR	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC BEGAAR
BENESSE-MAREMNE	FORAGE F2 ROUTE D'ANGRESSE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC BENESSE-MAREMNE
BEYLONGUE	FORAGE F1 BOURG	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC BEYLONGUE
BISCARROSSE	FORAGE ISPE 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SI DE PARENTIS
BISCARROSSE	LAC D'ISPE	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,53	stable	eau superficielle		SI DE PARENTIS
CAMPET-ET-LAMOLERE	FORAGE GARRELON	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
CAMPET-ET-LAMOLERE	FORAGE LA CURE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
CAMPET-ET-LAMOLERE	FORAGE MARCHAND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
CASTETS	FORAGE F3 MONCAOUT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	CASTETS
COMMENSACQ	FORAGE F1 BOURG	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SYDEC COMMENSACQ-TRENSACQ
CREON-D'ARMAGNAC	FORAGE F1 COUILLET	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SI DU NORD-EST-LANDAIS
DAX	FORAGE F2 SAUBAGNACQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	DAX
DAX	FORAGE F3 SAUBAGNACQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	DAX
DAX	FORAGE F5 SAUBAGNACQ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	DAX
DAX	FORAGE P3 SAUBAGNACQ	36,3	30,5	26,3	22,0	14,4	20	amélioration	ALLUVIONS DE L'ADOUR	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	DAX
DONZACQ	FORAGE F1 TUILERIE	14,0	14,8	15,9	16,3	17,8	19	légère dégradation	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SI DES ESCHOURDES
ESCOURCE	FORAGE F1 BOURG	0,0				0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	ESCOURCE
ESCOURCE	FORAGE F2 BOUHEBEN	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	ESCOURCE
GAILLERES	FORAGE F1 BOURG	6,4	8,1		13,0	18,0	18	dégradation	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SYDEC GAILLERES
HAGETMAU	FORAGE F3 STADE	0,0				0,0	0	stable	DANO-PALEOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	HAGETMAU
LABOUHEYRE	FORAGE F2 BOURG-GUIT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	LABOUHEYRE
LABRIT	FORAGE F2 BOURG	0,0			0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	COMMUNES PAYS D'ALBRET (SYDEC)
LAGLORIEUSE	FORAGE F2 L'ETANG	6,9	7,3	9,4	12,0	20,0	21	dégradation	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC ARBOUTS
LALUQUE	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SYDEC LALUQUE
LEON	FORAGE F3 LA PALU	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC LEON
LESGOR	FORAGE F1 BOURG	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SYDEC LESGOR
LESPERON	FORAGE F3 CHARLOT	5,4	4,9	4,8	3,6	3,2	3,9	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SYDEC LESPERON
LEVIGNACQ	FORAGE F1 BOURG	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC LEVIGNACQ
LIT-ET-MIXE	FORAGE F2 CAP DE L'HOMY		1,4		0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	LIT-ET-MIXE
LOSSE	FORAGE F2 LAPEYRADE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SI DU NORD-EST-LANDAIS
LOSSE	FORAGE PIC GRIN	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SI DU NORD-EST-LANDAIS
LOURQUEN	FORAGE F2 MAILLAOU	0,4	0,0	0,0	1,2	1,3	1,7	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SYDEC LOURQUEN
LUE	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SI DE PARENTIS
LUGLON	FORAGE F1 BOURG	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SYDEC LUGLON
MAGESCQ	FORAGE F1 CERE "SARREMALE"	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SYDEC MAGESCQ
MAGESCQ	FORAGE F2 CERE "SARREMALE"	1,7			0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	SYDEC MAGESCQ
MESSANGES	FORAGE F2 MOISAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
MEZOS	FORAGE F1 BOURG	0,0			0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	COMMUNES DE MIMIZAN
MEZOS	FORAGE F2 COURLIS	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	COMMUNES DE MIMIZAN

MIMIZAN	FORAGE M1 BIS ROUTE D'ESCOURCE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
MIMIZAN	FORAGE M2 ROUTE D'ESCOURCE	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
MIMIZAN	FORAGE M3 ROUTE D'ESCOURCE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
MIMIZAN	FORAGE M4 CRABEYRON	0,0	0,0	0,0	0,0			stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
MOLIETS-ET-MAA	FORAGE F3 HOURRON	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	MOLIETS-ET-MAA
MOLIETS-ET-MAA	FORAGE F4 HOURRON	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	MOLIETS-ET-MAA
MONT-DE-MARSAN	FORAGE LABO DEPARTEMENTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MONT-DE-MARSAN	FORAGE LOUSTAU	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MONT-DE-MARSAN	FORAGE ROND 1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MONT-DE-MARSAN	FORAGE ROND 2	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MONT-DE-MARSAN	FORAGE SAINTE ANNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MONT-DE-MARSAN	FORAGE CARBOUE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MONT-DE-MARSAN	FORAGE PLANTON	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
MORCENX	FORAGE RUE DOCTEUR ROUX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MORCENX
MORCENX	FORAGE BATAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MORCENX
MOUSCARDES	FORAGE F3 CORNAILLES	9,8	10,0	15,0	13,0	10,8	14	stable	ALLUVIONS DE L'ADOUR	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	SYDEC MOUSCARDES ESTIBEAUX
NOUSSE	FORAGE BOIS DE NOUSSE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	EOCENE	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	SYDEC LOURQUEN
ONESSE-LAHARIE	FORAGE F2 LAVOIR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	ONESSE-LAHARIE
ORIST	FORAGE F3 "LA BROUSSOLLE"	22,4	22,5	20,0	19,5	20,5	21	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR
PECORADE	FORAGE F2 LARRIOUCLA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SI DU TURSAN
PECORADE	FORAGE F3 DUBASQUE	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SI DU TURSAN
PISSOS	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0			0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	PISSOS
PONTENX-LES-FORGES	FORAGE SAINTE TROSSE	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
PUJO-LE-PLAN	FORAGE BORDES	15,6	21,9	26,0	30,0	34,2	37	forte dégradation	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC VILLENEUVE DE MARSAN
RETJONS	FORAGE F1 BOURG	0,0			0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	RETJONS
RION-DES-LANDES	FORAGE F1 BOURG INTERIEUR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	SYDEC RION DES LANDES
ROQUEFORT	FORAGE F1 STADE		9,2	7,8	8,8	8,4	8,5	stable	CRETACE	Calcaires du sommet du crétaé supérieur captif sud aquitain	SYDEC ROQUEFORT
SABRES	FORAGE F2 PISCINE	0,0	3,9		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	SYDEC SABRES
SAINT-CRICOQ-DU-GAVE	PUITS P1	10,9	8,2	3,9	4,0	3,7	4,5	amélioration	ALLUVIONS DU GAVE DE PAU	Alluvions du gave de Pau	SYDEC POUILLON
SAINT-CRICOQ-DU-GAVE	PUITS P2	15,1	7,0		4,1	3,6	3,6	amélioration	ALLUVIONS DU GAVE DE PAU	Alluvions du gave de Pau	SYDEC POUILLON
SAINT-GEIN	FORAGE ARBOUS	29,5	34,4	31,0	33,0	35,3	38	dégradation	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC ARBOUS
SAINT-JULIEN-EN-BORN	FORAGE F2 GARTUMBA		0,0	0,0		0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC SAINT-JULIEN-EN-BORN
SAINT-JULIEN-EN-BORN	FORAGE F3 COUQUILLAT	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC SAINT-JULIEN-EN-BORN
SAINT-PAUL-EN-BORN	FORAGE F2 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
SAINT-PAUL-EN-BORN	FORAGE BESTAVEN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F1 HIPPODROME	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F2 HIPPODROME	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F3 HIPPODROME	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F4 HIPPODROME	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F1 LA PINCE	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F2 TALLEBAY	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F4 PIOTTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-PIERRE-DU-MONT	FORAGE MANOT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
SAINT-PIERRE-DU-MONT	FORAGE F2 MSA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0			0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SYDEC SI DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
SAINT-YAGUEN	FORAGE F1 CE BOURG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	SYDEC SAINT-YAGUEN
SANGUINET	FORAGE F2 L'AIGUILLE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	SI DE PARENTIS
SAUGNAC-ET-CAMBRAN	FORAGE F1 CONTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	SYDEC POUILLON
SAUGNAC-ET-MURET	FORAGE F2 CASTELNAU	0,0	0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	SI DE MOUSTEY
SEIGNOSSE	F2 CHAIS ET CANTABRES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SEIGNOSSE
SOLFERINO	FORAGE F2 BOURG		0,0		0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIE	Calcaires et faluns de l'aquitanién-burdigalien (miocène) captif	SOLFERINO

SOORTS-HOSSEGOR	LES CHAMPS D'ANGRESSE			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC COTE SUD
SORBETS	FORAGE F4 CAMPISTON	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SI DU TURSAN COMMUNES PAYS D'ALBRET (SYDEC)
SORE	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
SOUSTONS	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE HELVETIEN	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
SOUSTONS	FORAGE F2 MOULIN NEUF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
SOUSTONS	FORAGE F3 MOULIN NEUF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
SOUSTONS	FORAGE F4 PONT DES CHEVRES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
TALLER	FORAGE F2 CABEIL	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SYDEC TALLER
TARTAS	FORAGE BOURGUIGNON	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SYDEC TARTAS
UCHACQ-ET-PARENTIS	FORAGE COUDANE	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
UZA	FORAGE F1 BOURG	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC UZA
VIELLE-SAINT-GIRONS	FORAGE F1	17,6	14,3	13,0	11,0	8,8	10	10	amélioration	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SYDEC VIELLE-SAINT-GIRONS
VIELLE-SAINT-GIRONS	FORAGE F2 ROUTE DE LA PLAGES	12,6	15,1	12,0	9,1	7,1	8,6	8,6	amélioration	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SYDEC VIELLE-SAINT-GIRONS
VIELLE-SAINT-GIRONS	FORAGE F3 ROUTE DE LA PLAGES	6,1	6,9	5,4	5,8	4,3	5,6	5,6	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SYDEC VIELLE-SAINT-GIRONS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	FORAGE F3 LES LAGUNES	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	FORAGE F4 LES LAGUNES	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
YCHOUX	FORAGE F2 BOURG ECOLE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SI DE PARENTIS
CASTETS	FORAGE F4 MONCAOUT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	CASTETS
HAGETMAU	FORAGE F4	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	DANO-PALEOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	HAGETMAU
YGOS-SAINT-SATURNIN	FORAGE F2 BELLEVUE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,87	0,87	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	YGOS-SAINT-SATURNIN
ANGRESSE	HOUSSAD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR
ANGRESSE	MENJAC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC COTE SUD
ANGRESSE	SARREBRUCK	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC COTE SUD
BENESSE-MAREMNE	F4 LAUGA			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC COTE SUD
LIT-ET-MIXE	CAP DE HE	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	LIT-ET-MIXE
POUILLON	FORAGE STADE		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	SYDEC POUILLON
SAINT-LON-LES-MINES	FORAGE F1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,96	0,96	stable	CRETACE	Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	SYDEC VALLEE DES GAVES
LUCBARDEZ-ET-BARGUES	FORAGE F2	11,9	9,3	14,0	13,5	11,8	14	14	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SI DU NORD-EST-LANDAIS
SAINT-PIERRE-DU-MONT	LUBET-BARBON	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	MONT-DE-MARSAN
SOUPROSSE	FORAGE NABEILLAN		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SYDEC SOUPROSSE
LINXE	FORAGE F4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC LINXE COMMUNES PAYS D'ALBRET (SYDEC)
LABRIT	FORAGE F3		0,6		0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	DAX
DAX	FORAGE F6 SAUBAGNACQ	32,4	28,6	13,9	12,0	12,0	12	12	amélioration	ALLUVIONS DE L'ADOUR	Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	SYDEC POUILLON
SAUGNAC-ET-CAMBRAN	F2 CONSTANTINE		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	SYDEC LINXE
LINXE	FORAGE F5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SYDEC PONTONX-SUR-ADOUR
PONTONX-SUR-ADOUR	FORAGE F2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SI DU MARSEILLON
AURICE	FORAGE F1		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	PISSOS
PISSOS	FORAGE F2			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	FORAGE F5		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SI DE PARENTIS COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
PARENTIS-EN-BORN	FORAGE F2		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	MOLIETS-ET-MAA SYDEC SI DE SAINT-VINCENT- DE-PAUL
MIMIZAN	FORAGE M5		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC COTE SUD
MOLIETS-ET-MAA	FORAGE F5			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	SYDEC GALLERES
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	FORAGE F2		0,0		0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR
ANGRESSE	PORT DE HAUT			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SI DES ESCHOURDES COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
GALLERES	FORAGE F2			12,0	12,5	16,5	17	17	dégradation	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif	SYDEC SI DU NORD-EST-LANDAIS
ORIST	FORAGE F1 BIS		3,0	3,6	5,5	2,7	3,9	3,9	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SYDEC VALLEE DES GAVES
MAYLIS	FORAGE F2	10,9		13,0	9,0	17	17	17	dégradation	DANO-PALEOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	
SAINT-PAUL-EN-BORN	SAINT-PAUL 3			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	
CREON-D'ARMAGNAC	FORAGE F1 BIS		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE HELVETIEN	Grés, calcaires et sables de l'Hévétién (miocène) captif	
SAINT-LON-LES-MINES	FORAGE F2			0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	CRETACE	Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	

SAINT-MARTIN-D'ONEY	FORAGE F3 BOURG			0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SYDEC SI SAINT-MARTIN D'ONEY
SAUGNAC-ET-MURET	FORAGE F3 MENAYE			0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SI DE MOUSTEY
AIRE-SUR-ADOUR	FORAGE LA SALIGUE F5			11,0	13,3	45,0	65,4	Dégradation majeure	ALLUVIONS DE L'ADOUR	Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	SYDEC AIRE-SUR-ADOUR
SAINT-AVIT	FORAGE LACROUTS			0,0	0,0				OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	MONT-DE-MARSAN
POUYDESSEAUX	FORAGE F4			0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SYDEC POUY DES EAUX
COMMENSACQ	FORAGE F2 CE			0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grès, calcaires et sables de l'Hévétiens (miocène) captif	SYDEC COMMENSACQ-TRENSACQ
SEIGNOSSE	F4 CHAIS ET CANTABRES			0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SEIGNOSSE
PARENTIS-EN-BORN	FORAGE F3 POMS			0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SI DE PARENTIS
GEAUNE	FORAGE F5			0,0	0,0	0,0	0	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
SOUSTONS	F6 PELEUSEC			0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	DU MARENSIN
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE POUSTAGNAC			0,0	0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SAINT-PAUL-LES-DAX
ORIST	FORAGE F2 BIS (F5)			12,0	13,0	11,1	12	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	SI BASSE VALLEE DE L'ADOUR
SEIGNOSSE	F5 CHAIS ET CANTABRES				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Gironde	SEIGNOSSE
SOUSTONS	FORAGE F5 "PELEUSEC"	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
SAINT-MARTIN-D'ONEY	FORAGE F4			0,0	0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SYDEC SI SAINT-MARTIN D'ONEY
LEON	FORAGE F4 LA PALU				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC LEON
AURICE	FORAGE F2				0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SI DU MARSEILLON
LABENNE	GOLF 1				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC ONDRES LABENNE
ONDRES	FORAGE GOLF 2				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC ONDRES LABENNE
LABENNE	FORAGE R5				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC ONDRES LABENNE
LABENNE	FORAGE R12				0,0						SYDEC ONDRES LABENNE
LABENNE	FORAGE R14				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC ONDRES LABENNE
POUYDESSEAUX	FORAGE R3				0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SYDEC POUY DES EAUX COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
MIMIZAN	F2 DE L'AERODROME				0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Grès, calcaires et sables de l'Hévétiens (miocène) captif	SYDEC ROQUEFORT
ROQUEFORT	FORAGE F3				8,3	8,7	8,8	stable	CRETACE	Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	SI DU NORD-EST-LANDAIS
SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC	LA VEAUCE				15,3	18,0	20	légère dégradation	MIOCENE HELVETIEN	Grès, calcaires et sables de l'Hévétiens (miocène) captif	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARENSIN
VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	FORAGE F6				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC HERM
HERM	FORAGE F2 CE					0,2	0,51	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SYDEC VILLENAVE
VILLENAVE	FORAGE F3 LABASTIDE				0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SYDEC ONDRES LABENNE
LABENNE	FORAGE R15				0,0	3,8	19	forte dégradation	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SI DU NORD-EST-LANDAIS
LUCBARDEZ-ET-BARGUES	FORAGE F3				3,2	5,2	5,3	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SI DE PARENTIS
SAINTE-EULALIE-EN-BORN	FORAGE FALLOT				0,0	0,0	0	stable	MIOCENE AQUITANIEN	Calcaires et faluns de l'aquitaniens-burdigalien (miocène) captif	SEIGNOSSE
SEIGNOSSE	FORAGE F5 BOURG				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SYDEC LESPERON
LESPERON	F4 CHARLOT				0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	COMMUNES PAYS D'ALBRET (SYDEC)
SORE	FORAGE F2 CHATEAU D'EAU				0,0	0,0	0	stable	MIOCENE HELVETIEN	Grès, calcaires et sables de l'Hévétiens (miocène) captif	SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-PAUL-LES-DAX	FORAGE F6 ALBINE 2				0,0	0,0	0	stable	OLIGOCENE	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	SYDEC ONDRES LABENNE
LABENNE	FORAGE R12 BIS				0,0	0,0	0	stable	PLIO-QUATERNAIRE	Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain	SI DES ESCHOURDES
DONZACQ	FORAGE F2 TUILERIE				16,0	17,8	18	stable	EOCENE	sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	

LES PESTICIDES

Sources d'exposition

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les maladies, les ravageurs des cultures ou contre la flore adventice. D'une manière générale, on parle de bio-agresseurs.

On distingue selon leurs cibles : les herbicides, les fongicides, les insecticides. Au total, on dénombre plusieurs centaines de substances actives, dont 500 environ seraient couramment employées.

La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par ruissellement ou érosion (contamination des eaux de surface) ou par infiltration (contamination des eaux souterraines). Parmi les causes de contamination, peuvent être citées :

- le lessivage par des pluies entraînant les produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines, d'où l'importance de prendre en considération les conditions météorologiques ;
- l'usage incorrect des substances et des techniques : mauvais réglage des pulvérisateurs, périodes d'épandage inadaptées, choix inapproprié des produits, doses excessives ... ;
- les déversements « accidentels » : vidange de fonds de cuve, rinçage ou abandon d'emballages ayant contenu des produits phytosanitaires.

Le transfert des pesticides dans les rivières et les nappes est influencé par leur solubilité dans l'eau, leur stabilité chimique, la nature du sol, la pluviométrie...

Effets sur la santé

A court terme, les pesticides peuvent être responsables d'intoxications aiguës, liées à une absorption accidentelle qui se manifestent par des troubles nerveux, digestifs, respiratoires, cardiovasculaires ou musculaires. Lors de contact avec la peau, des symptômes cutanés (dermites...) sont fréquents.

A long terme, les pesticides peuvent entraîner des effets toxiques au niveau du système nerveux central et des effets cancérigènes, voire mutagènes. Actuellement plusieurs substances (DDT, lindane, perméthrine...) sont connues comme pouvant perturber le système endocrinien (système hormonal qui régule le développement, la croissance, la reproduction et le comportement des individus).

Exigences de qualité

La quasi-totalité des pesticides fait l'objet d'une limite de qualité unique dans l'eau du robinet fixée à 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/L}$). Cette valeur a été fixée à titre de précaution et signifie que les pesticides doivent être absents ou en traces infimes dans l'eau distribuée.

Pour 4 substances, la limite de qualité est plus faible et ce en raison de considérations sanitaires : l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde ont une limite de qualité de 0,03 $\mu\text{g/L}$.

Enfin, une limite de qualité a été fixée pour la somme des concentrations des substances détectées qui ne doit pas dépasser 0,5 $\mu\text{g/L}$.

Lorsque l'exigence de qualité n'est pas respectée, momentanément ou plus régulièrement dans le temps, le responsable de la distribution de l'eau est tenu de :

- prendre ou faire prendre des mesures appropriées pour protéger les consommateurs et les informer des risques encourus ;
- mettre en œuvre un programme d'amélioration pour rétablir la qualité des eaux distribuées.

L'instruction n° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 du ministère chargé de la santé fixe un cadre de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

En cas de ressource contaminée, il est habituel de faire appel à plusieurs solutions :

- dilution avec une autre ressource ;
- traitement de l'eau par des méthodes fondées sur l'adsorption (charbon actif), mais avec des limites selon les substances rencontrées et la fréquence de régénération.

Toutefois, ces solutions curatives nécessaires doivent être accompagnées de mesures préventives de reconquête de la qualité des eaux qui passent par un changement des pratiques des agriculteurs, des collectivités et des particuliers.

La norme réglementaire fixée à 0,1 $\mu\text{g/L}$ par substance individualisée (confer ci-dessus) s'applique aux pesticides et leurs métabolites pertinents.

Cette notion de métabolite pertinent a fait l'objet d'une définition par l'Anses dans un avis du 30 janvier 2019, avec présentation d'une démarche de qualification des métabolites à classer pertinents et ceux à classer non pertinents.

La limite réglementaire de 0,1 $\mu\text{g/L}$ ne s'applique pas aux métabolites non pertinents pour lesquels l'Anses associe néanmoins une valeur de vigilance de 0,9 $\mu\text{g/L}$.

Suite à l'expertise de l'Anses, selon les modalités décrites dans son avis du 30 janvier 2019, sont classés non pertinents les métabolites ESA et OXA acétochlore, ESA alachlore, ESA et OXA métazachlore et OXA métolachlore. Par contre, les métabolites OXA alachlore et ESA métolachlore sont classés pertinents par l'Anses (la limite réglementaire de 0,1 µg/L s'applique).

Les mesures de prévention de la pollution des eaux par les pesticides : le plan Ecophyto

Depuis 2008 et le Grenelle de l'Environnement, les mesures de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides se déclinent dans le cadre du plan « Ecophyto 2018 ». Ce plan vise à réduire progressivement l'usage des pesticides. Il s'adressait à l'ensemble des utilisateurs de pesticides, qu'ils soient agriculteurs, gestionnaires d'espaces verts ou de voies de circulation ou encore jardiniers amateurs, ainsi qu'à l'ensemble des distributeurs de produits phytosanitaires et conseillers en matière de protection des végétaux.

A son lancement en 2009, le plan « Ecophyto 2018 » visait une réduction de 50%, en 10 ans, du recours aux produits phytosanitaires.

L'indicateur de pression des phytosanitaires n'évoluant pas ou peu, le gouvernement a mis en place un plan « Ecophyto II » venant renforcer et impulser une nouvelle dynamique au premier plan, son objectif étant de réduire les usages de produits phytosanitaires de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et pour 2022 pour l'ensemble des usages.

Le contrôle sanitaire des pesticides

Le programme du contrôle sanitaire des pesticides, mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2004, se traduit par une amélioration sensible du suivi :

- recherches systématiques sur toutes les eaux brutes à la ressource : d'une analyse tous les 2 ans pour la plupart des eaux souterraines à trois fois par an pour le contrôle de la prise d'eau superficielle du lac d'Ispe,
- recherches systématiques et au moins annuelles sur toutes les eaux mises en distribution,
- adaptation de la liste des matières actives recherchées en fonction des connaissances acquises localement en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, des résultats analytiques obtenus au niveau régional ou national et des capacités analytiques du laboratoire en charge des analyses. Cette liste a été profondément remaniée, dans le cadre d'une démarche régionale conduite en 2020, prenant en compte, notamment, les quantités utilisées et a conduit à retenir une liste de 180 molécules (80 antérieurement) à rechercher à partir de 2021.

En 2020, les analyses ont porté sur 40 à 88 matières actives et produits de dégradation selon le type d'analyse demandé. Au total, 398 échantillons ont été analysés en eau brute ou traitée, correspondant à 24 747 recherches unitaires de substances actives.

Situation dans les Landes

1) Qualité de la ressource

• Eaux superficielles

Une seule prise d'eau est exploitée en eau superficielle, dans le département des Landes, pour l'eau potable (le Lac d'Ispe à BISCARROSSE).

Chaque année, il est réalisé 3 analyses complètes « pesticides » sur l'eau brute du lac d'Ispe.

Sur les 88 molécules recherchées, sur la base des résultats des années 2019 et 2020, il n'a été détecté la présence en eau brute, que de 4 molécules :

- l'A2H, détecté 4 fois mais à l'état de traces (0,02 µg/L),
- le métaldéhyde, détecté 1 seule fois à l'état de traces (0,01 µg/L),
- 2 autres molécules détectées à des teneurs supérieures à 0,1 µg/L : l'ESA métolachlore et l'OXA métolachlore, composés issus de la dégradation du S-métolachlore (herbicide) :
 - ESA métolachlore : teneur moyenne : 0,4 µg/L, maximum mesuré : 0,63 µg/L
 - OXA métolachlore : teneur moyenne : 0,3 µg/L, maximum mesuré : 0,36 µg/L.

Cette ressource apparaît faiblement impactée par la pollution aux pesticides, au regard des teneurs habituellement mesurées dans les eaux superficielles.

Les valeurs mesurées en métabolites du S-métolachlore, bien que respectant la limite de qualité fixée à 2 µg/L par substance individualisée en eau brute, nécessite un traitement spécifique pour respecter la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L par substance individualisée en eau distribuée.

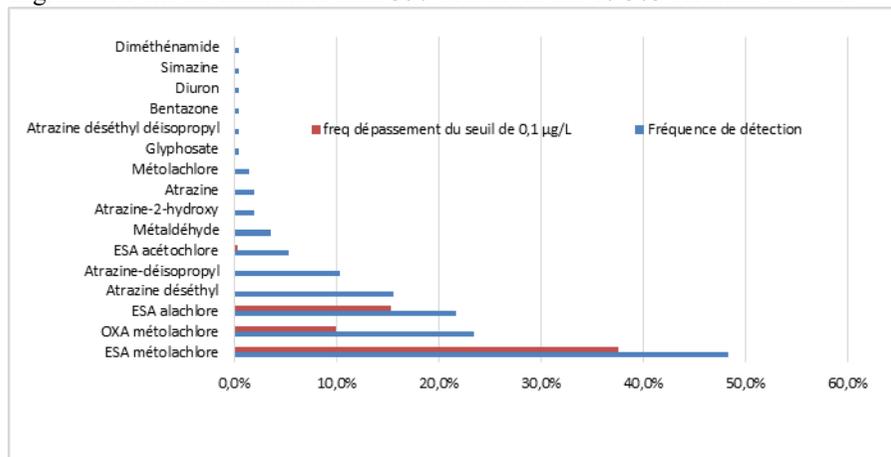
A cet effet, l'usine de potabilisation de BISCARROSSE est dotée d'un traitement d'affinage par charbon actif et d'un complément en eau souterraine indemne de pesticides.

• Eaux souterraines

Pour la plupart des captages, une analyse complète à la ressource est effectuée seulement tous les 2 ans. Ce bilan sur les eaux souterraines est donc réalisé sur les années 2019 et 2020, afin de disposer de résultats sur l'ensemble des points.

L'ensemble de ces données permet ainsi de faire un bilan global de la pollution des eaux souterraines par les pesticides, le faible nombre d'analyses par point étant compensé par le nombre élevé de points présents dans le département.

Au total, en eau souterraine, pour 289 analyses comportant entre 40 et 88 substances recherchées selon le type d'analyse réalisée, 16 substances actives ou produits de dégradation ont été identifiées dans 357 détections sur 17 373 résultats au total.



L'AMPA et le glyphosate, très largement présents dans les eaux superficielles, ne sont pas détectés dans les eaux souterraines.

Il faut également noter la présence de composés issus de la dégradation de l'atrazine (herbicide interdit en 2003) : disparition progressive mais très lente de ces composés en eau souterraine.

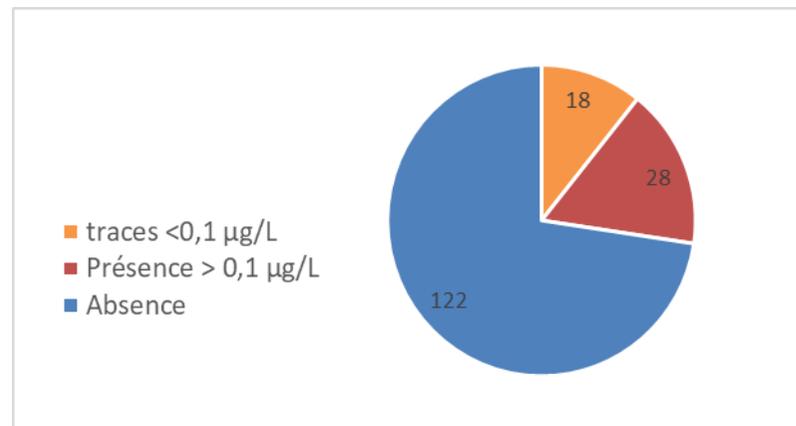
Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus pour les 4 molécules détectées à une teneur supérieure à 0,1 µg/L.

Molécules	Nombre de résultats	Nombre de détections	Nb résultats supérieurs à 0,1 µg/L	Maximum mesuré	Nbre de captages concernés
ESA métolachlore	282	136	106	3,6	26
OXA métolachlore	282	66	28	0,59	7
ESA alachlore	281	61	43	0,71	8
ESA acétochlore	281	15	1	0,13	1

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus pour les 12 autres molécules détectées à une teneur inférieure à 0,1 µg/L .

Molécules	Nombre de résultats	Nombre de détections	Nb résultats supérieurs à 0,1 µg/L	Maximum mesuré	Nbre de captages concernés
Atrazine déséthyl	205	32	0	0.06	16
Atrazine-déisopropyl	204	21	0	0.03	7
Atrazine-2-hydroxy	204	4	0	0.03	3
Atrazine	204	4	0	0,02	3
Métaldéhyde	110	4	0	0.03	4
Métolachlore	205	3	0	0,03	2
Atraz. déisopropyl déséthyl	204	1	0	0,06	1
Simazine	204	1	0	0,01	4
Glyphosate	193	1	0	0.05	1
Bentazone	204	1	0	0.07	1
Diuron	204	1	0	0,01	1
Diméthénamide	205	1	0	0.06	1

Le graphique ci-dessous montre le classement des captages suivant la présence de pesticides. 26% des captages sont concernés soit 39 points sur 149 contrôlés en 2019 – 2020 en eau brute souterraine.



• **Conclusion**

La contamination des eaux souterraines apparait liée aux métabolites issus de la dégradation, dans les sols, de l'alachlore et surtout du S-métolachlore avec persistance de la présence de métabolites de l'atrazine.

Qualité de l'eau distribuée

La situation en eau distribuée est sensiblement différente de celle analysée au niveau de la ressource du fait des mélanges de ressources (effet de dilution), de remplacement de ressources (substitution) ou de traitement spécifique (charbon actif).

Néanmoins, en 2020, les 225 analyses réalisées sur les 90 unités de production ont montré la persistance de certaines molécules en eau traitée au niveau de 24 unités de traitement.

Des dépassements de la limite de qualité fixée à 0,1 µg/L par substance individualisée en eau distribuée ont été mesurés en sortie de 11 unités de potabilisation et concernent 2 paramètres issus de la dégradation du S-métolachlore et de l'alachlore.

Molécule	Nombre de valeurs	Nombre de détections	Nombre de résultats supérieurs à 0,1 µg/L	Maximum mesuré	Nombre d'unités de production concernées
ESA metolachlore	223	78	21	2.05	11
ESA alachlore	223	7	3	0.23	1

Cette situation a conduit à des dépassements de la limite de qualité pour le paramètre « pesticides » en eau distribuée pour 16 unités de distribution, alimentant 56000 personnes.

Station de potabilisation concernée	Secteur concerné	Valeur maximale mesurée µg/L	Durée de dépassement en jours
SYDEC SINEL	LOSSE/LAPEYRADE	0,7	365
SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	VALLEE DES GAVES	0,2	15
PEYREHORADE	PEYREHORADE	0,2	15
SI_MARSEILLON_ET_TURSAN	MARSEILLON	0,13	30
SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR	AIRE.ADOUR MELANGE	0,25	20
SYDEC_GAILLERES	GAILLERES	0,2	30
C_COM_DU_PAYS_GRENAOIS	CCPG PAR ARTASSENX	0,11	7
SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN	ROQUEFORT SARBAZAN	0,12	180
SYDEC_ARBOUITS	ARBOUITS PAR ARTASSENX	0,11	7
SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON	CAPBRETON	0,14	30
SYDEC SINEL	LOSSE EX SINEL	0,6	180
TOSSE	TOSSE	0,13	60
SYDEC SINEL	CREON EX SINEL	2,05	365
SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON	ANGRESSE	0,14	30
SOORTS-HOSSEGOR	SOORTS HOSSEGOR	0,14	30
LABENNE	LABENNE	0,14	30

Ces dépassements n'ont pas entraîné de restriction à la consommation du fait qu'elles sont restées largement inférieures aux valeurs sanitaires maximales (Vmax) calculées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), qui estime que l'ingestion d'une eau contenant un pesticide ou métabolite à une concentration inférieure ou égale à sa Vmax, n'entraînera, sur la base des critères toxicologiques retenus et en l'état actuel des connaissances, aucun effet néfaste pour la santé.

Pour l'ESA métolachlore et l'OXA métolachlore, la Vmax est établie à 510 µg/L ; pour l'ESA alachlore et OXA alachlore, elle est égale à 50 µg/L.

Les avis de l'ANSES datent de février 2014 et sont disponibles sur son site Internet (<https://www.anses.fr>).

Ceci étant, afin d'assurer à court terme le respect de la limite réglementaire, il a été demandé aux personnes responsables de la distribution d'eau de mettre en œuvre toutes dispositions permettant un retour rapide à une situation conforme en eau distribuée.

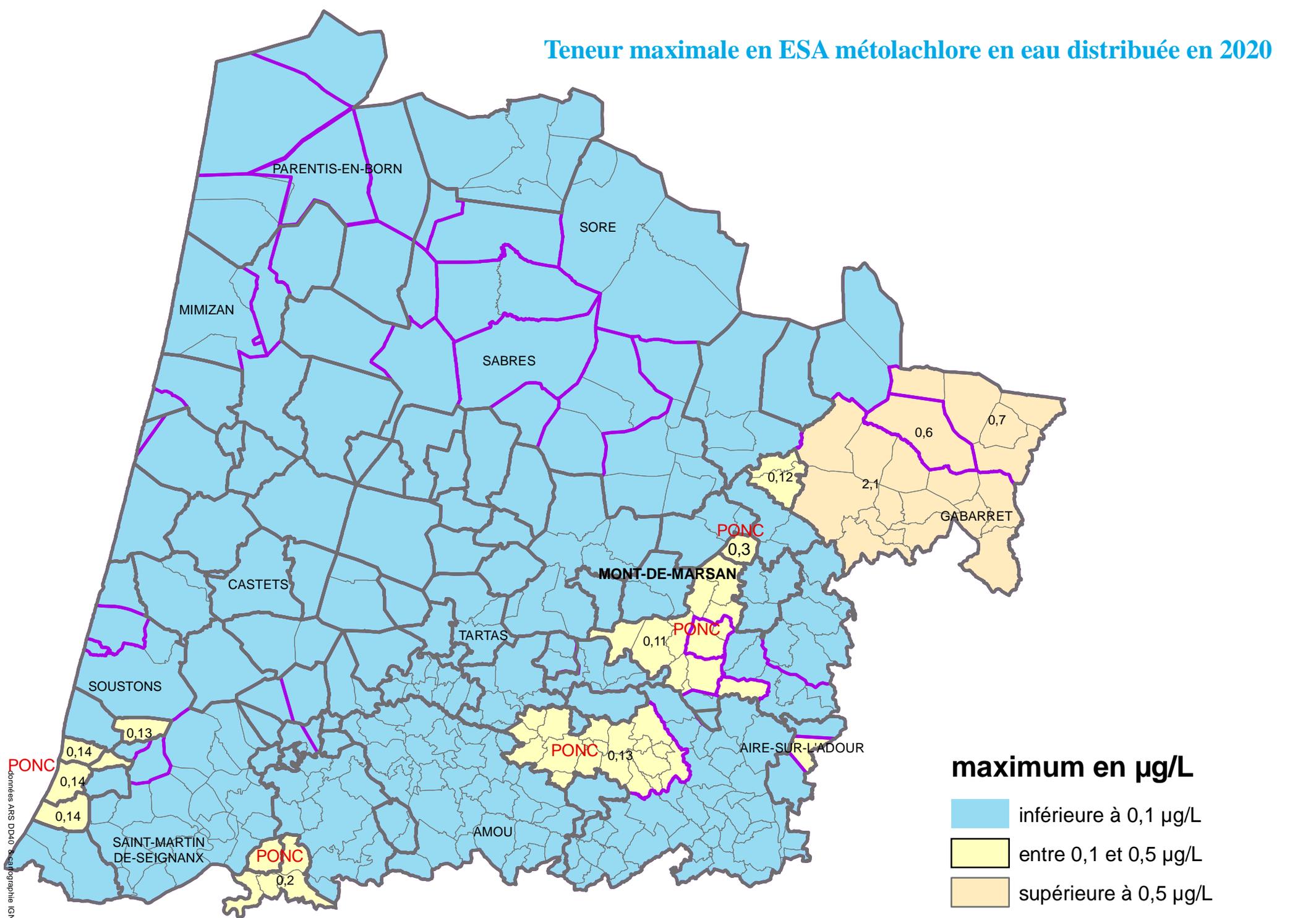
Cette demande s'est traduite par un arrêté préfectoral de dérogation au respect de la limite de qualité, dans le cadre et conditions prévus à cet effet par le code de la santé publique :

- pas de solution immédiate permettant le retour à une eau conforme ;
- absence de risques sanitaires générés par cette situation non conforme, au regard des avis de l'ANSES ;
- obligation d'un retour à une eau conforme dans un délai fixé.

Ainsi, Madame la Préfète des Landes a accordé, par arrêté préfectoral, une dérogation pour une durée de 3 ans, à compter du 17 novembre 2020, au Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC), concernant les unités de distribution alimentées en tout ou partie à partir des eaux produites par l'usine de CREON d'ARMAGNAC. Le SYDEC mettra en œuvre, dans ce délai, un traitement curatif nécessaire au respect de la norme.

Parallèlement, le Syndicat Eaux Marensin Marenne-Adour (EMMA) ainsi que le SYDEC ont engagé une démarche autour des captages concernés par cette problématique « pesticides », pour favoriser la mise en place de mesures préventives de réduction d'usage et de limitation d'emploi, afin de restaurer la qualité de la ressource, faciliter le traitement des eaux et ainsi produire en permanence et à moindre coût, de l'eau conforme aux limites de qualité réglementaires. Ces dispositions viennent en complément de la réglementation générale applicable aux produits phytosanitaires et des dispositifs spécifiques initiés dans le cadre des captages prioritaires, dans lesquels 3 sites landais sont inscrits du fait de la problématique « pesticides » (voir le chapitre « captages prioritaires » dans ce rapport).

Teneur maximale en ESA métolachlore en eau distribuée en 2020



LE FER ET LE MANGANESE

Sources d'exposition

Le fer est le quatrième élément de la croûte terrestre, en abondance. Sa présence dans les eaux souterraines résulte de sa mise en solution par une eau privée d'oxygène, au contact des roches ou minerais du sous-sol (eau captive profonde).

Le manganèse peut être trouvé dans les eaux profondes en l'absence d'oxygène. Dans les eaux aérées, il est généralement à l'état oxydé et précipité.

Effets sur la santé

Indispensable au fonctionnement du corps, aucune toxicité n'a été observée chez l'homme.

Par contre, il existe des effets indirects gênants pour l'utilisateur en cas de teneur excessive (goût métallique, turbidité, coloration, dépôts, neutralisation des désinfectants).

Le manganèse est un oligo-élément essentiel au fonctionnement du corps humain. Le risque d'intoxication nécessiterait une absorption accidentelle en quantité importante.

Par contre, au-delà de 0,15 mg/L (voir 0,05 mg/L) des effets indirects gênants pour l'utilisateur, comme pour le fer, peuvent apparaître.

Exigences de qualité

La référence de qualité pour le fer est de 0,2 mg/L (200 µg/L)

La référence de qualité pour le manganèse est de 0,05 mg/L (50 µg/L)

Situation dans les Landes

Situation en sortie des stations de potabilisation d'eau dans les Landes pour la période 2019 – 2020 (disposer d'un nombre significatifs de résultats) :

Teneur en fer	Moyenne		Maximum	
< 50 µg/L	71	69.7%	60	58.8%
entre 50 et 100 µg/L	18	17.6%	21	20.6%
entre 100 et 200 µg/L	13	12.7%	14	13.8%
> 200 µg/L	0	0%	7	6.8%

La situation est globalement satisfaisante avec aucune unité de potabilisation ne respectant pas la référence de qualité pour le paramètre fer de manière récurrente. Des dépassements ponctuels sont néanmoins notés sur 7 stations ainsi que de fréquentes teneurs entre 100 et 200 µg/L (conformes mais pouvant potentiellement être source de nuisance). Des améliorations sont demandées sur ce paramètre.

Teneur en manganèse	Moyenne		Maximum	
< 10 µg/L	61	59.8%	53	60%
entre 10 et 30 µg/L	35	34.4%	34	33.3%
entre 30 et 50 µg/L	6	5.8%	9	8.8%
> 50 µg/L	0	0%	6	5.9%

Une amélioration notable du traitement de ce paramètre a eu lieu ces dernières années. Il n'y a plus de dépassement récurrent. Efforts à continuer pour l'amélioration de certaines unités.

LA MATIERE ORGANIQUE – LE CARBONE ORGANIQUE TOTAL (COT)

Sources d'exposition

La mesure du carbone organique total (COT) est indicatrice de la teneur en matière organique d'une eau.

La présence de matière organique dans les ressources en eau est naturelle et a pour origine la synthèse de matière carbonée par les organismes vivants (végétaux, animaux, micro-organismes tels que bactéries, algues...).

Il peut s'agir, notamment dans les rivières, d'organismes encore vivants (algues, bactéries...), de produits de leur métabolisme ou d'organismes morts en voie de décomposition.

Outre cette origine naturelle, la présence de matière organique dans les eaux peut-être augmentée par les rejets des stations d'épuration d'eaux usées ou d'effluents non épurés de différentes origines (domestique, industrielle ou élevage).

Enfin, l'enrichissement des eaux en éléments nutritifs (eutrophisation) constitue un facteur d'augmentation de la teneur en matière organique des eaux de surface, en favorisant la croissance des algues.

Ainsi, la teneur en COT des eaux superficielles, généralement de 2 à 10 mg/L est plus élevée que celle des eaux souterraines, comprise en majorité entre 0,5 et 1 mg/L.

Effets sur la santé

La présence de matière organique dans l'eau n'induit généralement pas d'effet direct sur la santé mais peut être à l'origine de différents phénomènes indésirables dans le processus de production et distribution de l'eau potable :

- formation de composés indésirables tels que les trihalométhanes, en réaction avec le chlore (voir chapitre suivant),
- goût de l'eau désagréable,
- développements bactériens dans les réseaux, par apport de nutriments.

Exigences de qualité - traitement

Pour les eaux brutes, la limite de qualité est fixée à 10 mg/L, tandis que la référence de qualité pour les eaux traitées destinées à la consommation s'élève à 2 mg/L.

L'élimination de la matière organique concerne principalement les stations de traitement des eaux de surface. Les eaux souterraines ne nécessitent généralement pas de traitement vis-à-vis de ce paramètre.

Le traitement est réalisé essentiellement par l'étape de clarification, comprenant la floculation – décantation, puis la filtration sur sable.

Situation dans Les Landes

Le tableau, ci-dessous, donne la situation pour le département. La quasi-totalité des unités de distribution (UDI) respecte la référence de qualité.

COT moyen 2009 (mg/l)	Nb UDI	Population concernée
0 – 1 mg/l	99	82.8 %
1 – 2 mg/l (référence de qualité)	18	10.5 %
Supérieur à 2 mg/l	3	6.7 %

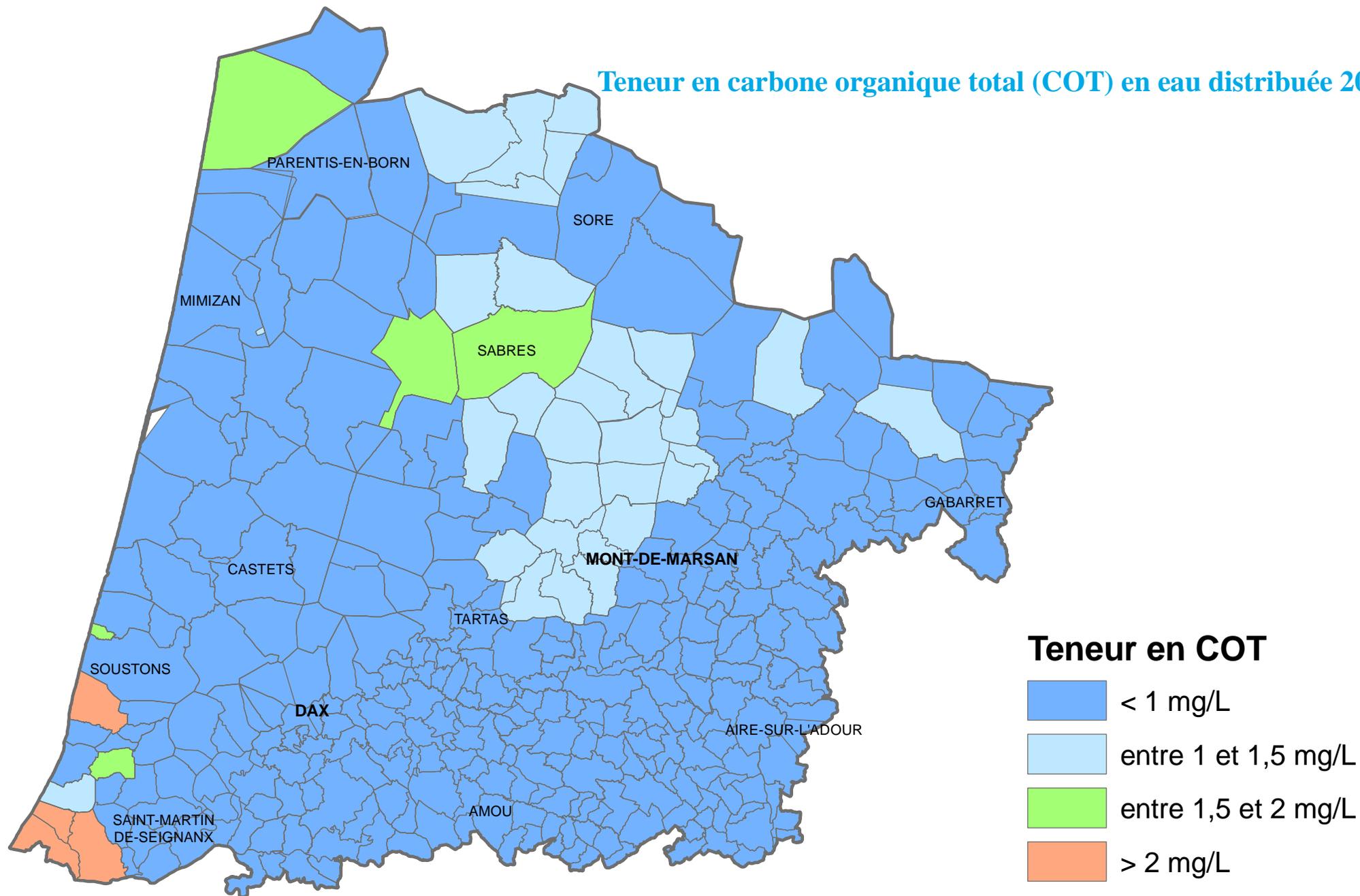
3 UDI :

- SEIGNOSSE, 3800 habitants, teneur 4,3 mg/l en moyenne,
- le secteur de l'Homy à LIT ET MIXE : 100 habitants, teneur de 5,2 mg/L,
- BOUCAU-TARNOS, 23 000 habitants, teneur de 2,2 mg/L,

ne respectent pas la référence de qualité fixée à 2 mg/L en eau distribuée. La particularité des ressources en eau souterraine exploitée, naturellement riches en matière organique, est à l'origine de ce constat.

Une amélioration va devoir être recherchée par les collectivités concernées compte tenu de la réaction possible de la matière organique avec le chlore utilisé pour la désinfection des eaux.

Teneur en carbone organique total (COT) en eau distribuée 2020



LES SOUS PRODUITS DE CHLORATION - TRIHALOMETHANES (THM)

Sources d'exposition

La désinfection de l'eau par le chlore a permis de réduire de façon drastique l'importance des maladies infectieuses d'origine hydrique, telles que le choléra et la typhoïde. Cette présence de désinfectant est nécessaire pour garantir la qualité bactériologique de l'eau au robinet.

Les sous-produits de chloration (SPC) sont issus de la réaction entre la matière organique résiduelle avec le chlore injecté comme désinfectant avant distribution de l'eau.

Leur formation est multifactorielle : origine et qualité de l'eau brute en termes de présence de matière organique (COT), qualité des traitements, rechloration sur les réseaux, etc...

Elle concerne principalement les eaux de surface et les réseaux avec de longs temps de séjour.

La formation de SPC est d'autant plus importante que l'eau contient de la matière organique au moment de la chloration. Cela concerne essentiellement les eaux de surface.

Les trihalométhanes (THM) constituent la seule famille de SPC disposant d'une limite de qualité (100 µg/L). Il ne peut être dérogé à cette valeur, et tout dépassement confirmé doit s'accompagner de restriction d'usage de l'eau (interdiction de la boisson).

Effets sur la santé

Parmi les centaines de SPC, seuls les composés les plus fréquents ont été étudiés et 7 SPC ont été caractérisés en cancérigènes possibles pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

A partir des études toxicologiques et épidémiologiques menées, il existe des arguments en faveur de l'existence d'une association entre l'exposition aux THM, même pour des gammes de concentration inférieures à la limite réglementaire et l'apparition du cancer de la vessie, même si un certain nombre d'interrogations demeurent.

Exigences de qualité

Il existe une teneur limite réglementaire concernant le paramètre THM, fixée à 100 µg/L en eau distribuée (pour la somme de 4 THM : chloroforme, bromodichlorométhane, dibromochlorométhane, bromoforme).

Situation dans Les Landes

Sur la base des résultats des analyses réalisées essentiellement en sortie d'usine de potabilisation et en distribution (des mesures sont systématiquement réalisées si la teneur en chlore est supérieure à 0,5 mg/L en eau distribuée), les teneurs en THM apparaissent inférieures à la limite de qualité, du fait de l'absence de pompage en retenue et de l'utilisation quasiment exclusive d'eau souterraine (faible teneur en matière organique) pour la production d'eau potable.

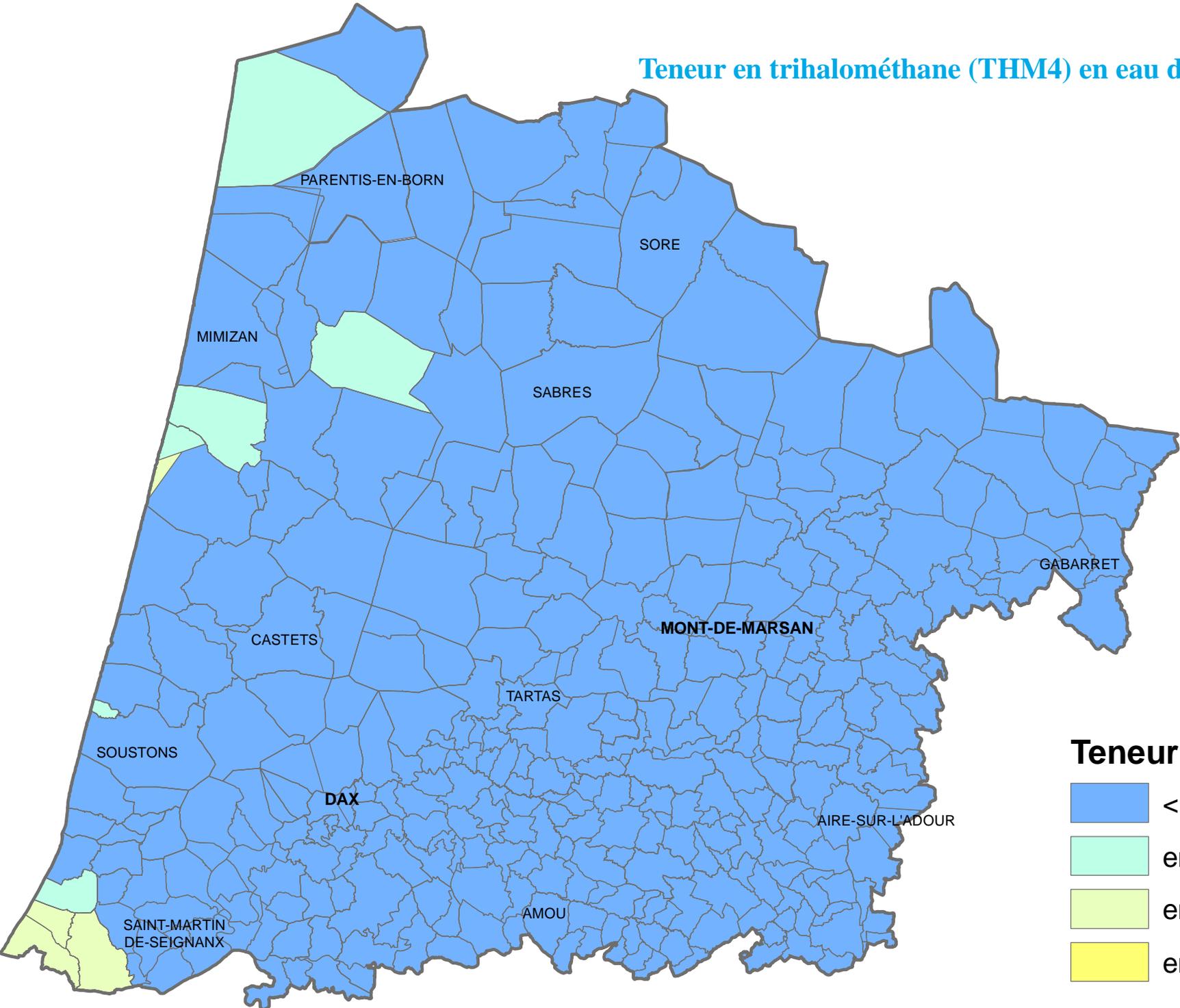
La grande majorité des UDI (106 sur 113, soit plus de 94 % de la population) présentent une teneur en THM en deçà de 50 µg/L.

Le tableau, ci-dessous, présente la répartition de la population par classe de teneurs moyennes en THM en 2020.

Teneur en THM	Nombre d'UDI	Pourcentage de population
< 25 µg/L	100	88.1 %
Entre 25 et 50 µg/L	6	6.1 %
Entre 50 et 75 µg/L	2	5.8 %
Entre 75 et 100 µg/L	0	0 %
> 100 µg/L	0	0

Des dépassements ponctuels de la limite de 100 µg/L en THM4 ont été relevés en 2020 à LIT ET MIXE pour un secteur alimenté par la station de l'Homy et à BOUCAU-TARNOS, en début d'année 2020, du fait de l'exploitation d'une eau souterraine présentant une teneur élevée en matière organique. La station de l'Homy fait l'objet, actuellement, d'une étude d'amélioration de traitement et celle de BOUCAU-TARNOS (station d'ONDRES) a été arrêtée le temps d'affiner le traitement et revenir à une situation désormais conforme.

Teneur en trihalométhane (THM4) en eau distribuée en 2020



Teneur en THM4

- < 25 µg/L
- entre 25 et 50 µg/L
- entre 50 et 75 µg/L
- entre 75 et 100 µg/L

LA DURETÉ

Sources d'exposition

La dureté d'une eau ou titre hydrotimétrique (TH) correspond à la teneur en sels de calcium et de magnésium. Elle est exprimée en degré français (°F) – $1\text{ °F} = 4\text{ mg/l}$ de calcium.

Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Un sol calcaire fournira une eau "dure" (TH élevé supérieur à 30°F) alors qu'une eau traversant un terrain granitique sera considérée comme une eau "douce" (TH faible inférieur à 15°F).

Effets sur la santé

Les eaux douces peuvent provoquer indirectement des inconvénients pour la santé en permettant la solubilité d'éléments tels que le plomb, le cadmium, le fer ou le cuivre, en particulier lorsque l'eau stagne dans les canalisations.

Les eaux dures ne provoquent que des inconvénients dits de confort, tels que l'entartrage des canalisations d'eau chaude ou des appareils domestiques.

Il est admis qu'une dureté « idéale » est comprise entre 15 et 25 °F.

Exigences de qualité

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée, la réglementation prévoyant juste que les eaux distribuées ne doivent pas être agressives, corrosives ou gêner la désinfection.

Les inconvénients cités ci-dessus peuvent justifier, dans certaines conditions, le recours à des adoucisseurs d'eau individuels. Ils ne doivent être réservés que pour les usages en eau chaude sanitaire et doivent être régulièrement entretenus, pour prévenir tout risque de prolifération bactérienne.

Situation dans Les Landes

Les ressources en eau proviennent essentiellement de roches sédimentaires sableuses, peu calcaires, et présentent, en conséquence, le plus généralement une dureté faible, soit un TH inférieur à 20 degré français.

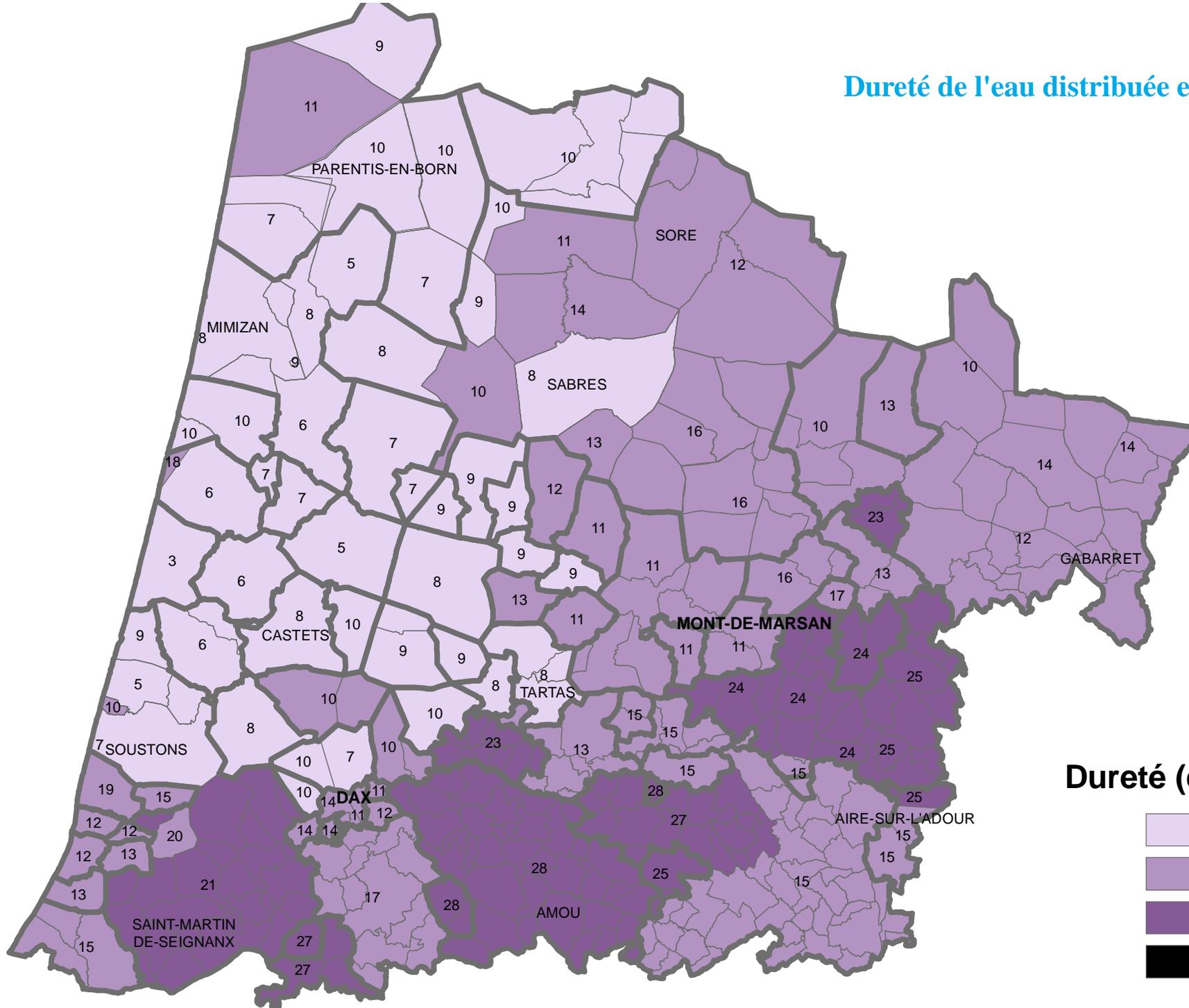
Le tableau, ci-dessous, présente la répartition de la population par classe de dureté.

Classe dureté	Dureté (°F)	Pourcentage population
Eau très peu calcaire – dureté très faible	0 - 10	22.7 % (91 597)
Eau peu calcaire – dureté faible	10 - 20	56.4 % (227 857)
Eau calcaire – dureté moyenne	20 - 30	20.9 % (84 265)
Eau très calcaire – dureté élevée	30 - 60	0 %

La mise en œuvre de traitement d'adoucisseur n'apparaît pas nécessaire

En effet, il n'apparaît pas de secteur à dureté élevée dans lesquels il pourrait être recommandé d'étudier une solution de traitement d'adoucissement collectif afin d'éviter la multiplication des adoucisseurs individuels qui peuvent présenter des inconvénients pour la santé des usagers dans le cadre d'une utilisation mal contrôlée.

Dureté de l'eau distribuée en 2020



Dureté (degré français - °F)

- Dureté très faible
- Dureté faible
- Dureté moyenne
- Dureté élevée

LE FLUOR

Sources d'exposition

Le fluor, présent dans les ressources en eau potable, est un élément naturel contenu dans certaines roches. Les ions fluorures sont ainsi naturellement présents dans l'eau à des teneurs inférieures à 1 mg/L.

Effets sur la santé

Cet élément joue un rôle bénéfique dans la prévention de la carie dentaire à faible dose, mais peut faire apparaître, à des teneurs plus importantes, un risque de fluorose osseuse ou dentaire (douleurs articulaires, tâches noirâtres sur l'émail des dents, etc.). En effet, les fluorures ingérés avec l'eau sont absorbés presque en totalité et se répartissent très rapidement dans l'organisme (squelette et dents).

Aussi, il est considéré la classification suivante :

- moins de 0,3 mg/L en fluor : déficience en fluor pour prévenir les caries dentaires,
- entre 0,3 et 1,5 mg/L : dose optimale pour prévenir les caries,
- entre 1,5 et 4 mg/L : risque de fluorose dentaire,
- plus de 4 mg/L : risque de fluorose osseuse.

Dans les secteurs où les eaux présentent une concentration en fluor supérieure à 0,3 mg/L, une supplémentation en fluor (sel de cuisine et médicaments fluorés) est déconseillée.

Les personnes insuffisantes rénales constituent une population à risque. Une eau très fluorée peut induire, en effet, des troubles graves chez les personnes dialysées.

Exigences de qualité

La valeur limite réglementaire en fluor est de 1,5 mg/L.

Situation dans Les Landes

Toutes les eaux distribuées respectent la limite de qualité fixée à 1,5 mg/L en fluor.

La quasi-totalité des eaux distribuées dans les Landes présente une teneur en fluor inférieure ou égale à 0,3 mg/L.

Teneur moyenne en fluor	Fluor en mg/L	Pourcentage population
Faible teneur en fluor	0 – 0,3	95.2%
Teneur en fluor suffisante	0,3 – 1,0	3.6 %
Teneur en fluor significative	1 – 1,5	1,2 %
Teneur excessive en fluor	> 1,5	0 %

Une seule UDI présente une teneur supérieure à 1 mg/L en fluor : la commune d'HAGETMAU.

La ressource exploitée par HAGETMAU présente une teneur en fluor de l'ordre de 1,8 mg/L, ressource mélangée en permanence (sauf impossibilité ponctuelle) avec l'eau d'un syndicat voisin pour respecter la norme maximale de 1,5 mg/L (teneur de l'ordre de 1,3 mg/L en fluor en eau distribuée).

RECHERCHE PARTICULIERE : le chlorure de vinyle monomère

Sources d'exposition

Dans plusieurs départements, il a été mis en évidence la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau desservie à la population par certains réseaux d'adduction.

Sa présence dans l'eau est, en général, liée à la migration depuis les matériaux en polychlorure de vinyle (PVC) placés à son contact, pour des canalisations posées avant les années 1980. En effet, depuis les années 1980, les industriels ont modifié le procédé de fabrication en introduisant une étape dit de stripping qui permet d'assurer le respect de la valeur limite, fixée à 0,5 µg/L dans l'eau de consommation.

Le linéaire de canalisations PVC posées avant 1980 est estimé entre 50 000 kms et 230 000 kms de canalisations en France. Mais toutes les canalisations PVC datant d'avant 1980 ne sont pas systématiquement à l'origine de la présence de CVM dans l'eau distribuée, vraisemblablement en fonction du procédé de fabrication et du lot concerné (procédés industriels évolutifs et variés).

L'autre facteur important influençant la présence et la teneur en CVM dans l'eau est le temps de contact de l'eau avec une canalisation à risque CVM : plus ce temps est long, plus la teneur en CVM sera potentiellement élevée : **présence en extrémité de réseau de distribution en zone rurale, là où il y a un faible renouvellement de l'eau dans les conduites.**

Effets sur la santé

Cette molécule, en fonction de la teneur mesurée et dans le cas d'une exposition pendant de nombreuses années, est considérée comme potentiellement toxique par ingestion. Elle est reconnue comme étant un des facteurs d'une forme spécifique de cancer du foie. Néanmoins, l'exposition par le biais d'une consommation d'eau du robinet est très faible et aucun lien, à ce jour, ne peut être établi entre les cas de cancer du foie et la consommation d'eau.

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) a évalué que l'exposition au CVM, via l'eau de boisson, conduirait à un excès de risque théorique de l'ordre de 4 cas de cancer supplémentaire pour une population de 100 000 habitants, dans le cadre d'une exposition vie entière et d'une consommation de 2 litres d'eau par jour contenant 0,5 µg/L de CVM.

Exigences de qualité

Dans l'eau destinée à la consommation humaine, la limite de qualité est fixée à 0,5 µg/l.

En fait, jusqu'en 2011, ce paramètre n'était pas recherché dans le cadre du contrôle sanitaire courant en eau distribuée, mais uniquement en sortie de station de potabilisation (surveillance d'une pollution accidentelle de la ressource). En effet, les attestations de conformité sanitaire (ACS) des matériaux constitutifs des canalisations permettaient de s'assurer du respect d'une telle exigence.

Ce n'est qu'en 2008 que la problématique de la présence possible de CVM dans l'eau distribuée liée aux anciennes canalisations en PVC a émergé et a conduit la Direction générale de la santé (DGS) à engager une étude nationale pour mieux connaître les mécanismes, identifier les paramètres influençant la migration, définir les règles de prélèvement et d'analyse, élaborer les mesures possibles de gestion et les modalités de contrôle.

En cas de dépassements de la valeur limite réglementaire fixée à 0,5µg/L (microgrammes par litre), il n'y a pas de dérogation possible et des mesures doivent être mises en œuvre par la personne responsable du réseau de distribution (PRPDE). En cas d'inefficacité de celles-ci, la population concernée doit être informée par la PRPDE de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires, sauf lorsqu'elle a été portée à ébullition (cuisson des aliments, boissons chaudes, etc..), le CVM étant volatil.

Plan d'action dans Les Landes

Une instruction du ministère chargé de la Santé, d'octobre 2012, modifiée par une instruction du 20 avril 2020, demande qu'un plan d'échantillonnage CVM soit mis en œuvre afin de connaître la situation réelle en eau distribuée.

Ces instructions rappellent que la PRPDE a l'obligation de surveiller en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine au travers d'un programme de tests et d'analyses effectués en des points déterminés en fonction des dangers identifiés. A ce titre, il doit mettre en œuvre un plan d'échantillonnage CVM et en assurer la gestion et le suivi dans le temps.

Ce plan d'échantillonnage est établi, par la PRPDE, à partir de la connaissance patrimoniale du réseau et des temps de séjour de l'eau dans le réseau (si possible à partir du temps de contact réel de l'eau avec, spécifiquement, les canalisations à risque CVM).

Ensuite, il appartient à la PRPDE, d'investiguer, en réalisant des analyses au niveau des tronçons de canalisation susceptibles d'être à risque.

Ces instructions précisent également les modalités de la gestion des situations non conformes sur la base, tout d'abord, d'une analyse de confirmation dans un délai d'un mois, dans les mêmes conditions que le prélèvement initial pour le point concerné par la non-conformité. Si la non-conformité est confirmée, elle est considérée comme effective et la PRPDE doit mettre en œuvre des investigations complémentaires afin de mieux identifier le secteur géographique à risque.

Selon l'importance de la non-conformité en concentration moyenne (établi sur la base des contrôles - entre 2 et 4 - réalisés sur le point identifié non conforme), il est demandé la mise en œuvre de mesures correctives pour revenir à une situation conforme dans un délai compris entre 3 mois et 2 ans.

A noter que, par rapport à l'instruction de 2012, celle de 2020 demande que la conformité d'un point de contrôle soit établi sur la base d'une campagne de 4 prélèvements sur l'année et non plus sur le fait de disposer d'un premier contrôle conforme.

Situation dans Les Landes

Jusqu'en 2017, les contrôles CVM ont été réalisés par l'ARS dans le cadre de certains prélèvements du contrôle sanitaire (mais prélèvements peu nombreux et non spécifiquement ciblés).

Suite à une présentation, par l'ARS, de l'instruction de 2012 à l'ensemble des PRPDE en début d'année 2018, suivie de réunions individuelles d'explication en 2018 et 2019, sur la base d'un guide régional établi par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la quasi-totalité des collectivités ont engagé un plan d'échantillonnage CVM à partir de 2018 et 2019.

Ce plan doit être, en règle générale, poursuivi sur plusieurs années selon l'inventaire des tronçons à risque répertoriés et la PRPDE doit informer régulièrement l'Agence régionale de santé de l'état d'avancement et des mesures de gestion mises en œuvre en cas de situation non conforme (l'ARS doit en être informée immédiatement).

La solution privilégiée, sur le court terme, en cas de non-conformité, consiste à limiter le temps de contact de l'eau dans les tronçons à risque en favorisant la circulation de l'eau par la réalisation de purges automatiques. Cette solution n'est pas pérenne sur le

long terme compte tenu de son impact potentiel sur la ressource et de sa non acceptation sociétale (forte consommation d'eau en période parfois de sécheresse ou de limite quantitative potentielle). Ce dispositif nécessite de plus un entretien et un contrôle régulier.

Le renouvellement du tronçon concerné apparaît la solution pérenne mais nécessite un investissement potentiellement élevé pour certaines collectivités fortement impactées par cette problématique.

Retour d'expérience de plan d'échantillonnage

Le pourcentage de canalisation en PVC datant d'avant 1980 est très variable d'une collectivité à une autre mais généralement compris, s'agissant des départements ruraux, entre 30 et 50 % du linéaire globale (estimation de l'ordre de 40 % du linéaire dans les Landes).

Au regard des résultats des premiers plans d'échantillonnage et des recherches engagées par d'autres départements, la présence de teneurs en CVM supérieures à la limite de qualité s'observe presque exclusivement au niveau des antennes (et notamment en extrémité), desservant peu d'habitations en zone rurale et présentant un temps de séjour important de l'eau dans les canalisations (influence du temps de contact).

Dans cette situation, environ un point sur quatre suspectés à risque CVM serait réellement concerné par un dépassement de la limite de qualité (mais situation très variable d'une collectivité à une autre).

Ces premiers bilans des plans d'échantillonnage engagés depuis plusieurs années dans certains départements ruraux conduisent à un pourcentage faible de population réellement exposée à ce risque et estimé à moins de 2 %.

En cas de présence de CVM, il faut rappeler que ce composé est volatil et présente une température d'ébullition très basse.

L'eau du robinet peut donc être utilisée pour la cuisson des aliments et les boissons chaudes, si elle est portée préalablement à ébullition.

Le PLOMB : évolution réglementaire

Sources d'exposition

Parmi les multiples sources, les vieilles peintures à la céruse représentent la principale voie d'exposition, plus particulièrement des jeunes enfants qui peuvent ingérer cette peinture lorsqu'elle s'écaille. Le plomb a été également employé pour la fabrication de canalisations d'eau potable (réseau public et réseau intérieur des habitations) jusqu'aux années 1960 et, de manière plus marginale, jusqu'en 1995.

Effets sur la santé

Les enfants, particulièrement ceux âgés de moins de 6 ans, constituent ainsi la population la plus sensible au risque d'intoxication par le plomb. Elle peut se manifester par des troubles de l'acquisition de certaines fonctions cérébrales et, au-delà, par un ralentissement de la croissance.

Chez l'adulte, le plomb peut être responsable de douleurs abdominales, de troubles neurologiques, d'anémie, ou bien encore d'hypertension.

Exigences de qualité

Depuis le 26 décembre 2013, en application de la directive 98/89/CE, **la limite réglementaire pour le paramètre « plomb » en eau distribuée est passée de 25 µg/L à 10 µg/L** (au robinet du consommateur). Cet abaissement s'intègre dans la démarche globale de diminution progressive de l'exposition au plomb de la population (essence, peinture, etc.), initiée par les pouvoirs publics.

Cette norme avait déjà évolué en 2003, en passant de 50 µg/L à 25 µg/L.

Situation dans Les Landes

Dans le cadre du contrôle sanitaire, plus d'une centaine de contrôles sont réalisés chaque année, sans écoulement préalable, au robinet des consommateurs. En effet, les prélèvements réalisés selon ce protocole correspondent à la situation la plus favorable pour trouver du plomb, du fait de la stagnation de l'eau.

Depuis 2004 dans Les Landes, 1148 contrôles ont ainsi été réalisés en distribution, tandis que les prélèvements de recontrôle sont, eux, réalisés après écoulement.

Nombre de contrôles	Entre 0 et 10 µg/L	Entre 10 et 20 µg/L	Entre 20 et 25 µg/L	Plus de 25 µg/L
1921	1845	49	11	16
	96%	2.5%	0,6%	0.9%

Malgré les prélèvements réalisés sans écoulement préalable (eau stagnante), peu de dépassements de la limite de 10 µg/L sont observés.

En cas de dépassement, une analyse de vérification est systématiquement réalisée sur un second échantillon prélevé après avoir laissé s'écouler l'eau, préalablement à la prise d'échantillon (renouvellement de l'eau dans la conduite). Les résultats sont, dans ce cas, généralement conformes.

En effet, la présence de plomb dans l'eau résulte notamment de son temps de stagnation dans la conduite en plomb. D'un point de vue sanitaire, des règles d'usage simples permettent d'éliminer une grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau, dont le plomb : il est ainsi recommandé, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple, le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de laisser couler l'eau pendant une à deux minutes.

Si des programmes importants sont toujours en cours pour supprimer les conduites et branchements en plomb sur le réseau public de distribution d'eau potable, **il ne faut pas oublier la présence possible de conduites en plomb dans le réseau intérieur des habitations. La responsabilité en incombe alors au propriétaire du bâtiment.** Si le logement a été construit après 1955, la probabilité que les canalisations des réseaux intérieurs soient en plomb est cependant faible.

La recommandation de laisser couler l'eau une à deux minutes (prendre une douche, laver la vaisselle,...) avant de consommer l'eau ou de l'utiliser pour la préparation alimentaire, est un réflexe à acquérir.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Qualité de la ressource :

Le fait de disposer quasi exclusivement de ressources en eau souterraines pour la production d'eau potable et d'une couverture très importante des sols par la forêt est un gage indéniable de pérennité de la qualité de la ressource.

Néanmoins, ce constat est remis en cause s'agissant de certains secteurs géographiques présentant une importante culture de maïs.

On y relève, notamment, la présence de métabolites du S-métolachlore (pesticide maïs) dans de nombreux ouvrages. Des efforts importants ont été mis en œuvre ces dernières années pour garantir une eau distribuée conforme aux normes, par la mise en place de traitements curatifs. L'hypothèse de voir une augmentation de ces teneurs en eau brute ou de détecter d'autres pesticides ne peut être exclue. Il est donc également nécessaire, d'améliorer la prévention de la qualité de la ressource vis-à-vis des pesticides. Ceci se traduit, dans les Landes, par les plans d'actions contre les pollutions diffuses autour des captages concernés par des teneurs excessives en métabolites. Ces dispositions sont volontairement engagées par des collectivités concernées (EMMA et SYDEC), en lien avec les agriculteurs, à l'échelle des aires d'alimentation des captages. Ces actions devraient conduire à une amélioration de la situation, dans un délai restant toutefois difficile à maîtriser.

Unités de potabilisation :

Des efforts restent à réaliser au niveau de certaines unités de potabilisation qui exploitent des eaux souterraines riches en matières organiques, susceptibles de générer des composés indésirables en réaction avec le chlore utilisé pour la désinfection. Les unités de production concernées sont dans l'obligation, à court terme, d'améliorer leur traitement. Des améliorations sont également attendues s'agissant de certaines unités traitant des eaux contenant naturellement du fer et du manganèse et pouvant être à l'origine de coloration ou de dépôts en certains points des réseaux et source d'inconfort

Sécurisation de l'alimentation en eau potable :

Toutes les collectivités doivent assurer l'installation de dispositifs anti-effraction au niveau de **tous** les ouvrages d'eau potable, tête d'ouvrage, bache et réservoir de stockage, unité de production. Ces dispositifs doivent permettre une gestion immédiate en cas de détection par transmission d'alarme.

S'agissant des réservoirs surélevés de stockage d'eau, nombre d'entre eux servent de support pour les antennes relais de téléphonie mobile. Les enjeux de sécurité et d'hygiène conduisent l'ARS à déconseiller ce type d'installation, autre que celles

nécessaires à la sécurité civile, et à préconiser, pour ces opérateurs privés, l'installation de pylônes dédiés à ces équipements.

La sécurisation passe aussi par la capacité de diversification de son alimentation en eau en cas de panne (interconnexion, ressource de secours, doublet d'ouvrage) ou de casse sur une conduite structurante (maillage du réseau).

En distribution, la connaissance patrimoniale du réseau, la connaissance du temps de séjour basé sur la réalité des consommations à chaque point (modélisation), sont des éléments indispensables pour l'identification et la gestion de la présence possible de chlorure de vinyle monomère dans les eaux, du fait du relargage de certaines canalisations en PVC datant d'avant 1980.

Tous ces éléments (connaissance patrimoniale, modélisation, sécurisation, maillage, identification et gestion du risque CVM, ...) peuvent s'inscrire dans un **schéma directeur eau potable** dont devraient se doter, à court terme, si tel n'était pas encore le cas, toutes les collectivités concernées par la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Plan de gestion et de sécurisation de l'eau (PGSSE) :

Il s'agit d'identifier les points à risque, de manière très détaillée, depuis la ressource jusqu'aux abonnés, de manière à mettre en place les dispositions nécessaires pour interdire la survenue du risque identifié, de mettre en œuvre une surveillance adaptée pour prévenir ce risque, de définir les modalités de gestion pour les situations que l'on ne peut garantir, selon un programme de priorisation établi dans le temps.

Les collectivités ont été acculturées sur ce sujet dans le cadre du troisième plan régional santé environnement (PRSE 3) pour la période 2017 – 2021. Il s'agit désormais d'engager cette démarche incontournable pour toute entité responsable d'eau potable.

En conclusion :

L'enjeu « eau potable » est de plus en plus complexe (nouvelles molécules, évolution des normes ...) et les exigences sociétales de plus en plus fortes. Une vision prospective (schéma directeur « eau potable », PGSSE) est aujourd'hui une nécessité incontournable.

S'agissant de la ressource, il faut saluer l'engagement de certaines collectivités pour favoriser l'amélioration des pratiques dans l'usage des produits phytosanitaires, en partenariat avec les exploitants agricole et l'importance, pour ceux-ci, d'y adhérer et de s'y impliquer pour en garantir l'efficacité.

Tableau des installations par unité de gestion (UGE)

CAP : captage ; TTP : station de potabilisation ; UDI : unité de distribution (réseau de distribution de qualité d'eau homogène)

UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0001	SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000002	ESO	AEP	FORAGE LA SALIGUE F4	AIRE-SUR-L'ADOUR		
	001372				ESO	AEP	FORAGE LA SALIGUE F5	AIRE-SUR-L'ADOUR			
	SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR			S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	TTP	003593	ESO	AEP	STATION DU PORTUGAL	AIRE-SUR-L'ADOUR
	SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR					UDI	000361	ESO	AEP	AIRE-SUR-ADOUR_(MELANGE)	AIRE-SUR-L'ADOUR
	SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR						000495	ESO	AEP	AIRE-SUR-ADOUR_(PAR_TURSAN)	AIRE-SUR-L'ADOUR
	SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR						003557	ESO	AEP	AIRE-SUR-ADOUR_(PAR_ST-GEIN)	AIRE-SUR-L'ADOUR
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0002	BANOS	MAIRIE DE BANOS	MAIRIE DE BANOS	CAP	000016	ESO	AEP	CAPTAGE COUIT	BANOS		
	TTP				000343	ESO	AEP	STATION COUIT	BANOS		
	UDI			000362	ESO	AEP	BANOS	BANOS			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0004	SYDEC_BENESSE-MAREMNE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000021	ESO	AEP	FORAGE F2 ROUTE D'ANGRESSE	BENESSE-MAREMNE		
	TTP				000345	ESO	AEP	BENESSE STATION	BENESSE-MAREMNE		
	SYDEC_BENESSE-MAREMNE			UDI	004030	ESO	AEP	BACHE ARRIET ZI BENESSE	BENESSE-MAREMNE		
	SYDEC_BENESSE-MAREMNE				000364	ESO	AEP	BENESSE-MAREMNE	BENESSE-MAREMNE		
	SYDEC_BENESSE-MAREMNE				004031	ESO	AEP	ZI_BENESSE_PAR_BACHE_ARRIET	BENESSE-MAREMNE		
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0005	SYDEC_BEYLONGUE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000024	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	BEYLONGUE		
	TTP				000346	ESO	AEP	STATION BEYLONGUE	BEYLONGUE		
	UDI			000365	ESO	AEP	BEYLONGUE	BEYLONGUE			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0011	SYDEC_GAILLERES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000059	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	GAILLERES		
	000693				ESO	AEP	FORAGE F2	GAILLERES			
	SYDEC_GAILLERES			UDI	TTP	000656	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION	GAILLERES	
	SYDEC_GAILLERES				000371	ESO	AEP	GAILLERES	GAILLERES		
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0013	HAGETMAU_PRODUCTION_LYONNAISE	MAIRIE DE HAGETMAU	LYONNAISE DES EAUX	CAP	000063	ESO	AEP	FORAGE F3 STADE	HAGETMAU		
	000462				ESO	AEP	FORAGE F4	HAGETMAU			
	TTP			000350	ESO	AEP	STATION STADE	HAGETMAU			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0015	SYDEC_LALUQUE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000070	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	LALUQUE		
	TTP				000657	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION	LALUQUE		
	SYDEC_LALUQUE			UDI	000375	ESO	AEP	LALUQUE	LALUQUE		
	SYDEC_LALUQUE								RION-DES-LANDES		
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0018	SYDEC_LESGOR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000074	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	LESGOR		
	TTP				000353	ESO	AEP	STATION F1 BOURG	LESGOR		
	UDI			000378	ESO	AEP	LESGOR	LESGOR			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0022	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_REGIE	MAIRIE DE MORCENX-LA-NOUVELLE	MAIRIE DE MORCENX-LA-NOUVELLE	CAP	000113	ESO	AEP	FORAGE RUE DOCTEUR ROUX	MORCENX-LA-NOUVELLE		
	000114				ESO	AEP	FORAGE BATAN	MORCENX-LA-NOUVELLE			
	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_REGIE			TTP	000427	ESO	AEP	STATION DOCTEUR ROUX	MORCENX-LA-NOUVELLE		
	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_REGIE				000428	ESO	AEP	STATION BATAN	MORCENX-LA-NOUVELLE		
	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_REGIE				UDI	000380	ESO	AEP	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_RÉGIE	MORCENX-LA-NOUVELLE	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0026	PEYREHORADE	MAIRIE DE PEYREHORADE	MAIRIE DE PEYREHORADE	UDI	000382	ESO	AEP	PEYREHORADE	PEYREHORADE		

UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0028	SYDEC_PONTONX-SUR-ADOUR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000130	ESO	AEP	FORAGE F1 PETCHE	PONTONX-SUR-L'ADOUR	
	SYDEC_PONTONX-SUR-ADOUR				000604	ESO	AEP	FORAGE F2	PONTONX-SUR-L'ADOUR	
	SYDEC_PONTONX-SUR-ADOUR				TTP	000660	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION F2	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	SYDEC_PONTONX-SUR-ADOUR				UDI	000384	ESO	AEP	PONTONX-SUR-ADOUR	PONTONX-SUR-L'ADOUR
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0037	SYDEC_SAINTE-YAGUEN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000168	ESO	AEP	FORAGE F1 CE BOURG	SAINTE-YAGUEN	
	SYDEC_SAINTE-YAGUEN				TTP	000666	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION	SAINTE-YAGUEN
	SYDEC_SAINTE-YAGUEN				UDI	000393	ESO	AEP	ST-YAGUEN	SAINTE-YAGUEN
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0041	SYDEC_TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000198	ESO	AEP	FORAGE BOURGUIGNON	TARTAS	
	SYDEC_TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.				TTP	000359	ESO	AEP	STATION BOURGUIGNON	TARTAS
	SYDEC_TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.			UDI	000395	ESO	AEP	TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.	CARCARES-SAINTE-CROIX	
	SYDEC_TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.								CARZEN-PONSON	
	SYDEC_TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.								TARTAS	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0044	SYDEC_VIELLE-SAINT-GIRONS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000203	ESO	AEP	FORAGE F1	VIELLE-SAINT-GIRONS	
	SYDEC_VIELLE-SAINT-GIRONS				000204	ESO	AEP	FORAGE F2 ROUTE DE LA PLAGE	VIELLE-SAINT-GIRONS	
	SYDEC_VIELLE-SAINT-GIRONS				000205	ESO	AEP	FORAGE F3 ROUTE DE LA PLAGE	VIELLE-SAINT-GIRONS	
	SYDEC_VIELLE-SAINT-GIRONS			TTP	000458	ESO	AEP	CE DEPART DISTRIBUTION	VIELLE-SAINT-GIRONS	
	SYDEC_VIELLE-SAINT-GIRONS			UDI	000398	ESO	AEP	VIELLE-ST-GIRONS	VIELLE-SAINT-GIRONS	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0052	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000133	ESO	AEP	FORAGE BORDES	PUJO-LE-PLAN	
	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC				TTP	000337	ESO	AEP	STATION PUJO	VILLENEUVE-DE-MARSAN
	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC			UDI	000340	ESO	AEP	VILLENEUVE_ST-CRICQ_PUJO	PUJO-LE-PLAN	
	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC								SAINTE-CRICQ-VILLENEUVE	
	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC								VILLENEUVE-DE-MARSAN	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0053	ARENGOSSE	MAIRIE DE ARENGOSSE	VEOLIA EAU	CAP	000005	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	ARENGOSSE	
	ARENGOSSE				TTP	000515	ESO	AEP	STATION F1 CE	ARENGOSSE
	ARENGOSSE				UDI	000214	ESO	AEP	ARENGOSSE	ARENGOSSE
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0054	SYDEC_BEGAAR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000019	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	BEGAAR	
	SYDEC_BEGAAR				TTP	000215	ESO	AEP	STATION F1	BEGAAR
	SYDEC_BEGAAR				UDI	000229	ESO	AEP	BEGAAR	BEGAAR
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0058	SYDEC_RION-DES-LANDES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000136	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG INTERIEUR	RION-DES-LANDES	
	SYDEC_RION-DES-LANDES				TTP	000465	ESO	AEP	CE DEPART DISTRIBUTION	RION-DES-LANDES
	SYDEC_RION-DES-LANDES				UDI	000233	ESO	AEP	RION-DES-LANDES	RION-DES-LANDES
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0059	SYDEC_TALLER	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000197	ESO	AEP	FORAGE F2 CABEIL	TALLER	
	SYDEC_TALLER				TTP	000218	ESO	AEP	STATION F1	TALLER
	SYDEC_TALLER				UDI	000234	ESO	AEP	TALLER	TALLER
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0064	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000073	ESO	AEP	FORAGE F3 LA PALU	LEON	
	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS				002124	ESO	AEP	FORAGE F4 LA PALU	LEON	
	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS			TTP	000283	ESO	AEP	STATION LEON	LEON	
	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS			UDI	000282	ESO	AEP	LEON	LEON	
	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS								SAINTE-MICHEL-ESCALUS	

UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0069	TOSSE	MAIRIE DE TOSSE	MAIRIE DE TOSSE	UDI	000309	ESO	AEP	TOSSE	TOSSE	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0071	SYDEC_LESPERON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000075	ESO	AEP	FORAGE F3 CHARLOT	LESPERON	
	SYDEC_LESPERON				003554	ESO	AEP	F4 CHARLOT	LESPERON	
	SYDEC_LESPERON				TTP	000289	ESO	AEP	STATION LESPERON	LESPERON
	SYDEC_LESPERON				UDI	000311	ESO	AEP	LESPERON	LESPERON
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0072	SYDEC_LEVIGNACQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000076	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	LEVIGNACQ	
	SYDEC_LEVIGNACQ				TTP	000290	ESO	AEP	STATION LEVIGNACQ	LEVIGNACQ
	SYDEC_LEVIGNACQ				UDI	000312	ESO	AEP	LEVIGNACQ	LEVIGNACQ
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0073	SYDEC_MAGESCQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000090	ESO	AEP	FORAGE F1 CERE "SARREMALE"	MAGESCQ	
	SYDEC_MAGESCQ				000091	ESO	AEP	FORAGE F2 CERE "SARREMALE"	MAGESCQ	
	SYDEC_MAGESCQ				TTP	000518	ESO	AEP	STATION DE MAGESCQ	MAGESCQ
	SYDEC_MAGESCQ				UDI	000313	ESO	AEP	MAGESCQ	MAGESCQ
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0075	YGOS-SAINT-SATURNIN	MAIRIE DE YGOS-SAINT-SATURNIN	SAUR FRANCE	CAP	000463	ESO	AEP	FORAGE F2 BELLEVUE	YGOS-SAINT-SATURNIN	
	YGOS-SAINT-SATURNIN				TTP	000293	ESO	AEP	STATION CE YGOS	YGOS-SAINT-SATURNIN
	YGOS-SAINT-SATURNIN				UDI	000316	ESO	AEP	YGOS_ST-SATURNIN	YGOS-SAINT-SATURNIN
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0078	SYDEC_HERM_GOURBERA	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	003292	ESO	AEP	FORAGE F2 CE	HERM	
	SYDEC_HERM_GOURBERA				TTP	003630	ESO	AEP	STATION F2 CE	HERM
	SYDEC_HERM_GOURBERA				UDI	000320	ESO	AEP	HERM_GOURBERA	GOURBERA
	SYDEC_HERM_GOURBERA									HERM
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0080	SYDEC_POUY-DES-EAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	001379	ESO	AEP	FORAGE F4	POUYDESSEAUX	
	SYDEC_POUY-DES-EAUX				002146	ESO	AEP	FORAGE F3	POUYDESSEAUX	
	SYDEC_POUY-DES-EAUX				TTP	000294	ESO	AEP	STATION POUYDESSEAUX	POUYDESSEAUX
	SYDEC_POUY-DES-EAUX			UDI	000321	ESO	AEP	POUY-DES-EAUX	LACQUY	
	SYDEC_POUY-DES-EAUX								POUYDESSEAUX	
	SYDEC_POUY-DES-EAUX								SAINTE-FOY	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0085	SYDEC_ARBOUITS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000145	ESO	AEP	FORAGE ARBOUITS	SAINT-GEIN	
	SYDEC_ARBOUITS				TTP	000296	ESO	AEP	STATION ST GEIN	SAINT-GEIN
	SYDEC_ARBOUITS			UDI	000324	ESO	AEP	ARBOUITS_PAR_ST-GEIN	ARTHEZ-D'ARMAGNAC	
	SYDEC_ARBOUITS								BORDERES-ET-LAMENSANS	
	SYDEC_ARBOUITS								BOURDALAT	
	SYDEC_ARBOUITS								CASTANDET	
	SYDEC_ARBOUITS								CAZERES-SUR-L'ADOUR	
	SYDEC_ARBOUITS								FRECHE (LE)	
	SYDEC_ARBOUITS								HONTANX	
	SYDEC_ARBOUITS								LUSSAGNET	
	SYDEC_ARBOUITS								MAURRIN	
	SYDEC_ARBOUITS								MONTEGUT	
	SYDEC_ARBOUITS								PERQUIE	
	SYDEC_ARBOUITS								SAINT-GEIN	
	SYDEC_ARBOUITS								VIGNAU (LE)	
SYDEC_ARBOUITS	000325	ESO	AEP	ARBOUITS_PAR_ARTASSENX	ARTASSENX					

0085	SYDEC_ARBOUS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	000325	ESO	AEP	ARBOUS_PAR_ARTASSENX	BASCONS	
	SYDEC_ARBOUS								BENQUET	
	SYDEC_ARBOUS								BOUGUE	
	SYDEC_ARBOUS								BRETAGNE-DE-MARSAN	
	SYDEC_ARBOUS								GRENADE-SUR-L'ADOUR	
	SYDEC_ARBOUS								HAUT-MAUCO	
	SYDEC_ARBOUS								LAGLORIEUSE	
	SYDEC_ARBOUS								LARRIERE-SAINT-SAVIN	
	SYDEC_ARBOUS								MAZEROLLES	
	SYDEC_ARBOUS								SAINT-AURICE-SUR-ADOUR	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0091	SYDEC_LINXE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000507	ESO	AEP	FORAGE F4	LINXE	
	SYDEC_LINXE				000603	ESO	AEP	FORAGE F5	LINXE	
	SYDEC_LINXE				TTP	000460	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION	LINXE
	SYDEC_LINXE				UDI	000254	ESO	AEP	LINXE	LINXE
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0092	LIT-ET-MIXE	MAIRIE DE LIT-ET-MIXE	SOGEDO	CAP	000080	ESO	AEP	FORAGE F2 CAP DE L'HOMY	LIT-ET-MIXE	
	LIT-ET-MIXE				000483	ESO	AEP	CAP DE HE	LIT-ET-MIXE	
	LIT-ET-MIXE				TTP	000244	ESO	AEP	STATION CAP L'HOMY	LIT-ET-MIXE
	LIT-ET-MIXE			UDI	003671	ESO	AEP	NOUVELLE STATION CAP DE HE-MOUNLOU	LIT-ET-MIXE	
	LIT-ET-MIXE				000257	ESO	AEP	LIT-ET-MIXE_BOURG	LIT-ET-MIXE	
	LIT-ET-MIXE				000258	ESO	AEP	LIT-ET-MIXE_L'HOMY	LIT-ET-MIXE	
	LIT-ET-MIXE				000734	ESO	AEP	LIT-ET-MIXE_LES-MARAIS_PELINDRES	LIT-ET-MIXE	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0095	SYDEC_SAINTE-JULIEN-EN-BORN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000150	ESO	AEP	FORAGE F2 GARTUMBA	SAINT-JULIEN-EN-BORN	
	SYDEC_SAINTE-JULIEN-EN-BORN				000151	ESO	AEP	FORAGE F3 COUQUILLAT	SAINT-JULIEN-EN-BORN	
	SYDEC_SAINTE-JULIEN-EN-BORN			TTP	000260	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION ST JULIEN EN B.	SAINT-JULIEN-EN-BORN	
	SYDEC_SAINTE-JULIEN-EN-BORN			UDI	000259	ESO	AEP	ST-JULIEN-EN-BORN	SAINT-JULIEN-EN-BORN	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0100	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000167	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	
	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU				000689	ESO	AEP	FORAGE F2	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	
	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU			TTP	000249	ESO	AEP	STATION CE	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	
	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU			UDI	000272	ESO	AEP	ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	
	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU								TETHIEU	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000732	ESO	AEP	FORAGE F3 BOURG	SAINT-MARTIN-D'ONEY	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY				002123	ESO	AEP	FORAGE F4	SAINT-MARTIN-D'ONEY	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY				TTP	000456	ESO	AEP	STATION DE ST MARTIN	SAINT-MARTIN-D'ONEY
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY			UDI	000261	ESO	AEP	ST-MARTIN-D'ONEY	CAMPAGNE	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY								CAMPET-ET-LAMOLERE	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY								CARCARES-SAINTE-CROIX	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY								GELOUX	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY								MEILHAN	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY								SAINT-MARTIN-D'ONEY	
	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY								UCHACQ-ET-PARENTIS	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO	CAP	000055	ESO	AEP	FORAGE F1 TUILERIE	DONZACQ	
	SI_DES_ESCHOURDES				000703	ESO	AEP	FORAGE F2	MAYLIS	
	SI_DES_ESCHOURDES				003599	ESO	AEP	FORAGE F2 TUILERIE	DONZACQ	

	SI_DES_ESCHOURDES			TTP	000248	ESO	AEP	STATION "TUILERIE"	DONZACQ
	SI_DES_ESCHOURDES								AMOU
	SI_DES_ESCHOURDES								ARSAGUE
	SI_DES_ESCHOURDES								BAIGTS
	SI_DES_ESCHOURDES								BASTENNES
	SI_DES_ESCHOURDES								BERGOUEY
	SI_DES_ESCHOURDES								BEYRIES
	SI_DES_ESCHOURDES								BONNEGARDE
	SI_DES_ESCHOURDES								BRASSEMPOUY
	SI_DES_ESCHOURDES								CANDRESSE
	SI_DES_ESCHOURDES								CASTAIGNOS-SOUSLENS
	SI_DES_ESCHOURDES								CASTELNAU-CHALOSSE
	SI_DES_ESCHOURDES								CASTEL-SARRAZIN
	SI_DES_ESCHOURDES								CAUPENNE
	SI_DES_ESCHOURDES								CAZALIS
	SI_DES_ESCHOURDES								CLERMONT
	SI_DES_ESCHOURDES								DONZACQ
	SI_DES_ESCHOURDES								GAMARDE-LES-BAINS
0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO	UDI	000270	ESO	AEP	ESCHOURDES	GARREY
	SI_DES_ESCHOURDES								GAUJACQ
	SI_DES_ESCHOURDES								GIBRET
	SI_DES_ESCHOURDES								GOOS
	SI_DES_ESCHOURDES								HINX
	SI_DES_ESCHOURDES								LAHOSSE
	SI_DES_ESCHOURDES								LARBEBEY
	SI_DES_ESCHOURDES								MARPAPS
	SI_DES_ESCHOURDES								MOMUY
	SI_DES_ESCHOURDES								MONTFORT-EN-CHALOSSE
	SI_DES_ESCHOURDES								NASSIET
	SI_DES_ESCHOURDES								NOUSSE
	SI_DES_ESCHOURDES								OSSAGES
	SI_DES_ESCHOURDES								OZOURT
	SI_DES_ESCHOURDES								POMAREZ
	SI_DES_ESCHOURDES								POYARTIN
	SI_DES_ESCHOURDES								SAINT-CRICQ-CHALOSSE
	SI_DES_ESCHOURDES								SORT-EN-CHALOSSE
	SI_DES_ESCHOURDES								TILH
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0107	LABENNE	MAIRIE DE LABENNE	MAIRIE DE LABENNE	UDI	000417	EMI	AEP	LABENNE	LABENNE
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0108	SEIGNOSSE	MAIRIE DE SEIGNOSSE	LYONNAISE DES EAUX	CAP	000174	ESO	AEP	F2 CHAIS ET CANTABRES	SEIGNOSSE
	SEIGNOSSE				001447	ESO	AEP	F4 CHAIS ET CANTABRES	SEIGNOSSE
	SEIGNOSSE				002075	ESO	AEP	F5 CHAIS ET CANTABRES	SEIGNOSSE
	SEIGNOSSE				003552	ESO	AEP	FORAGE F5 BOURG	SEIGNOSSE
	SEIGNOSSE			TTP	000407	ESO	AEP	STATION DU BOURG	SEIGNOSSE
	SEIGNOSSE				000408	ESO	AEP	STATION LE PENON	SEIGNOSSE
	SEIGNOSSE			UDI	000418	ESO	AEP	SEIGNOSSE	SEIGNOSSE
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0109	SOORTS-HOSSEGOR	MAIRIE DE SOORTS-HOSSEGOR	LYONNAISE DES EAUX	UDI	000419	ESO	AEP	SOORTS-HOSSEGOR	SOORTS-HOSSEGOR

UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0110	SYDEC_MOUSCARDES_ESTIBEAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000116	ESO	AEP	FORAGE F3 CORNAILLES	MOUSCARDES
	SYDEC_MOUSCARDES_ESTIBEAUX			TTP	000411	ESO	AEP	STATION CORNAILLES	MOUSCARDES
	SYDEC_MOUSCARDES_ESTIBEAUX			UDI	000420	ESO	AEP	MOUSCARDES_ESTIBEAUX	ESTIBEAUX
	SYDEC_MOUSCARDES_ESTIBEAUX								MOUSCARDES
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000141	ESO	AEP	PUITS P1	SAINT-CRICQ-DU-GAVE
	SYDEC_POUILLON				000142	ESO	AEP	PUITS P2	SAINT-CRICQ-DU-GAVE
	SYDEC_POUILLON				000171	ESO	AEP	FORAGE F1 CONTE	SAUGNAC-ET-CAMBRAN
	SYDEC_POUILLON				000484	ESO	AEP	FORAGE STADE	POUILLON
	SYDEC_POUILLON				000517	ESO	AEP	F2 CONSTANTINE	SAUGNAC-ET-CAMBRAN
	SYDEC_POUILLON			TTP	000413	ESO	AEP	STATION ST CRICQ	SAINT-CRICQ-DU-GAVE
	SYDEC_POUILLON				000414	ESO	AEP	STATION F1 CONTE	SAUGNAC-ET-CAMBRAN
	SYDEC_POUILLON				000485	ESO	AEP	STATION DU STADE	POUILLON
	SYDEC_POUILLON			UDI	002101	ESO	AEP	SECTEUR_POUILLON	BENESSE-LES-DAX
	SYDEC_POUILLON								CAGNOTTE
	SYDEC_POUILLON								GAAS
	SYDEC_POUILLON								HABAS
	SYDEC_POUILLON								HEUGAS
	SYDEC_POUILLON								LABATUT
	SYDEC_POUILLON								MIMBASTE
	SYDEC_POUILLON								MISSON
	SYDEC_POUILLON								POUILLON
	SYDEC_POUILLON								SAINT-CRICQ-DU-GAVE
SYDEC_POUILLON	SAINT-PANDELON								
SYDEC_POUILLON	SAUGNAC-ET-CAMBRAN								
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0117	SYNDICAT_MIXTE_USINE_DE_LA_NIVE	SYNDICAT MIXTE USINE DE LA NIVE	LYONNAISE DES EAUX	CAP	000451	ESU	AEP	LA NIVE	USTARITZ
	TTP			000452	ESU	AEP	LA NIVE	ANGLLET	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0124	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000487	ESO	AEP	FORAGE F1	SAINT-LON-LES-MINES
	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES				000729	ESO	AEP	FORAGE F2	SAINT-LON-LES-MINES
	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES				TTP	000488	ESO	AEP	STATION DE SAINT LON
	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES			UDI	002100	ESO	AEP	VALLEE-DES-GAVES	CAUNEILLE
	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES								HASTINGUES
	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES								OEYREGAVE
SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	SORDE-L'ABBAYE								
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	CAP	000015	ESO	AEP	FORAGE STATION 1992	AUREILHAN
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000094	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	MEZOS
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000095	ESO	AEP	FORAGE F2 COURLIS	MEZOS
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000096	ESO	AEP	FORAGE M1 BIS ROUTE D'ESCOURCE	MIMIZAN
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000097	ESO	AEP	FORAGE M2 ROUTE D'ESCOURCE	MIMIZAN
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000099	ESO	AEP	FORAGE M3 ROUTE D'ESCOURCE	MIMIZAN
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000101	ESO	AEP	FORAGE M4 CRABEYRON	MIMIZAN
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000129	ESO	AEP	FORAGE SAINTE TROSSE	PONTENX-LES-FORGES
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000155	ESO	AEP	FORAGE F2 CHATEAU D'EAU	SAINT-PAUL-EN-BORN
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000156	ESO	AEP	FORAGE BESTAVEN	SAINT-PAUL-EN-BORN
COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN	000685	ESO	AEP	FORAGE M5	MIMIZAN				

0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	CAP	000705	ESO	AEP	SAINT-PAUL 3	SAINT-PAUL-EN-BORN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				002164	ESO	AEP	F2 DE L'AERODROME	MIMIZAN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN			TTP	000222	ESO	AEP	STATION STE TROSSE	PONTENX-LES-FORGES	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000355	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION MIMIZAN	AUREILHAN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000429	ESO	AEP	STATION ST PAUL CE	SAINT-PAUL-EN-BORN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				000519	ESO	AEP	STATION DE MEZOS	MEZOS	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				001959	ESO	AEP	STATION DE L'AERODROME	MIMIZAN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN				UDI	000242	ESO	AEP	PONTENX-LES-FORGES	PONTENX-LES-FORGES
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN			000256		ESO	AEP	MEZOS	MEZOS	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN			000431		ESO	AEP	ST-PAUL-EN-BORN	SAINT-PAUL-EN-BORN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN			000432		ESO	AEP	MIMIZAN	AUREILHAN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN								BIAS	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN								MIMIZAN	
	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN			001960	ESO	AEP	AERODROME	MIMIZAN		
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0256	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000139	ESO	AEP	FORAGE F1 STADE	ROQUEFORT	
	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN				002165	ESO	AEP	FORAGE F3	ROQUEFORT	
	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN			TTP	000516	ESO	AEP	STATION DE ROQUEFORT	ROQUEFORT	
	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN				UDI	000389	ESO	AEP	ROQUEFORT_SARBAZAN	ROQUEFORT
	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN									SARBAZAN
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0470	SYDEC_TERCIS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	001972	ESO	AEP	TERCIS	TERCIS-LES-BAINS	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0473	SYDEC_OEYRELUY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	001974	ESO	AEP	OEYRELUY	OEYRELUY	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0474	SYDEC_YZOSSE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	001975	ESO	AEP	YZOSSE	YZOSSE	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0516	COBAS (EN GIRONDE)	COBAS (COMM. DE COMMUNES)	VEOLIA EAU	CAP	002415	ESU	AEP	LAC CAZAUX	TESTE-DE-BUCH (LA)	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0532	LE_HOUGA_(DANS_LE_GERS)	MAIRIE DE HOUGA (LE)	MAIRIE DE HOUGA (LE)	CAP	003104	ESO	AEP	FORAGE COMMUNAL S2	HOUGA (LE)	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0533	SIAEP_DE_TOUJOUSE_MONGUILHEM	SIAEP DE TOUJOUSE MONGUILHEM	SIAEP DE TOUJOUSE MONGUILHEM	CAP	003105	ESO	AEP	TOUJOUSE BASCAULES	TOUJOUSE	
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE	COM COM PAYS GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS	CAP	000069	ESO	AEP	FORAGE F2 L'ETANG (OU ARTASSENX II)	LAGLORIEUSE	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE				TTP	000297	ESO	AEP	STATION ARTASSENX	ARTASSENX
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE			UDI	003639	ESO	AEP	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_TURSA	LARRIVIERE-SAINT-SAVIN	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE								SAINT-AURICE-SUR-ADOUR	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE								CASTANDET	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE								CAZERES-SUR-L'ADOUR	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE								LUSSAGNET	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE								MAURRIN	
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE			VIGNAU (LE)						
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE			003964	ESO	AEP	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ST-GEIL	ARTASSENX		
	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE							BASCONS		
COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADE	BORDERES-ET-LAMENSANS									
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation	
0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	CAP	000013	ESO	AEP	FORAGE F1 COULAOU	AUDIGNON	

0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	UDI	000404	ESO	AEP	TURSAN	MONGET		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								MONSEGUR		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								MONTGAILLARD		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								MORGANX		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								PAYROS-CAZAUTETS		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								PECORADE		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								PEYRE		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								PHILONDENX		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								PIMBO		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN								POUDENX		
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				PUYOL-CAZALET						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				RENUNG						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				SAINT-AGNET						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				SAINT-LOUBOUER						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				SAMADET						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				SARRON						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				SORBETS						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				URGONS						
	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN				VIELLE-TURSAN						
									000688	ESO	AEP
					BAS-MAUCO						
					CAUNA						
					LAMOTHE						
					LEUY (LE)						
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU	CAP	000172	ESO	AEP	FORAGE F2 CASTELNAU	SAUGNACQ-ET-MURET		
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL				001370	ESO	AEP	FORAGE F3 MENAYE	SAUGNACQ-ET-MURET		
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL				TTP	000295	ESO	AEP	STATION F2 CASTELNAU	SAUGNACQ-ET-MURET	
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL					UDI	000323	ESO	AEP	MOUSTEY	ARGELOUSE
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL										BELHADE
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL										MANO
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL										MOUSTEY
	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL										PISSOS
SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL			SAUGNACQ-ET-MURET								
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0589	SYDEC_UZA	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000202	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	UZA		
	SYDEC_UZA			TTP	000457	ESO	AEP	STATION DE UZA	UZA		
	SYDEC_UZA			UDI	000255	ESO	AEP	UZA	UZA		
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation		
0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000009	ESO	AEP	FORAGE LASSALLE	ARUE		
	SYDEC_SINEL				000046	ESO	AEP	FORAGE F1 COUILLET	CREON-D'ARMAGNAC		
	SYDEC_SINEL				000082	ESO	AEP	FORAGE F2 LAPEYRADE	LOSSE		
	SYDEC_SINEL				000083	ESO	AEP	FORAGE PIC GRIN	LOSSE		
	SYDEC_SINEL				000707	ESO	AEP	FORAGE F1 BIS	CREON-D'ARMAGNAC		
	SYDEC_SINEL				002169	ESO	AEP	LA VEAUCE	SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC		
	SYDEC_SINEL				000299	ESO	AEP	STATION LASSALLE	ARUE		
	SYDEC_SINEL				000301	ESO	AEP	STATION CREON	CREON-D'ARMAGNAC		
	SYDEC_SINEL			000302	ESO	AEP	STATION PIC'GRIN	LOSSE			
	SYDEC_SINEL					TTP	000505	ESO	AEP	STATION LAPEYRADE	LOSSE
	SYDEC_SINEL										

0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	000326	ESO	AEP	ARUE_EX_SINEL	ARUE
	BOURRIOT-BERGONCE								
	CACHEN								
	LENCOUACQ								
	MAILLAS								
	SAINT-GOR								
	SYDEC_SINEL				000329	ESO	AEP	CREON_EX_SINEL	BETBEZER-D'ARMAGNAC
	SYDEC_SINEL								CREON-D'ARMAGNAC
	SYDEC_SINEL								ESCALANS
	SYDEC_SINEL								ESTIGARDE
	SYDEC_SINEL								GABARRET
	SYDEC_SINEL								HERRE
	SYDEC_SINEL				000330	ESO	AEP	LOSSE_EX_SINEL	LABASTIDE-D'ARMAGNAC
	SYDEC_SINEL								LAGRANGE
	SYDEC_SINEL								MAUVEZIN-D'ARMAGNAC
	SYDEC_SINEL								PARLEBOSCQ
	SYDEC_SINEL								SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC
	SYDEC_SINEL								SAINT-JUSTIN
	SYDEC_SINEL				000331	ESO	AEP	LOSSE_LAPEYRADE_EX_SINEL	VIELLE-SOUBIRAN
	SYDEC_SINEL								LOSSE
SYDEC_SINEL	ARX								
SYDEC_SINEL	BAUDIGNAN								
SYDEC_SINEL					LOSSE				
SYDEC_SINEL					LUBBON				
SYDEC_SINEL					RIMBEZ-ET-BAUDIETS				
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	CAP	000036	ESO	AEP	FORAGE GARRELON	CAMPET-ET-LAMOLERE
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000037	ESO	AEP	FORAGE LA CURE	CAMPET-ET-LAMOLERE
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000038	ESO	AEP	FORAGE MARCHAND	CAMPET-ET-LAMOLERE
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000105	ESO	AEP	FORAGE LABO DEPARTEMENTAL	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000106	ESO	AEP	FORAGE LOUSTAU	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000107	ESO	AEP	FORAGE ROND 1	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000108	ESO	AEP	FORAGE ROND 2	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000109	ESO	AEP	FORAGE SAINTE ANNE	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000110	ESO	AEP	FORAGE CARBOUE	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000111	ESO	AEP	FORAGE PLANTON	MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000165	ESO	AEP	FORAGE MANOT	SAINT-PIERRE-DU-MONT
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000166	ESO	AEP	FORAGE F2 MSA	SAINT-PIERRE-DU-MONT
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000201	ESO	AEP	FORAGE COUDANE	UCHACQ-ET-PARENTIS
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000489	ESO	AEP	FORAGE F2	LUCBARDEZ-ET-BARGUES
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000494	ESO	AEP	LUBET-BARBON	SAINT-PIERRE-DU-MONT
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				001373	ESO	AEP	FORAGE LACROUTS	SAINT-AVIT
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				003459	ESO	AEP	FORAGE F3 GRAND CHEMIN	LUCBARDEZ-ET-BARGUES
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO				000250	ESO	AEP	STATION GRAND CHEMIN	LUCBARDEZ-ET-BARGUES
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO			000438	ESO	AEP	CE ST JEAN D'AOUT	MONT-DE-MARSAN	
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO			000439	ESO	AEP	CE ST MEDARD	MONT-DE-MARSAN	
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO			000440	ESO	AEP	CE CARBOUE	MONT-DE-MARSAN	
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO			000441	ESO	AEP	STATION MANOT	SAINT-PIERRE-DU-MONT	
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO			000459	ESO	AEP	MSA DEPART DISTRIBUTION	SAINT-PIERRE-DU-MONT	
							TTP		

0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	TTP	000513	ESO	AEP	CE LUBET	SAINT-PIERRE-DU-MONT
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO			UDI	000273	ESO	AEP	LUCBARDEZ	BOSTENS
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO								LUCBARDEZ-ET-BARGUES
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO								SAINT-AVIT
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO								MONT-DE-MARSAN
	MONT_DE_MARSAN_AGGLO								SAINT-PIERRE-DU-MONT
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0880	MDM_AGGLO_SAINTE-PERDON	MONT DE MARSAN AGGLO	SOGEDO	UDI	000262	ESO	AEP	ST-PERDON	SAINT-PERDON
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0885	EMMA	EMMA	EMMA	CAP	000093	ESO	AEP	FORAGE F2 MOISAN	MESSANGES
	EMMA				000103	ESO	AEP	FORAGE F3 HOURRON	MOLIETS-ET-MAA
	EMMA				000104	ESO	AEP	FORAGE F4 HOURRON	MOLIETS-ET-MAA
	EMMA				000121	ESO	AEP	FORAGE F3 "LA BROUSSOLLE"	ORIST
	EMMA				000191	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	SOUSTONS
	EMMA				000193	ESO	AEP	FORAGE F2 MOULIN NEUF	SOUSTONS
	EMMA				000194	ESO	AEP	FORAGE F3 MOULIN NEUF	SOUSTONS
	EMMA				000195	ESO	AEP	FORAGE F4 PONT DES CHEVRES	SOUSTONS
	EMMA				000209	ESO	AEP	FORAGE F3 LES LAGUNES	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
	EMMA				000210	ESO	AEP	FORAGE F4 LES LAGUNES	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
	EMMA				000479	ESO	AEP	FORAGE HOUSSAD	ANGRESSE
	EMMA				000653	ESO	AEP	FORAGE F5	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
	EMMA				000686	ESO	AEP	FORAGE F5	MOLIETS-ET-MAA
	EMMA				000700	ESO	AEP	FORAGE F1 BIS	ORIST
	EMMA				001963	ESO	AEP	F6 PELEUSEC	SOUSTONS
	EMMA				001983	ESO	AEP	FORAGE F2 BIS (F5)	ORIST
	EMMA				002082	ESO	AEP	FORAGE F5 "PELEUSEC"	SOUSTONS
	EMMA				003226	ESO	AEP	FORAGE F6	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
	EMMA				000284	ESO	AEP	STATION MESSANGES	MESSANGES
	EMMA				000285	ESO	AEP	STATION MOLIETS	MOLIETS-ET-MAA
	EMMA				000286	ESO	AEP	STATION VIEUX BOUCAU	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS
	EMMA			000447	ESO	AEP	STATION DE SOUSTONS	SOUSTONS	
	EMMA			000668	ESO	AEP	DEPART F1 CE	SOUSTONS	
	EMMA			000692	ESO	AEP	STATION HOUSSAD	ANGRESSE	
	EMMA			000724	ESO	AEP	STATION DE TYROSSE	SAINTE-VINCENT-DE-TYROSSE	
	EMMA			003953	ESO	AEP	NOUVELLE STATION ORIST	ORIST	
	EMMA			000306	ESO	AEP	MESSANGES_PLAGE	MESSANGES	
	EMMA			000307	ESO	AEP	MOLIETS-ET-MAA	MOLIETS-ET-MAA	
	EMMA			000308	ESO	AEP	VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	MESSANGES	
	EMMA							VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	
	EMMA			UDI	000423	ESO	AEP	BASSE_VALLEE_ADOUR	ANGOUME
	EMMA								BELUS
	EMMA								BIARROTTE
	EMMA								BIAUDOS
	EMMA								JOSSE
	EMMA								ORIST
	EMMA								ORTHEVIELLE
	EMMA								ORX
	EMMA								PEY
	EMMA								PORT-DE-LANNE

0885	EMMA	EMMA	EMMA	UDI	000423	ESO	AEP	BASSE_VALLEE_ADOUR	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
	EMMA								SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX
	EMMA								SAINT-BARTHELEMY
	EMMA								SAINTE-MARIE-DE-GOSSE
	EMMA								SAINT-ETIENNE-D'ORTHE
	EMMA								SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
	EMMA								SAINT-JEAN-DE-MARSACQ
	EMMA								SAINT-LAURENT-DE-GOSSE
	EMMA								SAINT-LON-LES-MINES
	EMMA								SAINT-MARTIN-DE-HINX
	EMMA								SAUBRIGUES
	EMMA								SAUBUSSE
	EMMA								SIEST
	EMMA								AZUR
	EMMA								SOUSTONS
EMMA	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE								
EMMA	SAUBION								
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0887	MORCENX_GESTION_SYDEC	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	003962	ESO	AEP	SECTEUR_MORCENX_GESTION_SYDEC	MORCENX-LA-NOUVELLE
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0892	SYDEC_RETJONS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000134	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	RETJONS
	SYDEC_RETJONS			TTP	000497	ESO	AEP	STATION F1 BOURG	RETJONS
	SYDEC_RETJONS			UDI	000388	ESO	AEP	RETJONS	RETJONS
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0893	SAINT-SEVER_SOGEDO	MAIRIE DE SAINT-SEVER	SOGEDO	UDI	000402	ESO	AEP	ST-SEVER	SAINT-SEVER
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU	CAP	000027	ESO	AEP	FORAGE ISPE 2	BISCARROSSE
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000028	ESU	AEP	LAC D'ISPE	BISCARROSSE
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000087	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	LUE
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000122	ESO	AEP	FORAGE PS 10 ESSO	PARENTIS-EN-BORN
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000170	ESO	AEP	FORAGE F2 L'AIGUILLE	SANGUINET
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000212	ESO	AEP	FORAGE F2 BOURG ECOLE	YCHOUX
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000684	ESO	AEP	FORAGE F2	PARENTIS-EN-BORN
	CDC_DES_GRANDS_LACS				001448	ESO	AEP	FORAGE F3 POMS	PARENTIS-EN-BORN
	CDC_DES_GRANDS_LACS				003505	ESO	AEP	FORAGE FALLOT	SAINTE-EULALIE-EN-BORN
	CDC_DES_GRANDS_LACS				000216	ESO	AEP	STATION F1	LUE
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000223	ESO	AEP	STATION F2 BOURG	YCHOUX	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000224	EMI	AEP	STATION LARRIGADE	BISCARROSSE	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000226	ESO	AEP	STATION F2 L'AIGUILLE	SANGUINET	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000227	ESO	AEP	STATION PS 10	PARENTIS-EN-BORN	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			003619	ESO	AEP	DEPART FALLOT	SAINTE-EULALIE-EN-BORN	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000230	ESO	AEP	LUE	LUE	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000239	EMI	AEP	BISCARROSSE	BISCARROSSE	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000240	ESO	AEP	SANGUINET	PARENTIS-EN-BORN	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000241	EMI	AEP	PARENTIS-EN-BORN	SANGUINET	
	CDC_DES_GRANDS_LACS			000243	ESO	AEP	YCHOUX	GASTES	
CDC_DES_GRANDS_LACS							SAINT-EULALIE-EN-BORN		
CDC_DES_GRANDS_LACS							LIPOSTHEY		

0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU	UDI	000243	ESO	AEP	YCHOUX	YCHOUX			
	CDC_DES_GRANDS_LACS				003641	ESO	AEP	SAINTE-EULALIE-EN-BORN	GASTES			
	CDC_DES_GRANDS_LACS								SAINTE-EULALIE-EN-BORN			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0895	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000161	ESO	AEP	FORAGE F1 LA PINCE	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				000162	ESO	AEP	FORAGE F2 TALLEBAY	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				000164	ESO	AEP	FORAGE F4 PIOTTE	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				001976	ESO	AEP	FORAGE POUSTAGNAC	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				003561	ESO	AEP	FORAGE F6 ALBINE 2	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				000663	ESO	AEP	DEPART LA PINCE	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				000664	ESO	AEP	DEPART ALBINE	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				000391	ESO	AEP	ST-PAUL_LA-PINCE	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES				000392	ESO	AEP	LES-MEES	MEES			
	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES			UDI	002407	ESO	AEP	ST-PAUL_ALBINE	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0896	SYDEC_LAMOTHE_LE-LEUY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	003981	ESO	AEP	LAMOTHE_LE-LEUY_PAR_MARSEILLON	LAMOTHE			
	SYDEC_LAMOTHE_LE-LEUY								LEUY (LE)			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0898	COM_AGGLO_GRAND_DAX	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX	CAP	000050	ESO	AEP	FORAGE F2 SAUBAGNACQ	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000051	ESO	AEP	FORAGE F3 SAUBAGNACQ	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000053	ESO	AEP	FORAGE F5 SAUBAGNACQ	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000054	ESO	AEP	FORAGE P3 SAUBAGNACQ	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000157	ESO	AEP	FORAGE F1 HIPPODROME	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000158	ESO	AEP	FORAGE F2 HIPPODROME	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000159	ESO	AEP	FORAGE F3 HIPPODROME	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000160	ESO	AEP	FORAGE F4 HIPPODROME	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000511	ESO	AEP	FORAGE F6 SAUBAGNACQ	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000464	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION SAUBAGNACQ	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000510	ESO	AEP	STATION DE L'HIPPODROME	SAINTE-PAUL-LES-DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX				000433	ESO	AEP	DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE	DAX			
	COM_AGGLO_GRAND_DAX							UDI				SEYRESSE
					COM_AGGLO_GRAND_DAX			UDI	000434	ESO	AEP	DAX-HIPPODROME
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0899	COM_AGGLO_GRAND_DAX_NARROSSE	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX	SOGEDO	UDI	000271	ESO	AEP	NARROSSE	NARROSSE			
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0901	SYDEC_CASTETS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000040	ESO	AEP	FORAGE F3 MONCAOUT	CASTETS			
	SYDEC_CASTETS				000453	ESO	AEP	FORAGE F4 MONCAOUT	CASTETS			
	SYDEC_CASTETS				TTP	000454	ESO	AEP	STATION DE CASTETS	CASTETS		
	SYDEC_CASTETS				UDI	000253	ESO	AEP	CASTETS	CASTETS		
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0913	SYDEC_CCHL_SORE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000187	ESO	AEP	FORAGE F1 CHATEAU D'EAU	SORE			
	SYDEC_CCHL_SORE				003560	ESO	AEP	FORAGE F2 CHATEAU D'EAU	SORE			
	SYDEC_CCHL_SORE				TTP	000667	ESO	AEP	STATION SORE	SORE		
	SYDEC_CCHL_SORE			UDI	000394	ESO	AEP	SORE	ARGELOUSE			
	SYDEC_CCHL_SORE								CalLEN			
	SYDEC_CCHL_SORE								LUXEY			
	SYDEC_CCHL_SORE						SORE					
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation			
0914	SYDEC_CCHL_LIPOSTHEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	003956	ESO	AEP	LIPOSTHEY	LIPOSTHEY			

UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0915	SYDEC_CCHL_SOLFERINO	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000179	ESO	AEP	FORAGE F2 BOURG	SOLFERINO
	SYDEC_CCHL_SOLFERINO			TTP	000291	ESO	AEP	STATION SOLFERINO	SOLFERINO
	SYDEC_CCHL_SOLFERINO			UDI	000314	ESO	AEP	SOLFERINO	SOLFERINO
0916	SYDEC_CCHL_SABRES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000140	ESO	AEP	FORAGE F2 PISCINE	SABRES
	SYDEC_CCHL_SABRES			TTP	000661	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION SABRES	SABRES
	SYDEC_CCHL_SABRES			UDI	000267	ESO	AEP	SABRES	SABRES
0917	SYDEC_CCHL_LUGLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000088	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	LUGLON
	SYDEC_CCHL_LUGLON			TTP	000354	ESO	AEP	STATION F1 BOURG	LUGLON
	SYDEC_CCHL_LUGLON			UDI	000379	ESO	AEP	LUGLON	LUGLON
0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000068	ESO	AEP	FORAGE F2 BOURG	LABRIT
	SYDEC_CCHL_LABRIT				000508	ESO	AEP	FORAGE F3	LABRIT
	SYDEC_CCHL_LABRIT			TTP	000351	ESO	AEP	STATION CE BOURG	LABRIT
	SYDEC_CCHL_LABRIT				003629	ESO	AEP	STATION BÂCHE	LABRIT
	SYDEC_CCHL_LABRIT			UDI	000509	ESO	AEP	SECTEUR_PAR_CHATEAU_D'EAU_LABRIT	GAREIN
	SYDEC_CCHL_LABRIT				LABRIT				
	SYDEC_CCHL_LABRIT				VERT				
	SYDEC_CCHL_LABRIT				BELIS				
	SYDEC_CCHL_LABRIT				BROCAS				
	SYDEC_CCHL_LABRIT				CANENX-ET-REAUT				
	SYDEC_CCHL_LABRIT				CERE				
	SYDEC_CCHL_LABRIT			MAILLERES					
	SYDEC_CCHL_LABRIT			SEN (LE)					
0919	SYDEC_CCHL_LABOUHEYRE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000066	ESO	AEP	FORAGE F2 STADE	LABOUHEYRE
	SYDEC_CCHL_LABOUHEYRE				000067	ESO	AEP	FORAGE F2 BOURG-GUIT	LABOUHEYRE
	SYDEC_CCHL_LABOUHEYRE			TTP	000247	ESO	AEP	STATION F2 BOURG-GUIT	LABOUHEYRE
	SYDEC_CCHL_LABOUHEYRE			UDI	000266	ESO	AEP	LABOUHEYRE	LABOUHEYRE
0920	SYDEC_CCHL_ESCOURCE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000056	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	ESCOURCE
	SYDEC_CCHL_ESCOURCE				000057	ESO	AEP	FORAGE F2 BOUHEBEN	ESCOURCE
	SYDEC_CCHL_ESCOURCE			TTP	000455	ESO	AEP	STATION ESCOURCE	ESCOURCE
	SYDEC_CCHL_ESCOURCE			UDI	000268	ESO	AEP	ESCOURCE	ESCOURCE
0921	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000045	ESO	AEP	FORAGE F1 BOURG	COMMENSACQ
	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ				001383	ESO	AEP	FORAGE F2 CE	COMMENSACQ
	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ			TTP	000655	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION COMMENSACQ	COMMENSACQ
	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ			UDI	000269	ESO	AEP	COMMENSACQ_TRENSACQ	COMMENSACQ
	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ								TRENSACQ
0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000084	ESO	AEP	FORAGE F2 MAILLAOU	LOURQUEN
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				000117	ESO	AEP	FORAGE BOIS DE NOUSSE	NOUSSE
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				000189	ESO	AEP	FORAGE F2 PINAN	SOUPROSSE
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				000506	ESO	AEP	FORAGE NABEILLAN	SOUPROSSE
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON			TTP	000245	ESO	AEP	STATION SOUPROSSE	SOUPROSSE
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								000246

0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	UDI	000264	ESO	AEP	SOUPROSSE	AUDON
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								GOUTS
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								LOURQUEN
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								MUGRON
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								NERBIS
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								SAINT-AUBIN
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON								SOUPROSSE
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				TOULOUZETTE				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				CASSEN				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				GOUSSE				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				LAUREDE				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				LOUER				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				ONARD				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				POYANNE				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				PRECHACQ-LES-BAINS				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				SAINT-GEOURS-D'AURIBAT				
	SYDEC_SECTEUR_MUGRON				SAINT-JEAN-DE-LIER				
SYDEC_SECTEUR_MUGRON	VICQ-D'AURIBAT								
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0923	SYDEC_CCHL_PISSOS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000652	ESO	AEP	FORAGE F2	PISSOS
	SYDEC_CCHL_PISSOS			TTP	000658	ESO	AEP	DEPART DISTRIBUTION PISSOS	PISSOS
	SYDEC_CCHL_PISSOS			UDI	000383	ESO	AEP	PISSOS	PISSOS
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0925	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000003	ESO	AEP	FORAGE F2	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000004	ESO	AEP	FORAGE F3 BIS LE PIGNON	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000181	ESO	AEP	LES CHAMPS D'ANGRESSE	SOORTS-HOSSEGOR
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000480	ESO	AEP	MENJAC	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000481	ESO	AEP	SARREBRUCK	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000482	ESO	AEP	F4 LAUGA (OU F7)	BENESSE-MAREMNE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000690	ESO	AEP	F1 (PORT DE HAUT)	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON			TTP	000691	ESO	AEP	STATION ANGRESSE	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON			UDI	000415	EMI	AEP	ANGRESSE	ANGRESSE
	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON				000416	EMI	AEP	CAPBRETON	CAPBRETON
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0926	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	002137	ESO	AEP	GOLF 1	LABENNE
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				002138	ESO	AEP	FORAGE GOLF 2	ONDRES
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				002140	ESO	AEP	FORAGE R5	LABENNE
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				002142	ESO	AEP	FORAGE R14	LABENNE
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				003332	ESO	AEP	FORAGE R15	LABENNE
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				003574	ESO	AEP	FORAGE R12 BIS	LABENNE
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				TTP	003314	ESO	AEP	STATION D'ONDRES
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX			UDI	000422	EMI	AEP	BOUCAU_TARNOS	ONDRES
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX				
	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX				TARNOS				
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0930	SYDEC_VILLENAVE_OUSSE-SUZAN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	003318	ESO	AEP	FORAGE F3 LABASTIDE	VILLENAVE
	SYDEC_VILLENAVE_OUSSE-SUZAN			TTP	000219	ESO	AEP	STATION LA BASTIDE	VILLENAVE
	SYDEC_VILLENAVE_OUSSE-SUZAN			UDI	000235	ESO	AEP	VILLENAVE_OUSSE-SUZAN	OUSSE-SUZAN
	SYDEC_VILLENAVE_OUSSE-SUZAN				VILLENAVE				

UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0931	SYDEC_ONESSE-LAHARIE_SINDERES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C	CAP	000118	ESO	AEP	FORAGE F2 LAVOIR	ONESSE-LAHARIE
	SYDEC_ONESSE-LAHARIE_SINDERES			TTP	000217	ESO	AEP	STATION F2 BOURG	ONESSE-LAHARIE
	SYDEC_ONESSE-LAHARIE_SINDERES			UDI	000231	ESO	AEP	ONESSE-LAHARIE_SINDERES_(MORCENX)	MORCENX-LA-NOUVELLE
	SYDEC_ONESSE-LAHARIE_SINDERES								ONESSE-LAHARIE
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0932	M2M-AGGLO_BRETAGNE-DE-MA_PAR_CCPC	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	UDI	004029	ESO	AEP	BRETAGNE-DE-MARSAN_PAR_EAU_DE_LA	BRETAGNE-DE-MARSAN
UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant	Type	Ins	NEau	Usage	Nom installation (Ins)	Commune(s) desservie(s) ou d'implantation
0933	HAGETMAU_DISTRIBUTION_EN_REGIE	MAIRIE DE HAGETMAU	MAIRIE DE HAGETMAU	UDI	000373	ESO	AEP	HAGETMAU	HAGETMAU
	HAGETMAU_DISTRIBUTION_EN_REGIE								LABASTIDE-CHALOSSE

Tableau des installations classées par commune + leur UGE d'appartenance

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
AIRE-SUR-L'ADOUR	UDI	ESO	AEP	000361	AIRE-SUR-ADOUR_(MELANGE)	0001	SYDEC_AIRE-SUR-ADOUR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	000495	AIRE-SUR-ADOUR_(PAR_TURSAN)				
	UDI	ESO	AEP	003557	AIRE-SUR-ADOUR_(PAR_ST-GEIN)				
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
AMOU	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ANGOUME	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ANGRESSE	UDI	ESO	AEP	000415	ANGRESSE	0925	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARBOUCAVE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARENGOSSE	UDI	ESO	AEP	000214	ARENGOSSE	0053	ARENGOSSE	MAIRIE DE ARENGOSSE	VEOLIA EAU
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARGELOS	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
ARGELOUSE	UDI	ESO	AEP	000323	MOUSTEY	0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU
	UDI	ESO	AEP	000394	SORE	0913	SYDEC_CCHL_SORE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARSAGUE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
ARTASSENX	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003964	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ARTAS	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENAOIS	COM COM PAYS GRENAOIS
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARTHEZ-D'ARMAGNAC	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARUE	UDI	ESO	AEP	000326	ARUE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ARX	UDI	ESO	AEP	000331	LOSSE_LAPEYRADE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
AUBAGNAN	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
AUDIGNON	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
AUDON	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
AUREILHAN	UDI	ESO	AEP	000432	MIMIZAN	0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
AURICE	UDI	ESO	AEP	000688	MARSEILLON_(PAR_AURICE)	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
AZUR	UDI	ESO	AEP	000448	SOUSTONS_AZUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
BAHUS-SOUBIRAN	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
BAIGTS	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
BANOS	UDI	ESO	AEP	000362	BANOS	0002	BANOS	MAIRIE DE BANOS	MAIRIE DE BANOS
BASCONS	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUITS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUITS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003964	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ARTASSENX	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS
BAS-MAUCO	UDI	ESO	AEP	000688	MARSEILLON_(PAR_AURICE)	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
BASSERCLES	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
BASTENNES	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
BATS	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
BAUDIGNAN	UDI	ESO	AEP	000331	LOSSE_LAPEYRADE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
BEGAAR	UDI	ESO	AEP	000229	BEGAAR	0054	SYDEC_BEGAAR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
BELHADE	UDI	ESO	AEP	000323	MOUSTEY	0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU
BELIS	UDI	ESO	AEP	003631	SECTEUR_PAR_LA_BACHE_DE_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BELUS	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BENESSE-LES-DAX	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BENESSE-MAREMNE	UDI	ESO	AEP	000364	BENESSE-MAREMNE	0004	SYDEC_BENESSE-MAREMNE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	004031	ZI_BENESSE_PAR_BACHE_ARRIET				
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BENQUET	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BERGUEY	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BETBEZER-D'ARMAGNAC	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BEYLONGUE	UDI	ESO	AEP	000365	BEYLONGUE	0005	SYDEC_BEYLONGUE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BEYRIES	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BIARROTTE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BIAS	UDI	ESO	AEP	000432	MIMIZAN	0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BIAUDOS	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BISCARROSSE	UDI	EMI	AEP	000239	BISCARROSSE	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BONNEGARDE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BORDERES-ET-LAMENSANS	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003964	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ARTASSENX	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BOSTENS	UDI	ESO	AEP	000273	LUCBARDEZ	0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BOUGUE	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
BOURDALAT	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
BOURRIOT-BERGONCE	UDI	ESO	AEP	000326	ARUE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
BRASSEMPOUY	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
BRETAGNE-DE-MARSAN	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	004029	BRETAGNE-DE-MARSAN_PAR_EAU_DE_LA	0932	M2M-AGGLO_BRETAGNE-DE-MA_PAR_CCPC	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO
BROCAS	UDI	ESO	AEP	003631	SECTEUR_PAR_LA_BACHE_DE_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
BUANES	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
CACHEN	UDI	ESO	AEP	000326	ARUE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CAGNOTTE	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CALLEN	UDI	ESO	AEP	000394	SORE	0913	SYDEC_CCHL_SORE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CAMPAGNE	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CAMPET-ET-LAMOLERE	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CANDRESSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
CANENX-ET-REAUT	UDI	ESO	AEP	003631	SECTEUR_PAR_LA_BACHE_DE_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CAPBRETON	UDI	EMI	AEP	000416	CAPBRETON	0925	SYDEC_ANGRESSE_CAPBRETON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CARCARES-SAINTE-CROIX	UDI	ESO	AEP	000395	TARTAS_CARCAIRES_CARZEN-P.	0041	SYDEC_TARTAS_CARCAIRES_CARZEN-P.	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
CARZEN-PONSON	UDI	ESO	AEP	000395	TARTAS_CARCAIRES_CARZEN-P.	0041	SYDEC_TARTAS_CARCAIRES_CARZEN-P.	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASSEN	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTAIGNOS-SOUSLENS	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTANDET	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003963	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ST-GEII	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENAOIS	COM COM PAYS GRENAOIS
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTELNAU-CHALOSSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTELNAU-TURSAN	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTELNER	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTEL-SARRAZIN	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CASTETS	UDI	ESO	AEP	000253	CASTETS	0901	SYDEC_CASTETS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CAUNA	UDI	ESO	AEP	000688	MARSEILLON_PAR_AURICE)	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CAUNEILLE	UDI	ESO	AEP	002100	VALLEE-DES-GAVES	0124	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CAUPENNE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CAZALIS	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CAZERES-SUR-L'ADOUR	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003963	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ST-GEII	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENAOIS	COM COM PAYS GRENAOIS
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CERE	UDI	ESO	AEP	003631	SECTEUR_PAR_LA_BACHE_DE_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CLASSUN	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CLEDES	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
CLERMONT	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
COMMENSACQ	UDI	ESO	AEP	000269	COMMENSACQ_TRENSACQ	0921	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
COUDURES	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
CREON-D'ARMAGNAC	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
DAX	UDI	ESO	AEP	000433	DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE	0898	COM_AGGLO_GRAND_DAX	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX
	UDI	ESO	AEP	000434	DAX-HIPPODROME				
DOAZIT	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
DONZACQ	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
DUHORT-BACHEN	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
DUMES	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
ESCALANS	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ESCOURCE	UDI	ESO	AEP	000268	ESCOURCE	0920	SYDEC_CCHL_ESCOURCE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ESTIBEAUX	UDI	ESO	AEP	000420	MOUSCARDES_ESTIBEAUX	0110	SYDEC_MOUSCARDES_ESTIBEAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ESTIGARDE	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
EUGENIE-LES-BAINS	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
EYRES-MONCUBE	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
FARGUES	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
FRECHE (LE)	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUITS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUITS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GAAS	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GABARRET	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GAILLERES	UDI	ESO	AEP	000371	GAILLERES	0011	SYDEC_GAILLERES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GAMARDE-LES-BAINS	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GAREIN	UDI	ESO	AEP	000509	SECTEUR_PAR_CHATEAU_D'EAU_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GARREY	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GASTES	UDI	EMI	AEP	000241	PARENTIS-EN-BORN	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
	UDI	ESO	AEP	003641	SAINTE-EULALIE-EN-BORN				
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GAUJACQ	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GEAUNE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GELoux	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GIBRET	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GOOS	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GOURBERA	UDI	ESO	AEP	000320	HERM_GOURBERA	0078	SYDEC_HERM_GOURBERA	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GOUSSE	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GOUTS	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
GRENADE-SUR-L'ADOUR	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003639	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_TURSAI	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENAOIS	COM COM PAYS GRENAOIS

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
HABAS	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
HAGETMAU	UDI	ESO	AEP	000373	HAGETMAU	0933	HAGETMAU_DISTRIBUTION_EN_REGIE	MAIRIE DE HAGETMAU	MAIRIE DE HAGETMAU
HASTINGUES	UDI	ESO	AEP	002100	VALLEE-DES-GAVES	0124	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Hauriet	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
HAUT-MAUCO	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
HERM	UDI	ESO	AEP	000320	HERM_GOURBERA	0078	SYDEC_HERM_GOURBERA	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
HERRE	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
HEUGAS	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Hinx	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
HONTANX	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
HORSARRIEU	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
JOSSE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
LABASTIDE-CHALOSSE	UDI	ESO	AEP	000373	HAGETMAU	0933	HAGETMAU_DISTRIBUTION_EN_REGIE	MAIRIE DE HAGETMAU	MAIRIE DE HAGETMAU
LABASTIDE-D'ARMAGNAC	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LABATUT	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LABENNE	UDI	EMI	AEP	000417	LABENNE	0107	LABENNE	MAIRIE DE LABENNE	MAIRIE DE LABENNE
LABOUHEYRE	UDI	ESO	AEP	000266	LABOUHEYRE	0919	SYDEC_CCHL_LABOUHEYRE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LABRIT	UDI	ESO	AEP	000509	SECTEUR_PAR_CHATEAU_D'EAU_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LACAJUNTE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LACQUY	UDI	ESO	AEP	000321	POUY-DES-EAUX	0080	SYDEC_POUY-DES-EAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LACRABE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LAGLORIEUSE	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LAGRANGE	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LAHOSSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LALUQUE	UDI	ESO	AEP	000375	LALUQUE	0015	SYDEC_LALUQUE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LAMOTHE	UDI	ESO	AEP	000688	MARSEILLON_PAR_AURICE)	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
	UDI	ESO	AEP	003981	LAMOTHE_LE-LEUY_PAR_MARSEILLON	0896	SYDEC_LAMOTHE_LE-LEUY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LARBHEY	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LARRIVIERE-SAINT-SAVIN	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003639	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_TURSAI	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENAOIS	COM COM PAYS GRENAOIS
	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LATRILLE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LAUREDE	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LAURET	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LENCOUACQ	UDI	ESO	AEP	000326	ARUE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LEON	UDI	ESO	AEP	000282	LEON	0064	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LESGOR	UDI	ESO	AEP	000378	LESGOR	0018	SYDEC_LESGOR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LESPERON	UDI	ESO	AEP	000311	LESPERON	0071	SYDEC_LESPERON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LEUY (LE)	UDI	ESO	AEP	000688	MARSEILLON_PAR_AURICE	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
	UDI	ESO	AEP	003981	LAMOTHE_LE-LEUY_PAR_MARSEILLON	0896	SYDEC_LAMOTHE_LE-LEUY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LEVIGNACQ	UDI	ESO	AEP	000312	LEVIGNACQ	0072	SYDEC_LEVIGNACQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LINXE	UDI	ESO	AEP	000254	LINXE	0091	SYDEC_LINXE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LIPOSTHEY	UDI	ESO	AEP	000243	YCHOUX	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
	UDI	ESO	AEP	003956	LIPOSTHEY	0914	SYDEC_CCHL_LIPOSTHEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LIT-ET-MIXE	UDI	ESO	AEP	000257	LIT-ET-MIXE_BOURG	0092	LIT-ET-MIXE	MAIRIE DE LIT-ET-MIXE	SOGEDO
	UDI	ESO	AEP	000258	LIT-ET-MIXE_L'HOMY				
	UDI	ESO	AEP	000734	LIT-ET-MIXE_LES-MARAIS_PELINDRES				
LOSSE	UDI	ESO	AEP	000330	LOSSE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	000331	LOSSE_LAPEYRADE_EX_SINEL				
LOUER	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LOURQUEN	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LUBBON	UDI	ESO	AEP	000331	LOSSE_LAPEYRADE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LUCBARDEZ-ET-BARGUES	UDI	ESO	AEP	000273	LUCBARDEZ	0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO
LUE	UDI	ESO	AEP	000230	LUE	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
LUGLON	UDI	ESO	AEP	000379	LUGLON	0917	SYDEC_CCHL_LUGLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
LUSSAGNET	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003963	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ST-GEIN	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAL	COM COM PAYS GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
LUXEY	UDI	ESO	AEP	000394	SORE	0913	SYDEC_CCHL_SORE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MAGESCQ	UDI	ESO	AEP	000313	MAGESCQ	0073	SYDEC_MAGESCQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MAILLAS	UDI	ESO	AEP	000326	ARUE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MAILLERES	UDI	ESO	AEP	003631	SECTEUR_PAR_LA_BACHE_DE_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MANO	UDI	ESO	AEP	000323	MOUSTEY	0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU
MANT	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MARPAPS	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
MAURIES	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MAURRIN	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003963	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ST-GEI	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS
MAUVEZIN-D'ARMAGNAC	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MAYLIS	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MAZEROLLES	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUTS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MEES	UDI	ESO	AEP	000392	LES-MEES	0895	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MEILHAN	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MESSANGES	UDI	ESO	AEP	000306	MESSANGES_PLAGE	0885	EMMA	EMMA	EMMA
	UDI	ESO	AEP	000308	VIEUX-BOUCAU_MESSANGES				
MEZOS	UDI	ESO	AEP	000256	MEZOS	0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMI	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMI	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMI

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MIMBASTE	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MIMIZAN	UDI	ESO	AEP	000432	MIMIZAN	0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN
	UDI	ESO	AEP	001960	AERODROME				
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MIRAMONT-SENSACQ	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MISSON	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MOLIETS-ET-MAA	UDI	ESO	AEP	000307	MOLIETS-ET-MAA	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MOMUY	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONGET	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONSEGUR	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONTAUT	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONT-DE-MARSAN	UDI	ESO	AEP	000442	MONT-DE-MARSAN_ST-PIERRE-DU-MONT	0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONTEGUT	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONTFORT-EN-CHALOSSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONTGAILLARD	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MONTSOUE	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MORCENX-LA-NOUVELLE	UDI	ESO	AEP	000380	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_REGIE	0022	MORCENX-LA-NOUVELLE_EN_REGIE	MAIRIE DE MORCENX-LA-NOUVELLE	MAIRIE DE MORCENX-LA-NOUVELLE
	UDI	ESO	AEP	003962	SECTEUR_MORCENX_GESTION_SYDEC	0887	MORCENX_GESTION_SYDEC	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	000231	ONESSE-LAHARIE_SINDERES_(MORCENX)	0931	SYDEC_ONESSE-LAHARIE_SINDERES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MORGANX	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
MOUSCARDES	UDI	ESO	AEP	000420	MOUSCARDES_ESTIBEAUX	0110	SYDEC_MOUSCARDES_ESTIBEAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
MOUSTEY	UDI	ESO	AEP	000323	MOUSTEY	0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU
MUGRON	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
NARROSSE	UDI	ESO	AEP	000271	NARROSSE	0899	COM_AGGLO_GRAND_DAX_NARROSSE	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX	SOGEDO
NASSIET	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
NERBIS	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
NOUSSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
OYREGAVE	UDI	ESO	AEP	002100	VALLEE-DES-GAVES	0124	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
OYRELUY	UDI	ESO	AEP	001974	OYRELUY	0473	SYDEC_OYRELUY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ONARD	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ONDRES	UDI	EMI	AEP	000422	BOUCAU_TARNOS	0926	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ONESSE-LAHARIE	UDI	ESO	AEP	000231	ONESSE-LAHARIE_SINDERES_(MORCENX)	0931	SYDEC_ONESSE-LAHARIE_SINDERES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
ORIST	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
ORTHEVIELLE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
ORX	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
OSSAGES	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
OUSSE-SUZAN	UDI	ESO	AEP	000235	VILLENAVE_OUSSE-SUZAN	0930	SYDEC_VILLENAVE_OUSSE-SUZAN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
OZOURT	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PARENTIS-EN-BORN	UDI	EMI	AEP	000239	BISCARROSSE	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
	UDI	EMI	AEP	000241	PARENTIS-EN-BORN				
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PARLEBOSQ	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PAYROS-CAZAUTETS	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PECORADE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PERQUIE	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PEY	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PEYRE	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PEYREHORADE	UDI	ESO	AEP	000382	PEYREHORADE	0026	PEYREHORADE	MAIRIE DE PEYREHORADE	MAIRIE DE PEYREHORADE
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PHILONDENX	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PIMBO	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PISSOS	UDI	ESO	AEP	000323	MOUSTEY	0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU
	UDI	ESO	AEP	000383	PISSOS	0923	SYDEC_CCHL_PISSOS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
POMAREZ	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PONTENX-LES-FORGES	UDI	ESO	AEP	000242	PONTENX-LES-FORGES	0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZ	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMI	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZ
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PONTONX-SUR-L'ADOUR	UDI	ESO	AEP	000384	PONTONX-SUR-ADOUR	0028	SYDEC_PONTONX-SUR-ADOUR	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PORT-DE-LANNE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
POUDENX	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
POUILLON	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
POUYDESSEAUX	UDI	ESO	AEP	000321	POUY-DES-EAUX	0080	SYDEC_POUY-DES-EAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
POYANNE	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
POYARTIN	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PRECHACQ-LES-BAINS	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PUJO-LE-PLAN	UDI	ESO	AEP	000340	VILLENEUVE_ST-CRICQ_PUJO	0052	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJO	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
PUYOL-CAZALET	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
RENUNG	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
RETJONS	UDI	ESO	AEP	000388	RETJONS	0892	SYDEC_RETJONS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
RIMBEZ-ET-BAUDIETS	UDI	ESO	AEP	000331	LOSSE_LAPEYRADE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
RION-DES-LANDES	UDI	ESO	AEP	000375	LALUQUE	0015	SYDEC_LALUQUE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	000233	RION-DES-LANDES	0058	SYDEC_RION-DES-LANDES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
ROQUEFORT	UDI	ESO	AEP	000389	ROQUEFORT_SARBAZAN	0256	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SABRES	UDI	ESO	AEP	000267	SABRES	0916	SYDEC_CCHL_SABRES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-AGNET	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-AUBIN	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-AVIT	UDI	ESO	AEP	000273	LUCBARDEZ	0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-BARTHELEMY	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-CRICQ-CHALOSSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-CRICQ-VILLENEUVE	UDI	ESO	AEP	000340	VILLENEUVE_ST-CRICQ_PUJO	0052	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINTE-COLOMBE	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINTE-EULALIE-EN-BORN	UDI	EMI	AEP	000241	PARENTIS-EN-BORN	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
	UDI	ESO	AEP	003641	SAINTE-EULALIE-EN-BORN				
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINTE-FOY	UDI	ESO	AEP	000321	POUY-DES-EAUX	0080	SYDEC_POUY-DES-EAUX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINTE-MARIE-DE-GOSSE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-GEIN	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUITS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUITS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-GEOURS-D'AURIBAT	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-GOR	UDI	ESO	AEP	000326	ARUE_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-JEAN-DE-LIER	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-JULIEN-EN-BORN	UDI	ESO	AEP	000259	ST-JULIEN-EN-BORN	0095	SYDEC_SAINTE-JULIEN-EN-BORN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-JUSTIN	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAINT-LON-LES-MINES	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAINT-LOUBOUER	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SAINT-MARTIN-DE-HINX	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	UDI	EMI	AEP	000422	BOUCAU_TARNOS	0926	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-MARTIN-D'ONEY	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR	UDI	ESO	AEP	000325	ARBOUITS_PAR_ARTASSENX	0085	SYDEC_ARBOUITS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003639	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_TURSAI	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENAOIS	COM COM PAYS GRENAOIS
SAINT-MICHEL-ESCALUS	UDI	ESO	AEP	000282	LEON	0064	SYDEC_LEON_ST-MICHEL-D'ESCALUS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-PANDELON	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-PAUL-EN-BORN	UDI	ESO	AEP	000431	ST-PAUL-EN-BORN	0131	COMMUNAUTE_DES_COMMUNES_DE_MIMIZ	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMI	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZ
SAINT-PAUL-LES-DAX	UDI	ESO	AEP	000391	ST-PAUL_LA-PINCE	0895	SYDEC_SAINTE-PAUL-LES-DAX_MEES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	002407	ST-PAUL_ALBINE				
SAINT-PERDON	UDI	ESO	AEP	000262	ST-PERDON	0880	MDM_AGGLO_SAINTE-PERDON	MONT DE MARSAN AGGLO	SOGEDO

<i>Commune desservie ou d'implantation</i>	<i>Type</i>	<i>NEau</i>	<i>Usage</i>	<i>Code</i>	<i>Nom de l'installation (Ins)</i>	<i>UGE</i>	<i>Nom de l'unité de gestion (UGE)</i>	<i>Nom du maître d'ouvrage</i>	<i>Nom de l'exploitant</i>
SAINT-PIERRE-DU-MONT	UDI	ESO	AEP	000442	MONT-DE-MARSAN_ST-PIERRE-DU-MONT	0879	MONT_DE_MARSAN_AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO	MONT DE MARSAN AGGLO
SAINT-SEVER	UDI	ESO	AEP	000402	ST-SEVER	0893	SAINT-SEVER_SOGEDO	MAIRIE DE SAINT-SEVER	SOGEDO
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	UDI	ESO	AEP	000272	ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU	0100	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	UDI	ESO	AEP	000725	TYROSSE	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAINT-YAGUEN	UDI	ESO	AEP	000393	ST-YAGUEN	0037	SYDEC_SAINTE-YAGUEN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAMADET	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SANGUINET	UDI	ESO	AEP	000240	SANGUINET	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
SARBAZAN	UDI	ESO	AEP	000389	ROQUEFORT_SARBAZAN	0256	SYDEC_ROQUEFORT_SARBAZAN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SARRAZIET	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SARRON	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SAUBION	UDI	ESO	AEP	000725	TYROSSE	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAUBRIGUES	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAUBUSSE	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SAUGNAC-ET-CAMBRAN	UDI	ESO	AEP	002101	SECTEUR_POUILLON	0114	SYDEC_POUILLON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SAUGNACQ-ET-MURET	UDI	ESO	AEP	000323	MOUSTEY	0584	SYDEC_SI_MOUSTEY_CCCHL	S.Y.D.E.C	VEOLIA EAU
SEIGNOSSE	UDI	ESO	AEP	000418	SEIGNOSSE	0108	SEIGNOSSE	MAIRIE DE SEIGNOSSE	LYONNAISE DES EAUX
SEN (LE)	UDI	ESO	AEP	003631	SECTEUR_PAR_LA_BACHE_DE_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
SERRES-GASTON	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SERRESLOUS-ET-ARRIBANS	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SEYRESSE	UDI	ESO	AEP	000433	DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE	0898	COM_AGGLO_GRAND_DAX	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX	COMMUNAUTÉ D'AGGLO. DU GRAND DAX
SIEST	UDI	ESO	AEP	000423	BASSE_VALLEE_ADOUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
SOLFERINO	UDI	ESO	AEP	000314	SOLFERINO	0915	SYDEC_CCHL_SOLFERINO	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SOORTS-HOSSEGOR	UDI	ESO	AEP	000419	SOORTS-HOSSEGOR	0109	SOORTS-HOSSEGOR	MAIRIE DE SOORTS-HOSSEGOR	LYONNAISE DES EAUX
SORBETS	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
SORDE-L'ABBAYE	UDI	ESO	AEP	002100	VALLEE-DES-GAVES	0124	SYDEC_VALLEE_DES_GAVES	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SORE	UDI	ESO	AEP	000394	SORE	0913	SYDEC_CCHL_SORE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SORT-EN-CHALOSSE	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
SOUPROSSE	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
SOUSTONS	UDI	ESO	AEP	000448	SOUSTONS_AZUR	0885	EMMA	EMMA	EMMA
TALLER	UDI	ESO	AEP	000234	TALLER	0059	SYDEC_TALLER	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
TARNOS	UDI	EMI	AEP	000422	BOUCAU_TARNOS	0926	SYDEC_SECTEUR_ADOUR_SEIGNANX	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
TARTAS	UDI	ESO	AEP	000395	TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.	0041	SYDEC_TARTAS_CARCARES_CARZEN-P.	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
TERCIS-LES-BAINS	UDI	ESO	AEP	001972	TERCIS	0470	SYDEC_TERCIS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
TETHIEU	UDI	ESO	AEP	000272	ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU	0100	SYDEC_ST-VINCENT-DE-PAUL_TETHIEU	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
TILH	UDI	ESO	AEP	000270	ESCHOURDES	0103	SI_DES_ESCHOURDES	SI DES ESCHOURDES	SOGEDO
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
TOSSE	UDI	ESO	AEP	000309	TOSSE	0069	TOSSE	MAIRIE DE TOSSE	MAIRIE DE TOSSE
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
TOULOUZETTE	UDI	ESO	AEP	000341	MARSEILLON	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
	UDI	ESO	AEP	000264	SOUPROSSE	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
TRENSACQ	UDI	ESO	AEP	000269	COMMENSACQ_TRENSACQ	0921	SYDEC_CCHL_COMMENSACQ_TRENSACQ	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
UCHACQ-ET-PARENTIS	UDI	ESO	AEP	000261	ST-MARTIN-D'ONEY	0102	SYDEC_SI_SAINTE-MARTIN-D'ONEY	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
URGONS	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
UZA	UDI	ESO	AEP	000255	UZA	0589	SYDEC_UZA	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VERT	UDI	ESO	AEP	000509	SECTEUR_PAR_CHATEAU_D'EAU_LABRIT	0918	SYDEC_CCHL_LABRIT	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VICQ-D'AURIBAT	UDI	ESO	AEP	000265	LOURQUEN	0922	SYDEC_SECTEUR_MUGRON	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VIELLE-SAINT-GIRONS	UDI	ESO	AEP	000398	VIELLE-ST-GIRONS	0044	SYDEC_VIELLE-SAINT-GIRONS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VIELLE-SOUBIRAN	UDI	ESO	AEP	000329	CREON_EX_SINEL	0878	SYDEC_SINEL	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VIELLE-TURSAN	UDI	ESO	AEP	000404	TURSAN	0579	SYNDICAT_MARSEILLON_ET_TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	UDI	ESO	AEP	000308	VIEUX-BOUCAU_MESSANGES	0885	EMMA	EMMA	EMMA
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VIGNAU (LE)	UDI	ESO	AEP	000324	ARBOUTS_PAR_ST-GEIN	0085	SYDEC_ARBOUTS	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
	UDI	ESO	AEP	003963	PAYS_GRENADOIS_SECTEUR_PAR_ST-GEII	0575	COMMUNAUTE_DE_COM_DU_PAYS_GRENAI	COM COM PAYS GRENADOIS	COM COM PAYS GRENADOIS
Commune desservie ou d'implantation	Type	NEau	Usage	Code	Nom de l'installation (Ins)	UGE	Nom de l'unité de gestion (UGE)	Nom du maître d'ouvrage	Nom de l'exploitant
VILLENAVE	UDI	ESO	AEP	000235	VILLENAVE_OUSSE-SUZAN	0930	SYDEC_VILLENAVE_OUSSE-SUZAN	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

<i>Commune desservie ou d'implantation</i>	<i>Type</i>	<i>NEau</i>	<i>Usage</i>	<i>Code</i>	<i>Nom de l'installation (Ins)</i>	<i>UGE</i>	<i>Nom de l'unité de gestion (UGE)</i>	<i>Nom du maître d'ouvrage</i>	<i>Nom de l'exploitant</i>
VILLENEUVE-DE-MARSAN	UDI	ESO	AEP	000340	VILLENEUVE_ST-CRICQ_PUJO	0052	SYDEC_VILLENEUVE-DE-M_ST-CRICQ_PUJC	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C
<i>Commune desservie ou d'implantation</i>	<i>Type</i>	<i>NEau</i>	<i>Usage</i>	<i>Code</i>	<i>Nom de l'installation (Ins)</i>	<i>UGE</i>	<i>Nom de l'unité de gestion (UGE)</i>	<i>Nom du maître d'ouvrage</i>	<i>Nom de l'exploitant</i>
YCHOUX	UDI	ESO	AEP	000243	YCHOUX	0894	CDC_DES_GRANDS_LACS	CDC DES GRANDS LACS	VEOLIA EAU
<i>Commune desservie ou d'implantation</i>	<i>Type</i>	<i>NEau</i>	<i>Usage</i>	<i>Code</i>	<i>Nom de l'installation (Ins)</i>	<i>UGE</i>	<i>Nom de l'unité de gestion (UGE)</i>	<i>Nom du maître d'ouvrage</i>	<i>Nom de l'exploitant</i>
YGOS-SAINT-SATURNIN	UDI	ESO	AEP	000316	YGOS_ST-SATURNIN	0075	YGOS-SAINT-SATURNIN	MAIRIE DE YGOS-SAINT-SATURNIN	SAUR FRANCE
<i>Commune desservie ou d'implantation</i>	<i>Type</i>	<i>NEau</i>	<i>Usage</i>	<i>Code</i>	<i>Nom de l'installation (Ins)</i>	<i>UGE</i>	<i>Nom de l'unité de gestion (UGE)</i>	<i>Nom du maître d'ouvrage</i>	<i>Nom de l'exploitant</i>
YZOSSE	UDI	ESO	AEP	001975	YZOSSE	0474	SYDEC_YZOSSE	S.Y.D.E.C	S.Y.D.E.C

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale des Landes
Cité Galliane – 9 Avenue Antoine Dufau – BP 329
40011 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 09.69.37.00.33
Télécopie : 05.58.46.63.84

Document réalisé par le pôle santé publique et environnementale – service santé environnement
messagerie : ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr
Sites Internet : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Les résultats du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Préfecture des Landes : [http : //www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)
Ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale des Landes
Cité Galliane – 9 Avenue Antoine Dufau – BP 329
40011 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 09.69.37.00.33
Télécopie : 05.58.46.63.84

Document réalisé par le pôle santé publique et environnementale – service santé environnement
messagerie : ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr
Sites Internet : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Les résultats du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Préfecture des Landes : [http : //www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)
Ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>